



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENTRÉE
SCOLAIRE

L'École au cœur

2026 ————— 2027



Sommaire

Édito.....	p. 4
La région académique Centre-Val de Loire : chiffres clés.....	p. 5

I. Une École exigeante et ambitieuse pour toutes et tous

A. Créer les conditions de réussite des élèves.....	p. 11
1. Accompagner chaque élève dans la maîtrise des savoirs fondamentaux	
2. Le langage et le raisonnement scientifique	
3. Le dispositif « Collèges en progrès »	
4. Le plan « filles et maths »	
5. La création du Concours général des collèges	
6. La lutte contre l'illettrisme	
B. Garantir la valeur des diplômes nationaux.....	p. 16
1. Le brevet : des évolutions pour renforcer la valeur du premier diplôme des élèves	
2. Le baccalauréat général et technologique : des évolutions pour renforcer les exigences et valoriser les compétences des élèves	
C. Développer les ambitions et accompagner les parcours de tous les élèves.....	p. 18
1. L'orientation et l'égalité des chances	
2. Les internats d'excellence	
3. L'ouverture internationale	
D. Former des citoyens éclairés, engagés et responsables	p. 22
1. L'Éducation aux médias et à l'information	
2. La laïcité en action	
3. L'engagement citoyen des élèves	
4. Les classes de défense et de sécurité globales	
E. La voie professionnelle au service de la réussite.....	p. 29
1. Transformer l'offre de formation pour répondre aux besoins de demain	
2. Accompagner chaque jeune vers l'emploi et la poursuite d'études	
3. Faire évoluer les pratiques pédagogiques pour mieux accompagner les élèves	
4. Valoriser les talents et l'excellence de la voie professionnelle	
F. Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence : patrimoine, métiers d'art et tourisme (PatMat).....	p. 36
1. Une dynamique collective au service des filières d'excellence	
2. Relever de nouveaux défis	
G. L'enseignement supérieur et la recherche en Centre-Val de Loire.....	p. 41
1. Un enseignement supérieur structuré au service des étudiants	

2. Une recherche diversifiée et des domaines d'excellence à fort potentiel
3. Une recherche davantage valorisée et ouverte sur le monde socio-économique

II. Une vision à long terme : adapter l'École aux évolutions de la sociétép. 47

- A. Anticiper l'évolution démographique pour adapter l'offre scolairep. 48**
 1. Faire face au défi de la baisse démographique
 2. Une expérimentation inédite pour construire une carte scolaire adaptée aux réalités locales
- B. Faire du numérique un accélérateur de la réussite éducativep. 51**
 1. L'École à l'ère de l'intelligence artificielle
 2. Le Territoire Numérique Éducatif : une expérimentation réussie dans le Cher, une ambition désormais régionale
 3. La mixité au cœur de la stratégie numérique
- C. Préparer les professionnels de santé de demain dans les territoiresp. 57**
 1. Une option « santé » pour lutter contre les déserts médicaux
 2. Un dispositif construit autour de la découverte des études et des métiers de la santé
 3. Un engagement des élèves qui favorise les vocations
- D. L'éducation au développement durable et la gestion du changement climatique.....p. 59**
 1. Les enjeux de l'éducation au développement durable
 2. Vagues de chaleur : un plan ministériel pour protéger et assurer la continuité du service public

III. Une École accueillante et sécurisante pour toutes et tousp. 64

- A. Une nouvelle charte académique pour renforcer l'alliance éducative avec les famillesp. 65**
 1. Une charte pour installer un cadre de confiance et de dialogue
 2. Une démarche construite avec les représentants des parents et les personnels de terrain
 3. De la charte académique à une charte adaptée à chaque école et établissement
 4. Une ambition commune : faire vivre l'alliance éducative au quotidien
- B. Lutter contre toutes les formes de violence à l'École.....p. 67**
 1. Une mobilisation académique absolue contre le harcèlement
 2. Renforcer l'accompagnement social des élèves et des personnels
 3. Protéger et sécuriser les élèves
- C. Prendre soin de la santé psychique et physique des élèvesp. 75**
 1. Agir pour la santé des élèves
 2. Déployer l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité

D. Développer la pratique sportive et l'autonomie des jeunes.....	p. 78
1. Le sport au service de toutes et tous	
2. « Septembre Bouge » : le nouveau rendez-vous de la rentrée dédié à l'activité physique et sportive	
E. L'art et la culture, au cœur des enjeux éducatifs.....	p. 81
1. L'Éducation artistique et culturelle : un bien commun au service de l'unité, de l'égalité et de l'émancipation des élèves	
2. « Cet été, je lis » : donner à chaque élève le goût de lire	
F. Une École pour tous les élèves.....	p. 85
1. Accompagner la scolarisation	
2. Quatre priorités pour renforcer l'éducation inclusive	
3. Des actions concrètes et des partenariats au service de l'inclusion	
G. Construire un usage raisonné du numérique à l'École	p. 88
1. Un cadre protecteur pour les élèves et la communauté éducative	
2. Interdire le téléphone portable au lycée	
3. Les enjeux de la cybersécurité	

IV. Nos personnels au cœur de l'Écolep. 92

A. Une politique RH engagée.....	p. 93
1. L'humanisation des ressources humaines	
2. Le recrutement des personnels	
3. Les labels « Égalité professionnelle » et « Diversité »	
B. Former les acteurs de l'éducation de demain	p. 96
1. L'accès aux concours pour les futurs enseignants	
2. Les masters consacrés à l'enseignement et à l'éducation	
C. La formation continue des personnels : un levier essentiel pour la réussite des élèves	p. 98
1. Une formation continue au service des compétences et de la réussite des élèves	
2. Une offre diversifiée, souple et adaptée aux besoins des personnels	
3. Une formation construite avec des partenaires et l'EAFC	
D. Le soutien des équipes, les mesures de protection et d'accompagnement	p. 100
1. Les équipes mobiles de sécurité : prévenir, accompagner, sécuriser	
2. Le Service de défense et de sécurité académique (SDSA)	
3. La protection fonctionnelle	



L'École est au cœur des grands défis de notre société.

Bien plus qu'un lieu d'apprentissage, elle transmet les savoirs et les valeurs de la République, développe l'esprit critique et prépare les élèves à comprendre le monde qui les entoure. Face aux profondes mutations démographiques, technologiques, environnementales et sociales, notre ambition reste inchangée : **offrir à toutes et à tous les meilleures conditions de réussite et former les citoyens éclairés de demain.**

Notre première exigence est de garantir à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux, de développer ses capacités de raisonnement et de l'accompagner dans son parcours d'orientation. **Chacun doit pouvoir construire un avenir ambitieux et s'épanouir dans un projet de vie personnel et citoyen**, quels que soient sa situation ou le territoire dans lequel il vit.

Parce que l'École prépare l'avenir, elle doit également anticiper les grandes transformations de notre époque. **La baisse démographique, l'essor de l'intelligence artificielle, les enjeux environnementaux et les questions de santé invitent notre système éducatif à évoluer en permanence.** Préparer les jeunes à ces défis, c'est leur transmettre les connaissances, les compétences et les repères indispensables pour comprendre le monde, y agir avec discernement et y prendre toute leur place.

La réussite scolaire repose également sur un climat de confiance, de sérénité et de bienveillance.

La lutte contre toutes les formes de violence - physiques, psychologiques ou numériques - et contre les discriminations, la protection de la santé des élèves, le développement d'une École pleinement inclusive, ainsi que l'accès au sport et à la culture participent d'une même ambition : faire de chaque établissement un lieu accueillant, protecteur et propice à la réussite et à l'épanouissement de chacun.

Cette ambition ne peut se concrétiser sans l'engagement quotidien de l'ensemble des personnels.

Le recrutement, l'attractivité des métiers, la formation, l'accompagnement, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de leur investissement constituent des **leviers essentiels pour garantir la qualité et la continuité du service public d'éducation.**

À travers ces priorités se dessine une **École exigeante, protectrice et résolument tournée vers l'avenir**, fidèle à sa mission républicaine : accompagner tous les élèves de la République vers la réussite, l'émancipation et l'exercice éclairé de sa citoyenneté.

Je tiens enfin à adresser mes plus sincères remerciements à **toutes celles et tous ceux qui font vivre notre École au quotidien au sein de l'académie** : personnels enseignants, personnels de direction, personnels administratifs, personnels sociaux et de santé, accompagnants... Par leur professionnalisme, leur engagement et leur attachement aux valeurs du service public, ils contribuent chaque jour à faire de l'École un lieu de savoir, de confiance et d'avenir.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée, placée sous le signe de l'engagement, de la réussite et de l'espérance.

Jean-Philippe Agresti

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

Chiffres clés de la région académique Centre-Val de Loire

LES ÉLÈVES (secteurs public et privé sous contrat) Prévisions 2026

421 228

écoliers, collégiens et lycéens dont

→ **369 593** scolarisés dans des établissements publics

→ **51 635** scolarisés dans des établissements privés sous contrat

219 208

élèves du premier degré dont

→ **198 225** scolarisés dans des établissements publics

→ **20 983** scolarisés dans des établissements privés sous contrat

202 020

élèves du second degré dont

→ **171 368** scolarisés dans des établissements publics

→ **30 652** scolarisés dans des établissements privés sous contrat



123 389

collégiens dont

→ **104 367** scolarisés dans des établissements publics

→ **19 022** scolarisés dans des établissements privés sous contrat

78 631

lycéens dont

→ **67 001** scolarisés dans des établissements publics

→ **11 630** scolarisés dans des établissements privés sous contrat

23 789

lycéens professionnels dont

→ **19 692** scolarisés dans des établissements publics

→ **4 097** scolarisés dans des établissements privés sous contrat

18 271

élèves en situation de handicap (reentrée 2025) dont

→ **13 370** scolarisés en milieu ordinaire

LES ENSEIGNANTS (secteurs public et privé sous contrat) Rentrée 2025



32 392

enseignants dont

• **14 077**

exerçant dans le premier degré dont

→ **12 892** dans des établissements publics

→ **1 185** dans des établissements privés sous contrat

• **18 315**

exerçant dans le second degré dont

→ **15 646** dans des établissements publics

→ **2 669** dans des établissements privés sous contrat

LES EFFECTIFS PAR DÉPARTEMENT

Élèves scolarisés dans des établissements publics (prévisions 2026)

	18	28	36	37	41	45	Académie
Premier degré	21 067	35 523	14 015	45 996	23 092	58 532	198 225
Second degré	18 091	29 924	12 717	38 676	19 827	52 133	171 368
Collégiens	10 917	18 020	7 974	23 362	12 551	31 543	104 367
Lycéens	7 174	11 904	4 743	15 314	7 276	20 590	67 001
dont lycéens professionnels	2 590	3 307	1 695	4 465	2 312	5 323	19 692
Total (1 ^{er} + 2 nd degré)	39 158	65 447	26 732	84 672	42 919	110 665	369 593

Élèves scolarisés dans des établissements privés sous contrat (prévisions 2026)

	18	28	36	37	41	45	Académie
Premier degré	1 735	4 192	1 042	5 803	2 592	5 619	20 983
Second degré	2 342	5 852	972	8 865	4 025	8 596	30 652
Collégiens	1 473	3 939	765	5 452	2 598	4 795	19 022
Lycéens	869	1 913	207	3 413	1 427	3 801	11 630
dont lycéens professionnels	381	802	35	883	491	1 505	4 097
Total (1 ^{er} + 2 nd degré)	4 077	10 044	2 014	14 668	6 617	14 215	51 635

Enseignants exerçants dans des établissements publics (rentrée 2025)

	18	28	36	37	41	45	Académie
Premier degré	1 408	2 377	1 006	2 917	1 547	3 637	12 892
Second degré	1 682	2 539	1 254	3 449	1 773	4 949	15 646
Total	3 090	4 916	2 260	6 366	3 320	8 586	28 538

Enseignants exerçants dans des établissements privés sous contrat (rentrée 2025)

	18	28	36	37	41	45	Académie
Premier degré	96	223	67	355	156	288	1 185
Second degré	222	461	94	782	372	738	2 669
Total	318	684	161	1 137	528	1 026	3 854

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



2 438

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat (rentrée 2025)

dont

- **2 029** écoles
- **286** collèges
- **123** lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

dont **78** lycées qui accueillent des lycéens professionnels

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES

PREMIER DEGRÉ

Établissements publics et privés sous contrat
Rentrée 2025

21,2 élèves par classe (nombre moyen d'élèves en pré élémentaire (y compris ULIS))

21,2 élèves par classe (nombre moyen d'élèves en élémentaire (y compris ULIS))

SECOND DEGRÉ

Établissements publics et privés sous contrat
Rentrée 2025

25,3 élèves par classe (nombre moyen d'élèves dans les formations en collège)

19,5 élèves par classe (nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles hors CAP)

29,6 élèves par classe (nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée)



LES DIPLÔMES

SESSION 2025

84,5 %
de taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)

92,1 %
de taux de réussite
au baccalauréat

SESSION 2026 (résultats provisoires)

79,7 %
de taux de réussite
au diplôme national
du brevet (DNB)

86,4 %
de taux de réussite
au baccalauréat

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN

Données 2024 provisoires nationales (y compris apprentissage)

9 080 €

par élève du premier degré

10 450 €

par collégien

13 020 €

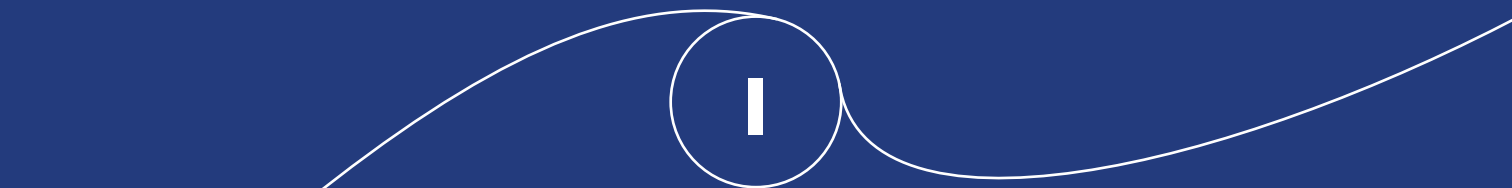
par lycéen général
et technologique

14 700 €

par lycéen
professionnel





A decorative white line starts from the left edge, curves upwards to form a circle around the letter 'I', and then continues to curve downwards towards the right edge.

I

**Une École
exigeante et
ambitieuse pour
toutes et tous**

A. Créer les conditions de réussite des élèves

1. ACCOMPAGNER CHAQUE ÉLÈVE DANS LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

— L'élévation du niveau de tous les élèves repose sur un accompagnement pédagogique renforcé et une meilleure personnalisation des parcours. Les évaluations nationales permettent de repérer les besoins des élèves, d'adapter les pratiques et de proposer des réponses ciblées.

La réussite passe également par le **développement des compétences psychosociales, le bien-être, la qualité du climat scolaire et la prévention des violences.**

L'académie d'Orléans-Tours agit au plus près des établissements et des classes. Le Conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) met à disposition des outils d'aide au pilotage pédagogique. Les inspectrices et inspecteurs accompagnent également les équipes dans le cadre de « Collèges en progrès », de l'éducation prioritaire, des conseils écoles-collèges et des évaluations d'établissements.

L'accompagnement des élèves passe aussi par la culture et les arts. Le festival Schoralia a réuni cette année plus de 11 000 élèves issus de près de 200 établissements. La biennale « À pied d'œuvre » permet quant à elle aux élèves de tous niveaux de développer leur pratique des arts plastiques autour de projets collectifs, valorisés notamment lors d'expositions départementales.



Schoralia - Juin 2026

2. LE LANGAGE ET LE RAISONNEMENT SCIENTIFIQUE

— Tous les enseignements sont appelés à contribuer au développement des compétences d'expression orale et écrite, de compréhension, d'argumentation ainsi qu'à l'enrichissement et à la maîtrise du vocabulaire.

Parallèlement, la promotion du raisonnement scientifique constitue l'un des axes majeurs des nouveaux programmes. Il s'agit de développer chez les élèves leur capacité à observer, démontrer, modéliser, expérimenter, résoudre des problèmes et exercer leur esprit critique, dans l'ensemble des disciplines.

À l'heure des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle, la maîtrise du langage et du raisonnement scientifique constitue plus que jamais un levier essentiel de réussite et d'égalité des chances.

Dans cette perspective, les inspectrices et inspecteurs du second degré ont engagé, au cours de l'année scolaire 2025-2026, un travail interdisciplinaire consacré à ces deux enjeux. Ensemble, ils ont élaboré deux chartes, l'une dédiée à la littératie, l'autre à la numératie. Ce travail collectif leur a permis de construire une culture professionnelle commune afin d'accompagner les équipes pédagogiques et éducatives dans la mise en œuvre de ces priorités. Ainsi, conformément aux orientations ministérielles, le développement du langage et du raisonnement scientifique sera porté par l'ensemble des disciplines.

3. LE DISPOSITIF « COLLÈGES EN PROGRÈS »

— La lutte contre la très grande difficulté scolaire constitue l'une des priorités du ministre, aux côtés de l'élévation du niveau des élèves et de la préservation de leur santé physique et mentale. Aujourd'hui, les difficultés scolaires sont fortement concentrées : environ 15 % des collèges, soit près de 800 établissements, accueillent une proportion importante d'élèves en grande difficulté. Dans ces établissements, au moins 40 % des élèves

obtiennent une note inférieure à 8/20 en français et en mathématiques au diplôme national du brevet.

Pour répondre à cette situation, le ministère a créé le dispositif « Collèges en progrès », qui vise à renforcer l'accompagnement des établissements les plus confrontés à la difficulté scolaire. **Son ambition est d'éviter qu'un élève ne s'installe durablement dans l'échec en apportant des réponses adaptées aux besoins et aux réalités de chaque collège.**

Le dispositif s'appuie sur une démarche collective associant les équipes éducatives et une équipe d'appui académique ou départementale. Chaque établissement réalise un diagnostic partagé fondé sur des données objectives, puis élabore une feuille de route pluriannuelle définissant des objectifs, des actions prioritaires et des indicateurs de suivi.

Les collèges bénéficient d'un accompagnement mobilisant inspecteurs, formateurs ainsi que personnels sociaux et de santé. Fondée sur le conseil, la formation et l'appui aux équipes, cette démarche prévoit des temps dédiés au travail collectif. Les chefs d'établissement bénéficient également d'un programme national de formation destiné à accompagner la mise en œuvre du dispositif.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, 37 collèges ont été identifiés.

Chacun bénéficie de l'appui de l'équipe ressource académique et d'un ou d'une inspectrice ou inspecteur d'académie - inspectrice ou inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) référente.

Le cabinet du recteur, les conseillères et conseillers techniques, les inspectrices et inspecteurs, les formatrices et formateurs, ainsi que les partenaires sociaux et de santé, sont toutes et tous mobilisés pour construire des réponses coordonnées et favoriser la réussite de tous les élèves.

L'académie relève ainsi le défi d'un accompagnement sur mesure, au plus près des besoins des établissements et de leurs élèves.

Les actions engagées sont adaptées aux besoins identifiés dans chaque établissement : travail en petits groupes, renforcement de la lecture, accompagnement en français et en mathématiques, co-intervention, tutorat, dispositif « Devoirs faits », stages de réussite, ainsi que des initiatives en faveur du climat scolaire, de la santé et du renforcement des liens avec les familles. **La formation des équipes adopte une approche transversale afin que les difficultés en lecture, en écriture et en calcul soient prises en compte dans l'ensemble des disciplines.**

Présenté par le ministre en janvier dernier aux collèges concernés, le dispositif sera déployé à la rentrée de septembre 2026. **Il mobilise l'ensemble de la communauté éducative autour d'une ambition commune : permettre à chaque élève de progresser grâce à un accompagnement adapté aux besoins de son établissement.**



« Collège en progrès » dans le Loir-et-Cher - Février 2026

4. LE PLAN « FILLES ET MATHS »

Lancé par le ministère de l'Éducation nationale, le plan « **Filles et maths** » 2025-2030 vise à renforcer la place des filles dans les parcours scientifiques et numériques. Il s'appuie sur huit mesures destinées à lutter contre les stéréotypes de genre, à encourager les vocations scientifiques et à atteindre progressivement la parité dans les enseignements de spécialité en mathématiques au lycée.

Des classes CHAMS dans chaque département

— Parmi les actions du plan figurent les **classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (CHAMS)**, déployées en classes de 4^e et de 3^e.

Ouvertes à des élèves volontaires, avec un objectif d'au moins **50 % de filles**, elles permettent d'approfondir les apprentissages en mathématiques, en sciences et en technologie. Elles visent à renforcer la culture scientifique, développer les compétences transversales, ouvrir les élèves au monde scientifique et professionnel, nourrir l'ambition des élèves et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons. À la rentrée 2026, l'académie d'Orléans-Tours comptera **six classes CHAMS**, une par département :

- collège Les Pressigny à Selles-sur-Cher (41) ;
- collège Joachim-du-Bellay à Château-la-Vallière (37) ;
- collège Montjoie à Saran (45) ;
- collège Gérard-Philippe à Aubigny-sur-Nère (18) ;
- collège Denis-Diderot à Issoudun (36) ;
- collège Victor-Hugo à Chartres (28).

Vers la parité en spécialité mathématiques

— Le plan fixe également un objectif de parité dans l'enseignement de spécialité mathématiques au lycée.

En 2025-2026, dans les **56 lycées** généraux publics et privés sous contrat de l'académie, les filles représentaient **55,5 %** des élèves de première et de terminale, mais seulement **47,6 %** des élèves suivant la spécialité mathématiques en première et **39,9 %** en terminale. Comme au niveau national, elles abandonnent plus souvent cette spécialité à l'issue de la première. Une augmentation moyenne de deux à trois filles par lycée en spécialité mathématiques permettrait d'atteindre la parité dès **2028-2029** en première et **2030-2031** en terminale.

Former les personnels

— Le plan prévoit la formation des enseignants, en particulier des professeurs de mathématiques, aux stéréotypes de genre. En 2025-2026, les enseignants de mathématiques du second degré ont participé à un webinaire des « **Rendez-vous des maths** » consacré aux stéréotypes de genre et aux pratiques pédagogiques favorisant l'égalité. À compter de la rentrée 2026, ils expérimenteront des gestes professionnels ciblés afin d'en mesurer les effets sur la participation, l'engagement et la confiance en soi des élèves, notamment des filles. Un parcours de formation sur la plateforme Magistère, l'environnement national de formation continue des personnels de l'Éducation nationale, intitulé « Plan Filles et Maths : vers une pédagogie égalitaire dans les enseignements », complétera ce dispositif.

La MARMIT, un levier pour la culture scientifique

— La **Maison des Actions Régionales pour les Mathématiques, l'Informatique et leurs inTeractions (MARMIT)** accompagne le déploiement du plan en facilitant le recours à des rôles modèles, notamment féminins, et en soutenant les initiatives scientifiques. Depuis sa création en 2024, **plus de 350 événements** ont été recensés ou accompagnés. Sa rubrique « **Figures des maths sur le web** » met en valeur des personnalités liées à la région Centre-Val de Loire, principalement des enseignantes de l'académie, engagées dans l'enseignement, la recherche ou la médiation scientifique.



Une politique globale d'égalité

— Le plan « Filles et maths » s'inscrit dans une politique plus large en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.

L'académie d'Orléans-Tours promeut une pédagogie égalitaire qui vise à lutter contre tous les stéréotypes susceptibles de freiner les apprentissages, les choix d'orientation et les ambitions des élèves. Cette démarche concerne également d'autres enjeux, comme l'accès des garçons à la lecture.

Parmi les initiatives menées figure le **concours académique IA.art**, lancé en 2025-2026, porté conjointement par les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) d'arts plastiques et la Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (DRANE). Ce concours associe création artistique et culture numérique autour des usages de l'intelligence artificielle.

5. LA CRÉATION DU CONCOURS GÉNÉRAL DES COLLÈGES

— Créé en 1744 par l'Université de Paris, le **Concours général des lycées et des métiers** récompense chaque année les meilleurs élèves des voies générale, technologique et professionnelle. Destiné aux élèves de première et de terminale, il distingue l'excellence à travers des épreuves nationales particulièrement exigeantes.

À compter de l'année scolaire 2026-2027, cette tradition d'excellence est étendue au collège avec la création du Concours général des collèges, destiné aux élèves de troisième. Son objectif est de permettre aux élèves manifestant des aptitudes particulières de valoriser leurs compétences dans une discipline qui les passionne.

Cinq épreuves individuelles seront proposées afin de couvrir des formes d'excellence complémentaires :

- mathématiques et sciences, autour de la résolution de problèmes ;
- français et culture générale, avec la rédaction d'un écrit argumenté mobilisant des références culturelles ;
- histoire-géographie ;
- arts plastiques ;
- informatique et technologies d'avenir, avec une épreuve consacrée à la pensée informatique et au codage.

Le concours sera organisé dans le respect de la parité : pour chaque épreuve, autant de filles que de garçons seront inscrits.
Pour cette première édition, le concours sera

proposé aux collèges volontaires. **L'académie d'Orléans-Tours prendra pleinement part à ce lancement en encourageant ses établissements à s'engager dans cette nouvelle dynamique d'excellence.**

6. LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Une priorité régionale

Dans la région Centre-Val de Loire, les données issues des Journées défense et citoyenneté (JDC) révèlent que **13,7 % des jeunes présentent des difficultés de lecture**, plaçant la région parmi les plus concernées de France métropolitaine. Des disparités territoriales sont également observées, avec des taux atteignant **16,1 % en Eure-et-Loir** et **16,0 % en Loir-et-Cher**. **Ces constats soulignent la nécessité de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs** afin de prévenir les situations d'illettrisme dès le plus jeune âge et de proposer des réponses adaptées aux réalités des territoires.

Une stratégie régionale coordonnée

— Depuis 2023, l'académie d'Orléans-Tours est engagée dans le **Plan régional de lutte contre l'illettrisme (2023-2027)**. Ce plan a été signé par le préfet de région, le président du conseil régional, le recteur de région académique et les vice-présidents du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), avec l'appui du chargé de mission régional de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Un bilan d'étape à mi-parcours a été réalisé en 2025.

Depuis son lancement, plusieurs actions structurantes ont été mises en œuvre :

- l'exploitation des données des Journées défense et citoyenneté afin d'identifier les territoires les plus concernés à l'échelle des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- le développement d'outils cartographiques d'aide à la décision ;
- la sensibilisation des chefs d'établissement et la mobilisation des corps d'inspection ;
- le déploiement d'une dynamique académique de prévention fondée sur l'analyse des données et le renforcement des partenariats.

Une nouvelle étape à la rentrée : former des experts de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

La rentrée 2026 est marquée par l'ouverture d'un **Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)**, parcours *Pratiques et ingénierie de formation – option illettrisme*, porté conjointement par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) Centre-Val de Loire et le rectorat.

Parmi les très rares formations de ce niveau proposées en France métropolitaine, ce diplôme est ouvert à des publics variés : enseignants, personnels associatifs, travailleurs sociaux, professionnels de la formation ou encore acteurs de l'insertion. Il vise à renforcer les compétences en matière de repérage, d'accompagnement et de prévention de l'illettrisme.

La formation intègre également une réflexion sur l'illectronisme et sur les liens entre la maîtrise de l'écrit et les usages du numérique. Elle prépare ainsi les professionnels à accompagner les publics dans l'acquisition des compétences indispensables à une pleine autonomie dans la société numérique : communiquer, rechercher de l'information, réaliser des démarches en ligne, produire des documents ou encore exercer un regard critique sur les contenus numériques.

Agir au plus près des territoires

— La prévention de l'illettrisme repose également sur des dynamiques locales. À la rentrée 2026, plusieurs actions seront déployées autour de collègues engagés dans la démarche **« Collèges en progrès »**. Elles viseront à renforcer simultanément la prévention des difficultés de lecture des élèves et l'accompagnement des parents en situation d'illettrisme, dans une logique de coopération entre les établissements, les familles et les partenaires locaux.

Une ambition durable

La stratégie académique s'articule autour de quatre objectifs complémentaires :

- mieux connaître les besoins grâce à l'exploitation des données ;
- animer un réseau régional d'acteurs engagés ;
- développer les compétences des professionnels par la formation ;
- construire progressivement des réponses adaptées aux besoins des territoires.

En articulant une connaissance fine des territoires, la formation des professionnels, les partenariats institutionnels et l'accompagnement des établissements, **l'académie d'Orléans-Tours inscrit durablement la prévention de l'illettrisme dans une politique publique ambitieuse, au service de la réussite de tous les élèves et de l'égalité des chances.**

B. Garantir la valeur des diplômes nationaux

1. LE BREVET : DES ÉVOLUTIONS POUR RENFORCER LA VALEUR DU PREMIER DIPLÔME DES ÉLÈVES

— À compter de la session 2026, le **diplôme national du brevet (DNB) évolue** afin de renforcer sa lisibilité, sa reconnaissance et sa valeur symbolique. Premier diplôme de leur parcours scolaire, il doit constituer une étape importante et une véritable source de fierté pour les élèves.

Une nouvelle modalité de délivrance du diplôme

— Dès la session 2026, le diplôme est délivré, dans les séries générale et professionnelle, aux candidats ayant obtenu une **moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20**. Le précédent système de notation sur 800 points est ainsi abandonné au profit d'une évaluation plus simple et plus lisible.

Un contrôle continu simplifié et harmonisé

— Pour les candidats scolaires, la note de contrôle continu est désormais calculée à partir **des moyennes annuelles obtenues en classe de troisième dans l'ensemble des disciplines d'enseignement obligatoire**, chacune étant affectée du même coefficient. Ce mode de calcul remplace l'ancienne évaluation fondée sur les huit composantes du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Les élèves ayant suivi un enseignement facultatif - langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle, chant choral ou langue des signes française - peuvent bénéficier de points supplémentaires. Les points obtenus au-dessus de la moyenne de 10 sur 20 dans l'un de ces enseignements sont ajoutés à la moyenne de contrôle continu, dans la limite d'une moyenne maximale de 20 sur 20. Afin de garantir l'équité entre les établissements, une **commission académique d'harmonisation des notes de contrôle continu** est désormais mise en place dans chaque académie.

Un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales

— La répartition des points évolue également

afin de donner davantage de poids aux épreuves finales :

- **60 %** de la note finale sont désormais attribués aux épreuves terminales ;
- **40 %** relèvent du contrôle continu.

Cette évolution marque un rééquilibrage par rapport au dispositif précédent, dans lequel les deux modalités représentaient chacune 50 % de la note finale.

Des épreuves terminales renouvées

— Plusieurs épreuves évoluent afin de mieux évaluer les compétences des élèves.

L'épreuve écrite d'**histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (EMC)** est désormais composée de deux sous-épreuves distinctes, dotées de coefficients spécifiques :

- histoire-géographie : coefficient 1,5 ;
- enseignement moral et civique : coefficient 0,5.

L'épreuve de mathématiques est réorganisée en deux parties complémentaires :

- une première partie consacrée à la **maîtrise des automatismes** (20 minutes, sans calculatrice, notée sur 6 points) ;
- une seconde partie dédiée au **raisonnement et à la résolution de problèmes** (1 heure 40, avec calculatrice, notée sur 14 points).

Enfin, la **qualité de l'expression écrite** est désormais prise en compte dans l'ensemble des épreuves écrites : français, mathématiques, histoire-géographie-enseignement moral et civique et sciences. Cette évolution traduit l'importance accordée à la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines.

2. LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : DES ÉVOLUTIONS POUR RENFORCER LES EXIGENCES ET VALORISER LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES

Une épreuve anticipée de mathématiques en classe de Première

— Afin de renforcer la place des mathématiques dans le baccalauréat, **une épreuve anticipée est instaurée à compter de juin 2026** pour les élèves de Première des voies générale et technologique. Les résultats de celle-ci seront pris en compte pour la session 2027 du baccalauréat.

L'épreuve est organisée en deux parties complémentaires :

- un QCM portant sur les automatismes de calcul, noté sur 6 points ;
- un ensemble de deux à trois exercices indépendants, destiné à évaluer les capacités de raisonnement et de résolution, noté sur 14 points.

Afin de tenir compte des parcours suivis par les élèves, trois sujets distincts sont proposés :

- un sujet pour les élèves ayant choisi la spécialité mathématiques en voie générale ;
- un sujet pour les élèves de la voie générale suivant les mathématiques intégrées à l'enseignement scientifique ;
- un sujet pour les élèves de la voie technologique, fondé sur les mathématiques du tronc commun.



Épreuve anticipée de mathématiques dans l'Eure-et Loir - Juin 2026

Une nouvelle épreuve pratique en série STI2D

— À compter de la session 2026, les élèves de la série Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) passent une épreuve pratique de deux heures, intégrée à l'épreuve de spécialité « Ingénierie, Innovation et Développement Durable ».

Cette évolution vise à mieux valoriser les compétences expérimentales, les démarches de projet et la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances dans des situations concrètes.

Une attention renforcée à la qualité de l'expression

— Les nouveaux barèmes nationaux accordent une place plus importante à la qualité rédactionnelle dans l'ensemble des disciplines.

Orthographe, grammaire, syntaxe, clarté de l'expression et qualité du raisonnement sont désormais davantage pris en compte dans l'évaluation des copies, quelle que soit la matière.

Un encadrement des bonifications accordées par le jury

— Les points de jury, attribués lors des délibérations à partir de l'examen du livret scolaire des candidats, font désormais l'objet d'un encadrement plus strict.

À compter de la session 2026 :

- le jury peut accorder au maximum 50 points de bonification, soit l'équivalent de 0,5 point de moyenne générale ;
- aucune bonification ne peut être attribuée à un candidat ayant obtenu une moyenne inférieure à 8 sur 20 à l'issue du premier groupe d'épreuves.

En conséquence, les candidats dont la moyenne reste inférieure à 8 sur 20 ne peuvent pas accéder aux épreuves de rattrapage. **Cette évolution vise à garantir une plus grande cohérence entre les résultats obtenus au cours des épreuves et les décisions du jury.**

C. Développer les ambitions et accompagner les parcours de tous les élèves

1. L'ORIENTATION ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Former les équipes éducatives aux enjeux de l'orientation

- L'ensemble des professeurs principaux de troisième, soit **1 200 enseignants**, a bénéficié d'une formation consacrée :
 - aux enjeux de l'orientation ;
 - à la lutte contre les inégalités entre les filles et les garçons ;
 - au cadre du plan Avenir ;
 - aux objectifs du parcours Avenir ;
 - à l'accompagnement des élèves dans le cadre du parcours Avenir et du Programme pluriannuel de l'orientation ;
 - aux outils de l'éducation à l'orientation ;
 - à la connaissance de l'offre de services de la Région Centre-Val de Loire ;
 - à la plateforme Avenir(s) de l'Onisep et à son module dédié au PPO.

Une formation sera proposée à l'ensemble des professeurs principaux des classes de seconde à la rentrée 2026.

Le parcours Avenir dès le collège

- Chaque collège est invité à mettre à jour ou à élaborer son Programme pluriannuel de l'orientation (PPO) pour l'année scolaire 2025-2026, puis à le faire valider par le conseil d'administration.

Le PPO organise les actions d'orientation à partir du cycle 4 afin d'accompagner progressivement les élèves dans la construction de leur projet, du collège au lycée.

Élaboré à partir des besoins des élèves, il planifie les actions sur plusieurs années, précise le rôle des équipes éducatives, des psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN), des partenaires et des familles, et garantit la cohérence de l'ensemble.

Pour accompagner les établissements, des ressources sont disponibles sur le site académique, ainsi que des webinaires destinés aux équipes de direction.

En début d'année, un tableau de bord Orientation est mis à disposition des collèges. Il permet d'analyser les pratiques de l'établissement et les parcours des élèves afin d'adapter les actions d'orientation.

Le PPO s'appuie notamment sur :

- le **parcours Avenir**, de la sixième à la terminale
- les **quatre demi-journées annuelles** de découverte des métiers et des formations à partir de la cinquième.

Ces temps peuvent comprendre des rencontres avec des professionnels, des échanges avec des rôles modèles, des visites d'entreprises et des immersions dans des établissements de formation. Ils contribuent à développer les compétences des élèves en matière d'orientation, notamment grâce au module dédié de la plateforme Avenir(s) de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep).

La Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) complète l'offre de services proposée par la Région Centre-Val de Loire en mettant à disposition des ressources sur le site académique.

Les « Cordées de la réussite »

- Les « Cordées de la réussite » sont un dispositif national en faveur de l'égalité des chances, **destiné à lutter contre les déterminismes sociaux et culturels susceptibles de freiner l'accès des élèves à l'enseignement supérieur et aux formations d'excellence.** Elles reposent sur une dynamique de réseau associant collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours d'orientation, de renforcer leur ambition scolaire et d'élargir leurs perspectives d'avenir.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, les « Cordées de la réussite » couvrent des domaines variés, parmi lesquels Ambition Santé, **Ambition Sciences pour Elles** et **Médiatique**. Elles sont portées par des têtes de cordée diversifiées : universités, Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Brevets de technicien supérieur (BTS), Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et établissements de l'enseignement agricole.

Quelques chiffres dans l'académie

- 48 « Cordées de la réussite » déployées ;
- près de 200 établissements du second degré engagés ;
- plus de 4 500 élèves accompagnés au cours de l'année scolaire.

Accompagner chaque lycéen sur Parcoursup

— **Un accompagnement renforcé a été mis en place afin de soutenir les élèves, leurs familles et les équipes éducatives** dans l'utilisation de la plateforme nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur Parcoursup. L'équipe Parcoursup de la Délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) a animé plusieurs webinaires à destination des chefs d'établissement, des équipes pédagogiques, des psychologues de l'Éducation nationale (Psy-EN) et des familles.

La plateforme permet désormais aux candidats d'accéder à des informations particulièrement utiles pour éclairer leurs choix :

- les taux d'accès aux formations ;
- le profil des étudiants admis ;
- les taux d'insertion professionnelle ;
- des informations détaillées sur chaque formation (sélectivité, capacités d'accueil, frais de scolarité, débouchés, etc.).

Quelques chiffres dans l'académie

- **31 787** candidats ont confirmé au moins un vœu dans Parcoursup.
- **97,3 %** des bacheliers généraux ayant reçu au moins une proposition (97,7 % pour les boursiers)
- **90,0 %** des bacheliers technologiques ayant reçu au moins une proposition (91,1 % pour les boursiers)
- **77,7 %** des bacheliers professionnels ayant reçu au moins une proposition (76,8 % pour les boursiers)

Deux expérimentations pour favoriser la mobilité vers la voie professionnelle

— Dans le Loiret

Une expérimentation accompagne les élèves qui souhaitent intégrer une formation professionnelle éloignée de leur domicile et nécessitant un hébergement en internat.

L'établissement d'origine organise un stage de découverte en lycée professionnel, complété par une nuit d'immersion à l'internat afin d'aider les élèves à confirmer leur choix.

Objectif : ouvrir ce dispositif aux élèves de quatrième avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire pour le financement des transports.

— En Eure-et-Loir

Une expérimentation vise à mieux accompagner les élèves qui formulent un vœu d'orientation vers la voie professionnelle dans plusieurs lycées du département.

Elle prévoit un accompagnement renforcé par l'équipe éducative et la constitution d'un dossier spécifique pour valoriser et consolider le projet d'orientation.

Objectif : étendre progressivement ce dispositif à l'ensemble des lycées d'Eure-et-Loir.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

La **MLDS** met en œuvre des actions de prévention afin de réduire le nombre de jeunes quittant le système éducatif sans qualification. Elle accompagne également les élèves ayant interrompu leur parcours scolaire grâce à des dispositifs de remobilisation leur permettant de réintégrer une formation qualifiante et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Quelques chiffres dans l'académie

- **919** jeunes ont bénéficié d'un dispositif de la MLDS ;
- **62 %** des bénéficiaires étaient des garçons et **38 %** des filles ;
- tous dispositifs confondus, **81 %** des jeunes ont trouvé une solution à l'issue de leur accompagnement ;
- parmi eux, **71 %** ont repris une formation initiale, sous statut scolaire ou en apprentissage.

2. LES INTERNATS D'EXCELLENCE

— L'internat d'excellence est un collège ou un lycée qui offre aux élèves un cadre de vie et d'apprentissage structurant, où ils résident tout au long de la semaine aux côtés des équipes éducatives qui les accompagnent. **Il réunit les conditions favorables à la réussite scolaire, à l'épanouissement personnel et collectif, ainsi qu'à la construction d'un projet d'avenir ambitieux.**

Au-delà des enseignements dispensés en classe, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé, comprenant notamment **l'aide aux devoirs, la révision des cours et un suivi du travail personnel**. Ils ont également accès à un programme varié d'activités sportives, culturelles et éducatives favorisant l'ouverture, la vie en collectivité et le développement de leurs compétences.

L'internat d'excellence s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent évoluer dans un environnement propice à la réussite de leurs études, construire leur projet d'orientation, développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur capacité à vivre en communauté.

Il constitue également une réponse adaptée pour les élèves confrontés à des difficultés particulières ou ne bénéficiant pas d'un environnement suffisamment favorable à leur réussite scolaire. Ces difficultés peuvent être d'ordre social, économique ou familial. Dans ce cadre, l'internat offre un accompagnement renforcé et un environnement sécurisant, favorisant l'égalité des chances et la réussite de chacun.

→ **L'académie d'Orléans-Tours compte 77 internats, dont 25 sont labellisés Internats d'Excellence (IEX).**

Afin de renforcer leur visibilité et leur attractivité, un groupe de pilotage académique coordonne et impulse la mise en œuvre des politiques nationales et académiques. Son ambition est de favoriser le rayonnement des Internats d'Excellence dans chaque territoire et d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite, quels que soient leur parcours et leur lieu de résidence.

Un temps fort de valorisation

— La journée académique de valorisation des internats, organisée le 19 mai 2026 au Château de Chambord, a marqué la clôture d'une année de formation. Cet événement a permis de mettre en lumière l'engagement des établissements, de valoriser les actions conduites au sein des internats et de favoriser le partage de pratiques innovantes entre les équipes éducatives.

Une initiative innovante

— Le **lycée Joséphine-Baker de Hanches (28) développe un dispositif d'accueil à la carte**, conçu pour répondre au plus près des besoins des jeunes et de leurs familles. Cette organisation souple permet d'adapter les modalités d'accueil aux situations individuelles et contribue à renforcer l'attractivité de l'internat.

Filières sportives et Internats d'Excellence

— À l'image du **collège Joseph-Crocheton de Veuzain-sur-Loire**, de nombreux Internats d'Excellence de l'académie proposent des filières sportives permettant aux élèves de concilier pratique sportive de haut niveau et réussite scolaire.

Le collège Joseph Crocheton accueille notamment une filière « sport-études football » ouverte aux filles comme aux garçons.

- 25 garçons et 16 filles ;
- élèves de 4^e et de 3^e ;
- 20 % d'élèves boursiers ;
- 100 % de réussite au diplôme national du brevet (DNB)

À la rentrée 2026

Dès la prochaine rentrée, l'académie lancera, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, le concours « **L'internat en couleurs et en images : à toi de filmer !** ». Cette initiative permettra aux élèves de valoriser leur expérience de l'internat à travers la réalisation de productions audiovisuelles, tout en développant leur créativité et leurs compétences numériques.



3. L'OUVERTURE INTERNATIONALE

Erasmus+ : une dynamique renforcée en faveur des compétences et de l'ouverture internationale

— L'année scolaire précédente, le programme Erasmus+ a permis de financer près de **3 000 mobilités au sein de l'académie**, en associant **180 établissements et 29 pays partenaires**. Pour cette nouvelle édition, une dotation de **3,5 millions d'euros** permettra de renforcer encore cette dynamique et d'offrir à des milliers d'élèves de nouvelles opportunités de mobilité internationale.

Ces mobilités permettront notamment aux élèves de :

- collaborer avec des élèves étrangers autour de projets communs ;
- s'immerger dans des établissements scolaires à l'étranger et découvrir d'autres systèmes éducatifs ;
- effectuer des stages en entreprise, notamment pour les lycéens professionnels, mais également pour les élèves de 3^e et de 2nde

À l'occasion des **#ErasmusDays**, en octobre, l'**académie d'Orléans-Tours** organisera un **événement exceptionnel pour célébrer cette 10^e édition**. Les mobilités ayant permis de développer des compétences seront mises à l'honneur et récompensées.

Une ouverture internationale qui s'inscrit dans la durée

— Le **label national Euroscol**, qui distingue les établissements particulièrement engagés dans l'ouverture européenne et internationale, accueille cette année **17 nouvelles écoles, collèges et lycées**. Le nombre total d'établissements labellisés dans l'académie atteint ainsi **135**.



Lycée Marguerite-de-Navarre à Bourges - Octobre 2025

Un partenariat historique avec la Saxe-Anhalt et de nouvelles perspectives

— Le partenariat entre l'**académie d'Orléans-Tours** et le **Land de Saxe-Anhalt** célébrera ses **20 ans en 2027**. Cette année scolaire, Jean-Philippe Agresti, recteur de l'académie, a rencontré à deux reprises ses homologues allemands. Ces échanges ont permis de renouveler la convention de partenariat entre les deux régions et d'ouvrir une nouvelle perspective autour d'un projet consacré à l'intelligence artificielle dans l'éducation.

Afin de poursuivre et de développer les échanges entre établissements, une **3^e bourse aux échanges** sera organisée en septembre à Magdebourg et Halle, en Saxe-Anhalt. Cette rencontre permettra à **14 collèges et lycées** de l'académie d'identifier de nouveaux partenaires et de construire de futurs projets communs.



Jean-Philippe Agresti, recteur de l'académie d'Orléans-Tours et Jan Riedel, ministre de l'Éducation du Land de Saxe-Anhalt lors de la signature du renouvellement de la convention de partenariat - Janvier 2026

CertiLingua : valoriser les compétences linguistiques et interculturelles

— Depuis 2025, l'académie d'Orléans-Tours participe à l'expérimentation européenne CertiLingua, qui permet de valoriser chez les élèves un niveau B2 du CECRL dans deux langues étrangères, ainsi que la maîtrise de compétences interculturelles.

À ce jour, **quatre établissements de l'académie ont déjà obtenu le label CertiLingua**, témoignant de la volonté de renforcer l'apprentissage des langues et l'ouverture européenne des élèves.

D. Former des citoyens éclairés, engagés et responsables

1. L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Éducation aux médias et à l'information : faire face aux défis du numérique

— À l'heure où les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle et les campagnes de désinformation transforment profondément notre rapport à l'information, l'Éducation aux médias et à l'information (EMI) constitue plus que jamais un enjeu essentiel. Développer l'esprit critique, distinguer un fait d'une opinion, repérer une manipulation de l'information et comprendre l'impact de l'intelligence artificielle sur nos pratiques informationnelles sont désormais des compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, cette ambition se traduit par une politique volontariste portée par le CLEMI académique (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information), qui accompagne les élèves et les équipes éducatives à travers des projets pédagogiques, des actions de formation et des partenariats avec les professionnels et acteurs du monde des médias.

Une année 2025-2026 marquée par une forte mobilisation

— L'année scolaire écoulée témoigne du dynamisme de l'EMI dans l'académie. **686 écoles et établissements** ont participé à la *Semaine de la presse et des médias dans l'École*, tandis que **plus de 60 actions de médiation, d'animation et de formation** ont été organisées sur l'ensemble du territoire académique, au bénéfice de **près de 5 000 élèves et personnels**.

Les *Assises du journalisme* à Tours ont constitué l'un des temps forts de l'année. Elles ont réuni **plus de 1 800 élèves issus des six départements de l'académie, dont 220 écoliers**, autour de rencontres avec des journalistes, de conférences et d'ateliers consacrés à la fabrication de l'information, à la liberté de la presse et aux enjeux démocratiques du journalisme.

À Bourges, l'académie a également organisé une journée de formation intitulée « **Former des citoyens résilients face à la désinformation** », consacrée notamment à la guerre informationnelle et aux ingérences numériques étrangères. Réunissant enseignants, personnels d'encadrement et partenaires institutionnels, cette journée a permis d'analyser les mécanismes de manipulation de l'information, les stratégies d'influence à l'œuvre dans les espaces numériques et les réponses éducatives susceptibles de renforcer l'esprit critique et la résilience des élèves.



Journée de formation à Bourges - Mai 2026



Assises du journalisme à Tours - Avril 2026

Des expérimentations pédagogiques innovantes

— L'année 2025-2026 a confirmé l'intérêt suscité par l'**option EMI proposée en classe de seconde au lycée François-Villon de Beaugency**. Première initiative de ce type en région Centre-Val de Loire, cette option est proposée dans seulement **quatre académies en France**. Inscrite à l'emploi du temps des élèves, elle leur permet de développer des compétences d'analyse, d'enquête, d'expression et de production médiatique, tout en les sensibilisant aux enjeux démocratiques liés à l'information.



Option EMI au lycée François-Villon de Beaugency - Septembre 2025

Autre initiative emblématique, les « **Cordées médiatiques** », développées en partenariat avec l'École publique de journalisme de Tours (EPJT), permettent à des élèves de plusieurs établissements de Châteauroux (collège Rosa-Parks, collège La Fayette et lycée Pierre et Marie Curie) de découvrir les métiers de l'information et de renforcer leurs compétences en EMI.

Des perspectives ambitieuses pour 2026-2027

— À la rentrée 2026, l'académie d'Orléans-Tours poursuit cette dynamique en consolidant et en élargissant son offre pédagogique. L'option EMI du lycée François-Villon de Beaugency est reconduite. Elle sera complétée par l'expérimentation d'un **parcours EMI au collège Pierre-de-Ronsard à Tours**, destiné à

structurer progressivement les apprentissages liés à l'analyse de l'information, à la production médiatique et à la citoyenneté numérique.

Le rectorat labellise également **cinq nouvelles classes à projet d'éducation aux médias (PEM)** :

- lycée Marceau, à Chartres ;
- lycée Giraudoux, à Châteauroux ;
- collège Bildstein, à Gien ;
- collège Michelet, à Tours ;
- collège Simone-Veil, à Pithiviers.

Ces projets permettront aux élèves de **pratiquer le journalisme scolaire, de produire des contenus médiatiques et de développer leur esprit critique à partir de situations concrètes**.

Parallèlement, l'offre de formation évoluera pour répondre aux nouveaux défis de l'espace informationnel. Une attention particulière sera accordée à la **lutte contre les ingérences numériques étrangères et les campagnes de désinformation**, ainsi qu'aux enjeux liés à **l'intelligence artificielle dans la production, la diffusion et la circulation de l'information**.

L'objectif est de donner aux personnels comme aux élèves les clés nécessaires pour comprendre ces phénomènes et développer un regard critique sur les contenus auxquels ils sont exposés.

Parmi les nouvelles thématiques abordées en 2026-2027 figurera également **l'analyse des discours masculinistes diffusés en ligne et de leurs mécanismes de propagation**. Cette démarche s'inscrit dans une politique de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, de prévention des stéréotypes de genre et de développement de l'esprit critique.

Enfin, plusieurs temps forts rythmeront l'année, parmi lesquels les **Rencontres de l'Info**, organisées avec TF1 à Fleury-les-Aubrais le **vendredi 9 octobre 2026**, ainsi qu'une nouvelle édition des **Assises du journalisme à Tours, les 24, 25 et 26 mars 2027**. Ces rendez-vous permettront aux élèves de rencontrer directement des professionnels des médias et de mieux comprendre les enjeux liés à l'information et à son traitement.

Quelques chiffres dans l'académie

- **686** écoles et établissements inscrits à la *Semaine de la presse et des médias dans l'École* ;
- **plus de 60** actions de médiation, d'animation et de formation conduites sur le territoire académique ;
- **près de 5 000** élèves et personnels bénéficiaires ;
- **plus de 1 800 élèves**, dont **220 écoliers**, mobilisés lors des Assises du journalisme à Tours ;
- reconduction de l'**option EMI** au lycée François-Villon de Beaugency ;
- expérimentation d'un **parcours EMI** au collège Pierre-de-Ronsard à Tours ;
- **5 nouvelles classes à projet d'éducation aux médias (PEM)** labellisées pour la rentrée 2026.

ZOOM SUR Les Rencontres de l'Info : un rendez-vous privilégié avec les journalistes de TF1

La Fondation TF1 et la Direction de l'Information de TF1 organisent les 7^e Rencontres de l'Info délocalisées, le 9 octobre 2026 à Fleury-les-Aubrais, en partenariat avec le CLEMI académique.

Cet événement offrira un temps d'échange privilégié entre **Gilles Bouleau, des membres de son équipe éditoriale (rédacteur en chef et chef d'édition) et les élèves de l'académie d'Orléans-Tours.**

Pendant deux heures, **420 jeunes et enseignants** pourront poser leurs questions aux professionnels de l'information et découvrir les coulisses de la fabrication du journal télévisé de 20 heures.

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette expérience, une retransmission en direct sera proposée aux autres académies via Livestorm et au grand public sur YouTube.

Les Rencontres de l'Info, c'est quoi ?

Créées en 2021, les Rencontres de l'Info sont des événements d'éducation aux médias et à l'information (EMI) organisés par la Fondation TF1 et la Direction de l'Information de TF1, en partenariat avec le CLEMI.

Autour d'une thématique définie, les élèves sont invités à interroger directement les journalistes des rédactions de TF1 et de LCI, sans tabou, afin de mieux comprendre leur métier, leurs pratiques et la manière dont l'information est produite et diffusée.

Depuis 2023, certaines éditions sont organisées en région afin de renforcer cette démarche de proximité avec les élèves. Après Clermont-Ferrand, Rennes, Tours, Amiens, Lyon et Marseille, l'académie d'Orléans-Tours accueillera ainsi la 7^e édition délocalisée des Rencontres de l'Info.



2. LA LAÏCITÉ EN ACTION

Laïcité et valeurs de la République : une mobilisation renforcée dans l'académie

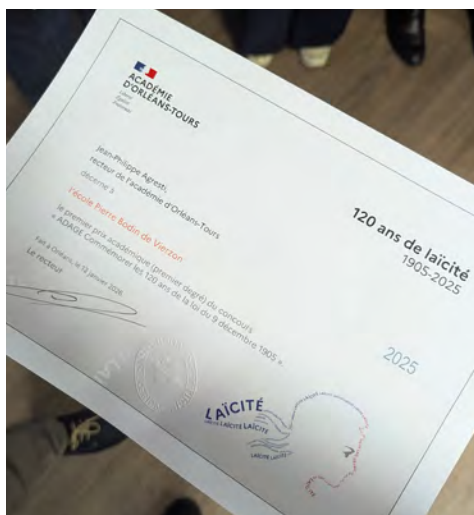
— L'année scolaire 2025-2026 a été marquée par la **commémoration des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905**, texte fondateur du principe de laïcité en France. À cette occasion, le ministère de l'Éducation nationale a lancé un appel à projets destiné aux élèves du CM1 à la terminale, afin de leur permettre de mieux comprendre les principes de la laïcité et leur rôle dans la vie démocratique.

Les établissements de l'académie d'Orléans-Tours se sont fortement mobilisés à l'occasion de cet anniversaire. Jean-Philippe Agresti, recteur de l'académie d'Orléans-Tours s'est rendu au lycée Jacques-Cœur à Bourges (Cher) pour inaugurer une exposition réalisée par deux classes de terminale et assister à des lectures de textes proposées par les élus du Conseil de la vie lycéenne (CVL).

Des projets pédagogiques récompensés

À l'échelle académique, **deux prix ont été décernés** pour valoriser des projets particulièrement engagés autour de la laïcité. L'école **Pierre-Bodin-Jean-Zay à Vierzon** a été récompensée pour un projet associant les parents d'élèves à la réflexion et aux actions menées autour de la laïcité.

Au **lycée Benjamin-Franklin à Orléans**, des élèves de la voie professionnelle ont réalisé des saynètes filmées, qui abordent avec humour les règles liées à la laïcité. Ces productions permettent de rappeler qu'une laïcité respectueuse des croyances repose également sur des limites nécessaires, dans l'intérêt de tous.



Prix académique « 120 ans de la loi 1905 » - Janvier 2026

Les lycéens au cœur de la réflexion sur la laïcité

Le **Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)** s'est également mobilisé pour mieux faire connaître et comprendre le principe de laïcité auprès des élèves. Près de **2 000 questions de lycéens de l'académie** ont été recueillies.

L'analyse de ces contributions a permis de faire émerger **huit grandes thématiques**, portant notamment sur les principes de la laïcité, leur application au sein de l'École et la place des religions dans la société.

Avec l'appui de l'Équipe académique Valeurs de la République (EAVR), les élus du CAVL ont élaboré des réponses adaptées et réalisé des capsules vidéo pédagogiques, diffusées sur les comptes Instagram de l'académie d'Orléans-Tours et du CAVL.

Un accompagnement renforcé des équipes éducatives

Tout au long de l'année, l'Équipe académique Valeurs de la République (EAVR) a poursuivi son accompagnement auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Les données recueillies par l'EAVR font apparaître une **stabilité des atteintes au principe de laïcité ainsi que des comportements racistes ou antisémites**, par rapport à l'année scolaire précédente. Par ailleurs, l'équipe a répondu à plus de 60 demandes de conseil adressées via la messagerie dédiée.

Dans le prolongement du plan de formation consacré à la laïcité, l'EAVR et les corps d'inspection se sont également associés à l'École académique de la formation continue (EAFC) pour expérimenter **le Plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO)**.

Une dizaine de collèges de l'académie ont ainsi bénéficié de cette nouvelle formation. Associant apports historiques et scientifiques, études de cas et ateliers d'analyse de situations concrètes, elle vise à renforcer les compétences des équipes éducatives pour mieux prévenir et traiter les situations de racisme, d'antisémitisme et de discriminations.

Le vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine » constitue à ce titre une ressource de référence pour accompagner les équipes dans cette démarche.

3. L'ENGAGEMENT CITOYEN DES ÉLÈVES

— **Former les citoyens de demain passe par l'école.** Dans les collèges et les lycées, les élèves sont de plus en plus encouragés à s'exprimer, à proposer des idées et à prendre part activement à la vie de leur établissement. Cette dynamique, confortée par la loi du 8 juillet 2013, fait de l'engagement des élèves un véritable levier d'apprentissage de la démocratie, de la responsabilité et de la citoyenneté.

Des lieux d'expression et d'action : les Conseils de vie collégienne et lycéenne

— Le **Conseil de vie collégienne (CVC)** offre aux élèves un espace privilégié pour faire entendre leur voix, proposer des projets et contribuer concrètement à l'amélioration de la vie quotidienne de leur établissement. Inspiré du modèle lycéen, le CVC favorise la responsabilisation et l'apprentissage de la participation citoyenne. Il constitue également un levier important d'amélioration du climat scolaire.

Chiffres clés dans l'académie d'Orléans-Tours

- **96 % des collèges** disposent d'un CVC actif ;
- entre **10 et 20 élèves**, aux côtés des représentants des personnels et des parents d'élèves ;
- les trois principaux domaines d'action sont : **1. les espaces de vie, 2. la culture, 3. la restauration** ;
- les principales thématiques mobilisant les CVC sont : **1. la lutte contre le harcèlement, 2. la transition écologique, 3. l'égalité et l'éducation à la citoyenneté**, à égalité.

Au lycée, le **Conseil de vie lycéenne (CVL)** réunit les élèves, les personnels et les parents autour des questions qui concernent la vie de l'établissement : organisation du temps scolaire, aménagement des espaces, règlement intérieur, orientation, dispositifs de soutien, restauration, internat, activités sportives et culturelles, projets, santé, hygiène ou encore sécurité. Le dialogue et la concertation sont au cœur de son fonctionnement. Le CVL constitue ainsi un espace privilégié de **consultation et de co-construction**, permettant aux lycéens de participer directement aux décisions qui les concernent. Tous les lycées disposent d'un CVL, dont le fonctionnement est défini par le Code de l'éducation.

Chiffres clés dans l'académie d'Orléans-Tours

- **Plus de 65 % des lycéens** participent à l'élection de leurs 10 représentants au CVL, contre 48 % au niveau national ;
- **57 % des CVL** portent chaque année au moins un projet phare, contribuant notamment à l'animation de la vie de l'établissement et à l'utilisation de la ligne budgétaire « Vie lycéenne » ;
- le CVL se réunit en moyenne **4 à 5 fois par an**. La consultation des élèves peut également prendre la forme de sondages ou de commissions thématiques ;
- les principales thématiques abordées sont **la santé et le bien-être, le développement durable, l'égalité, la culture et la lutte contre le harcèlement**. Les usages des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle prennent également une place croissante dans les échanges.

Un engagement élargi à l'échelle académique : le CAVL

— Le **Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)** réunit les élus des CVL de l'ensemble de l'académie. Véritable interface entre les lycéens et l'administration académique, il permet de faire émerger la parole des élèves et de développer des projets à l'échelle académique.

Au cours de cette mandature, le CAVL de l'académie d'Orléans-Tours a notamment :

- réalisé et assuré le suivi d'une **enquête annuelle sur la santé et le bien-être des lycéens**, qui constitue un indicateur du projet académique ;
- collaboré avec l'INSERM au développement de la **plateforme SEXPAIRS** ;
- conduit des réflexions et formulé des propositions sur **la place du corps à l'école** ;
- réalisé un clip répondant aux questions des lycéens de l'académie sur **la laïcité** ;
- participé à différentes **consultations sur des sujets majeurs pour les élèves** : intelligence artificielle, dispositif « portable en pause », nouveau baccalauréat de mathématiques, Parcoursup, salles de classe de demain, EVARS, EMI et démocratie à l'horizon 2050 ;
- organisé des **événements académiques et départementaux** autour de la transition écologique.

Le CAVL fait également vivre cet engagement sur les réseaux sociaux, notamment sur Instagram : **@cavl_orleans_tours**.

Un soutien financier aux initiatives : le Fonds de vie lycéenne

— Pour accompagner et encourager les initiatives portées par les CVL, l'académie mobilise chaque année un **Fonds de vie lycéenne**.

Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets piloté par le CAVL. Les élèves élus sont ensuite associés à leur suivi, renforçant ainsi leur responsabilité dans la conduite des actions.

22 000 € sont mobilisés en 2026 au bénéfice de **51 établissements participants**, soit **57 % des lycées** de l'académie.

La Maison des lycéens : un espace d'engagement associatif

— Autre levier majeur de l'engagement des élèves : la **Maison des lycéens (MDL)**. Association régie par la loi de 1901 et gérée par les jeunes eux-mêmes, la MDL permet aux lycéens de développer des projets culturels, sportifs, solidaires ou festifs. Elle constitue également un espace concret d'apprentissage de la vie associative, de la gestion de projet et de la prise de responsabilités.

Dans l'académie

- **100 %** des lycées et EREA disposent d'une MDL ;
- **35 %** sont entièrement gérées par les lycéens ;
- **67 %** des établissements disposent d'une cafétéria ;
- **84 %** disposent d'un foyer.

De multiples autres formes d'engagement

L'engagement des élèves s'exprime également à travers de nombreux dispositifs qui leur permettent d'agir au service de leurs pairs et de leur établissement.

Lutter contre le harcèlement

Dans l'ensemble des collèges et lycées, au moins 10 élèves ambassadeurs sont formés et habilités à sensibiliser leurs pairs et à contribuer à la prévention du harcèlement.

Faire vivre la culture

L'académie compte 223 ambassadeurs culture dans les lycées et 158 dans les collèges. Entièrement construit par le CAVL, le dispositif des Ambassadeurs culture vise à contribuer au dynamisme et au développement de la vie culturelle des établissements. Les élèves peuvent notamment participer à l'organisation d'une FLAC – Fête lycéenne des arts et de la culture.

Agir pour la transition écologique

Les écodélégués jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et la mobilisation de leurs pairs. Ils contribuent à faire des établissements scolaires



des espaces engagés en faveur de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique.

Dans l'académie :

- **71 %** des lycées déclarent avoir des écodélégués dans chaque classe ;
- des écodélégués sont identifiés au sein du CVL dans **65 % des lycées** ;
- une démarche d'éducation au développement durable est engagée dans **57 % des établissements**.

L'engagement des élèves est plus que jamais au cœur du projet éducatif.

À travers les CVC, les CVL, le CAVL, les Maisons des lycéens et les nombreux dispositifs d'engagement, l'école offre aux jeunes des espaces pour s'exprimer, prendre des responsabilités, construire des projets et agir collectivement.

Cette dynamique contribue à faire de l'école un lieu **ouvert, participatif et citoyen**, où chaque élève peut trouver sa place et où **chaque voix compte**.

4. LES CLASSES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ GLOBALES

— Créé en 2005 à l'initiative d'une enseignante de collège, alors classé en zone d'éducation prioritaire (ZEP), **le dispositif des classes de défense et de sécurité globales (CDSG)** repose sur un projet pédagogique pluridisciplinaire et interdisciplinaire, porté par une équipe enseignante de collège ou de lycée en partenariat avec une unité marraine relevant d'un corps en uniforme : forces armées, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, douanes, etc. Les CDSG sont fondées sur une pédagogie partenariale et un projet interdisciplinaire d'éducation à la défense, inscrit dans les programmes scolaires et pouvant comporter une dimension mémorielle. Les échanges entre élèves et personnels des corps en uniforme en constituent des temps forts. Le dispositif contribue ainsi à la formation de la personne

et du citoyen et à la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs.

Souple, la CDSG s'adapte aux besoins de l'établissement et de l'unité partenaire. Elle peut concerner une classe constituée, être associée à une option « sécurité-défense », s'inscrire dans des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans l'enseignement de défense.

L'unité marraine peut être militaire, relever de la gendarmerie ou de la sécurité intérieure : police, sapeurs-pompiers, sécurité civile, douanes, etc.

L'absence d'une unité de proximité ne constitue pas un obstacle et peut permettre aux élèves de découvrir un autre territoire. Il reste toutefois essentiel de maintenir des liens réguliers, notamment par au moins une visite annuelle de l'unité marraine et la participation à des cérémonies patriotiques (8 mai, 18 juin, 11 novembre).

Les exigences pédagogiques

— Les CDSG reposent sur un travail pluridisciplinaire et interdisciplinaire et peuvent donner lieu à diverses activités : rencontres avec des corps en uniforme, visites de lieux mémoriels et d'unités mairaines, rallyes citoyens, brevets d'initiation à l'aéronautique ou à la mer, stages de troisième ou de seconde, périodes de formation en milieu professionnel, etc.

Le projet pédagogique doit :

- s'inscrire dans les programmes scolaires ;
- contribuer, au collège, à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- contribuer à l'enseignement de défense ;
- mobiliser une approche pluridisciplinaire et interdisciplinaire.

Les contenus et modalités de mise en œuvre sont souples et relèvent de l'initiative pédagogique locale. Le partenariat avec l'unité marraine donne une dimension concrète à l'éducation à la défense.

Il comprend généralement, au minimum, une visite annuelle de la classe dans l'unité marraine, une ou plusieurs interventions de ses représentants dans l'établissement, la participation à des cérémonies patriotiques et une correspondance épistolaire ou numérique.

Une priorité en faveur de l'égalité des chances

— Les CDSG peuvent être créées dans tout établissement scolaire. Toutefois, le protocole du 16 décembre 2021 prévoit d'utiliser le dispositif comme un **vecteur d'égalité des chances**, en privilégiant notamment les établissements relevant d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) ou d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé

(REP+), implantés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou au sein d'une cité éducative.

Cette priorité concerne également les lycées professionnels, les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), les lycées d'enseignement adapté (LEA), les établissements disposant d'un internat d'excellence et ceux situés en zone rurale isolée ou disposant de dispositifs spécifiques.

Elle vise à :

- enrichir l'offre éducative dans les territoires disposant de moins de partenariats ;
- favoriser l'égalité des chances ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- lutter contre les assignations territoriales, sociales et de genre ;
- faciliter l'accès des jeunes éloignés des offres culturelles ou mémorielles à ces opportunités éducatives.

En 2025, **plus de 10 % des CDSG sont implantées dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP ou REP+)**, tandis que les collèges représentent environ 60 % des CDSG.

Par ailleurs, 145 CDSG sont implantées dans des établissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et 258 dans des établissements situés à proximité de ces quartiers.

Chiffres clés dans l'académie d'Orléans-Tours

- **64 CDSG** actives dans l'académie réparties dans les 6 départements, 14 projets d'ouverture. Leur nombre est près de 5,8 fois plus élevé qu'en 2022 ;
- Environ **150 enseignants** de toutes disciplines, sont impliqués dans une classe de défense ;
- Des CDSG ouvertes en partenariat avec toutes les composantes des Armées : Armée de l'Air et de l'Espace (le plus grand nombre de classe de défense), Armée de Terre et Marine nationale (2 classes dans le 41 et 36), Sécurité civile (1 classe dans le 28), Service de Santé des Armées (4 classes dans le 37 et le 45), Direction Générale de l'Armement (1 établissement dans le Cher) ;
- Le trinôme académique s'est élargi depuis 2 ans à la Gendarmerie nationale et aux SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

E. La voie professionnelle au service de la réussite

1. TRANSFORMER L'OFFRE DE FORMATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE DEMAIN

Une carte des formations au plus près des besoins du territoire

— La transformation de la carte des formations s'accélère dans l'académie d'Orléans-Tours.

Aux côtés de la Région Centre-Val de Loire et des acteurs du monde économique, l'académie crée, rénove et fait évoluer les formations proposées dans ses établissements afin de mieux répondre aux besoins du territoire et aux évolutions des métiers.

L'objectif est de proposer aux jeunes des parcours adaptés aux grands enjeux socio-économiques de demain : réindustrialisation et innovation, transition écologique, accompagnement du vieillissement de la population, tout en anticipant les évolutions démographiques.

À la rentrée 2026 :

- **6,9 %** des diplômes sont transformés à l'échelle de la région académique ;
- **69** diplômes sont colorés dans l'académie, dont 14 nouveaux, avec des spécialisations telles que « Cosmétopharma », « Développement durable et énergies décarbonées » ou encore « Activités physiques adaptées aux personnes âgées ou en
- **373 formations en apprentissage** sont proposées dans les lycées publics avec le CFA académique, dont 104 en autonomie et 269 en mixité de publics (apprentis et élèves). Une vingtaine de ces formations est mise en œuvre par le Greta Centre-Val de Loire.

De nouvelles formations professionnelles à la rentrée 2026-2027

Cette adaptation de l'offre de formation se traduit concrètement par l'ouverture de nouvelles formations professionnelles, notamment dans les secteurs industriels et technologiques :

- Bac professionnel **Pilote de ligne de production** au lycée Jehan-de-Beauce de Chartres (28), en lien avec le projet FMIE (Formation aux Métiers de l'Industrie et des Énergies) ;
- Bac professionnel **Modélisation et prototypage 3D** au lycée Henri-Brisson de Vierzon (18), en lien avec le projet FMIE ;
- **Certificat de spécialisation Production et**

réparation de produits électroniques au lycée Joséphine-Baker de Hanches (28), en lien avec le projet FMIE.

France 2030 : préparer les compétences de l'industrie de demain

— Le projet **FMIE (Formations aux métiers de l'industrie et des énergies)**, soutenu par France 2030, mobilise les acteurs institutionnels, éducatifs et économiques pour adapter les formations aux besoins des entreprises et préparer les compétences nécessaires à l'industrie et aux énergies de demain. Pour notre région académique, il représente **9,6 millions d'euros**, dont **4 millions d'euros de financement France 2030**, et prévoit **1 000 parcours de formation** dans les trois voies : formation initiale scolaire, apprentissage et formation continue.

Le projet vise notamment à renforcer l'attractivité des métiers, moderniser les formations, accompagner les équipes pédagogiques face aux évolutions technologiques et faciliter les passerelles vers l'enseignement supérieur.

Plus largement, France 2030 mobilise 54 milliards d'euros pour soutenir l'innovation et accompagner les transitions écologique et industrielle dans les secteurs stratégiques, avec l'appui des acteurs économiques, académiques et territoriaux.



2. ACCOMPAGNER CHAQUE JEUNE VERS L'EMPLOI ET LA POURSUITE D'ÉTUDES

L'apprentissage, une voie de formation pleinement intégrée aux lycées

— Depuis 20 ans, les lycées de l'académie accueillent des apprentis à la rentrée scolaire, du CAP au bac+3, grâce au CFA académique. L'apprentissage en lycée facilite le passage d'un statut à l'autre et permet, en cas de rupture du contrat d'apprentissage, de poursuivre sa formation et de valider son diplôme dans le même établissement, lorsque la formation est proposée sous statut scolaire.

L'objectif est d'offrir une voie de formation supplémentaire dans les établissements de l'académie tout en garantissant un parcours sécurisé et un accompagnement personnalisé.

Du bac professionnel vers l'emploi ou les études : un parcours personnalisé

— Depuis la rentrée 2024, le **parcours personnalisé** accompagne chaque élève de lycée professionnel dans la construction de son projet d'orientation.

Pendant les trois années du bac professionnel, l'élève bénéficie d'un accompagnement destiné à l'aider à construire et à sécuriser son parcours. En terminale, deux semaines sont spécifiquement consacrées à la préparation de la poursuite d'études ou de l'insertion professionnelle.

Le dispositif repose sur :

- **3 années** d'accompagnement personnalisé, de la seconde à la terminale ;
- **2 semaines** dédiées en terminale à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

L'objectif est d'accompagner chaque jeune dans la construction de son projet, de préparer son entrée dans l'enseignement supérieur ou dans le monde du travail et de sécuriser les transitions.

École-Entreprise : multiplier les occasions de découvrir les métiers

— En région Centre-Val de Loire, la relation École- Entreprise se renforce grâce à l'action des **53 bureaux des entreprises** et au déploiement du **mentorat**, correspondant respectivement aux mesures 9 et 6 de la réforme des lycées professionnels de 2023.

Ces dispositifs permettent de multiplier les contacts entre les jeunes et le monde économique, de mieux faire connaître les métiers et de favoriser la construction progressive du projet professionnel.

Quelques chiffres dans l'académie

- **1 670** apprentis ;
- **74** unités de formation par apprentissage.

ZOOM SUR l'immersion des élèves du lycée Maurice-Genevoix d'Ingré (45) à la SNCF

Accompagnés de leurs mentors et de leurs enseignants, les lycéens ont visité le Technicentre SNCF d'Orléans afin de découvrir les coulisses du transport ferroviaire.

De la tour de contrôle aux ateliers de maintenance, en passant par la cabine de conduite d'un train, cette immersion leur a permis d'appréhender concrètement les métiers et les technologies du secteur.

Au-delà de la découverte technique, cette expérience offre aux jeunes l'occasion de voir, « sur le terrain », comment les compétences auxquelles ils sont formés sont mises en œuvre dans une grande diversité de métiers.



Les élèves du lycée Maurice-Genevoix d'Ingré @ N. Amary

Développer les compétences autrement

— L'accompagnement des jeunes passe également par des expériences qui permettent de développer des **compétences transversales, au-delà des apprentissages strictement professionnels**.

Les apprentis en hôtellerie-restauration du lycée professionnel Châteauneuf d'Argenton-sur-Creuse (36) ont ainsi participé au dispositif **ApprentiScène**, une expérience théâtrale originale.

Accompagnés par un metteur en scène professionnel, ils ont imaginé, écrit et interprété leur propre sketch.

Ce type de projet permet aux jeunes de développer des compétences essentielles telles que la prise de parole, la gestion du stress, l'esprit d'équipe et la confiance en soi, tout en valorisant leur métier et leur parcours de formation.



ApprentiScène au lycée professionnel Châteauneuf d'Argenton-sur-Creuse

Enseigner en groupe à effectif réduit pour mieux répondre aux besoins

— Les enseignements de français et de mathématiques sont dispensés en effectif réduit, en lien avec les résultats des tests de positionnement en seconde.

Cette organisation vise à soutenir le parcours des jeunes, à encourager leur réussite et leur ambition et à favoriser leur insertion socio-professionnelle, en répondant plus efficacement à leurs besoins en matière de savoirs fondamentaux.

À ce jour :

- **2 enseignants sur 3 sont déjà formés** aux

différents aspects de la mesure : tests de positionnement, composition des groupes, articulation entre « effectif réduit » et « classe entière », adaptation pédagogique ;

- **des observations croisées sont menées dans 13 établissements** entre équipes de français et de mathématiques afin d'analyser et de mutualiser les pratiques.

La mise en œuvre de cette mesure a déjà permis de constater plusieurs effets positifs : amélioration des résultats, meilleure qualité des échanges oraux favorisant la prise de parole et la confiance en soi, possibilité de développer des projets spécifiques et meilleure appropriation des notions grâce à la manipulation et à la mise en situation.

3. FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

Former les enseignants pour transformer les pratiques

— La transformation de la voie professionnelle repose également sur la capacité des équipes à faire évoluer leurs pratiques pédagogiques. L'académie d'Orléans-Tours déploie ainsi le programme national ProFAN-Transfert, adossé à la recherche scientifique, afin d'accompagner les enseignants de lycée professionnel dans l'évolution de leurs pratiques.

Les formations proposées reposent sur l'expérimentation, la coopération et l'analyse réflexive. Les enseignants ne découvrent pas uniquement les outils en théorie : ils les expérimentent directement afin d'en mesurer les effets et les possibilités de transfert en classe. Parmi les outils pédagogiques explorés :

- classe puzzle ;
- casse-têtes coopératifs ;
- eu des forces de caractère ;
- météo des émotions ;
- escape game sur les stéréotypes de genre.

Quelques chiffres dans l'académie

- **1 845 enseignants déjà formés**, soit 50 % des enseignants de lycée professionnel du secteur public de l'académie ;
- **35 personnels de direction** réunis lors d'une journée académique consacrée au pilotage du dispositif.

Objectifs :

- développer des pratiques pédagogiques coopératives et innovantes au service de la réussite des élèves ;
- renforcer la formation continue des enseignants en s'appuyant sur les apports de la recherche et les retours d'expérience.

Le programme poursuit son déploiement en 2026-2027 afin de former la seconde moitié des enseignants de lycée professionnel, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque établissement.

L'intelligence artificielle au service de l'innovation pédagogique

— Les **travaux académiques mutualisés (TraAM) en Économie-Gestion** constituent également un laboratoire d'expérimentation des nouvelles pratiques. Deux lycées de l'académie ont déjà expérimenté l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle tels que ChatGPT, Copilot, Canva ou ElevenLabs pour concevoir des scénarios pédagogiques, différencier les apprentissages, produire des ressources adaptées aux besoins des élèves et contribuer à leur évaluation. Cette première expérimentation sera élargie durant l'année scolaire 2026-2027 autour de la thématique : « **Intelligence artificielle et économie-gestion : enjeux pédagogiques et éducatifs** ». L'objectif est de faciliter la conception de séquences pédagogiques grâce à des prompts transférables à l'ensemble des filières de l'économie-gestion, de favoriser la différenciation des apprentissages et de développer les compétences numériques des élèves. Utilisée comme un outil d'appui et non comme une solution clé en main, l'IA fait l'objet d'une analyse critique systématique afin de garantir la qualité et la pertinence pédagogique des contenus proposés.

Les résidences pédagogiques : une formation au plus près des équipes

— L'académie poursuit également le développement des **résidences pédagogiques**, des formations innovantes organisées directement au sein des établissements. Sur trois jours, elles combinent temps de formation, ateliers et intelligence collective. Pilotées par l'École académique de la Formation continue (EAFC), elles associent plusieurs partenaires, l'équipe de direction, les équipes pédagogiques et les services académiques.

À retenir

- **1 résidence expérimentée en 2025** au lycée Jean-Félix Paulsen de Châteaudun (28), sur le thème de l'ambition ;
- **3 résidences programmées en 2026- 2027**, dont une nouvelle consacrée à l'accessibilité. Cette nouvelle résidence vise à construire avec les équipes un plan d'action adapté aux besoins de chaque lycée professionnel, tout en renforçant la cohésion et en favorisant le développement d'une « **École pour tous** ».

4. VALORISER LES TALENTS ET L'EXCELLENCE DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

WorldSkills : révéler les compétences et les savoir-faire

— La **voie professionnelle est une voie d'excellence**, qui permet aux jeunes de révéler leurs compétences, leur savoir-faire et leur engagement dans des concours de haut niveau. Au fil des éditions, les élèves et apprentis des établissements de l'académie d'Orléans-Tours s'illustrent dans de nombreuses catégories et démontrent, aux niveaux régional et national, la richesse et la qualité des formations professionnelles. Lors des finales nationales organisées à Marseille en octobre 2025, deux jeunes de l'académie ont ainsi décroché une **médaille d'excellence** :

- **Thomas Barthelemy**, du lycée Benjamin-Franklin d'Orléans, en **fraisage** ;
- **Ruben Chacim**, du lycée Jean-Lurçat de Fleury-les-Aubrais, en **miroiterie**.

La prochaine édition revêtira une dimension particulière pour le territoire, puisque la **finale nationale de WorldSkills sera accueillie en région Centre-Val de Loire, du 13 au 15 octobre 2027**. Un rendez-vous majeur qui permettra une nouvelle fois de mettre en lumière les talents des jeunes, la diversité des métiers et l'excellence des formations de la voie professionnelle.

La Compétition nationale des métiers, plus connue sous le nom de WorldSkills, est la plus grande compétition internationale dédiée aux métiers. À l'image des Jeux olympiques dans le domaine sportif, elle permet à de jeunes professionnels et apprentis de mesurer leur excellence dans leur métier. Organisée en France par WorldSkills France, cette compétition rassemble, tous les deux ans, près de 1 200 jeunes de moins de 23 ans, venus de nombreux pays, qui s'affrontent dans près de cinquante métiers. Du bâtiment aux travaux publics à l'industrie, en passant par l'automobile, les services, l'agriculture, l'alimentation ou encore les nouvelles technologies, les métiers représentés reflètent la diversité et l'évolution des compétences recherchées dans le monde professionnel.



Des concours académiques pour valoriser les compétences

— Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, **l'académie développe également ses propres concours**. Ils permettent aux élèves de mobiliser leurs compétences dans des situations concrètes, de renforcer leur ambition et de mieux appréhender les attentes du monde professionnel.

AGOrA en action

Destiné aux élèves de **bac professionnel AGOrA**, ce concours est organisé avec le soutien de la CARSAT Centre-Val de Loire, du Crédit Mutuel Enseignant, de la FFMAS et d'entreprises partenaires.

Les élèves sont placés en situation professionnelle autour de la gestion, de la communication, du travail collaboratif et de la prévention des risques professionnels. Les finalistes bénéficient d'un coaching assuré par des élèves de BTS, afin de favoriser la liaison entre le bac professionnel et l'enseignement supérieur.

Ce concours met en lumière un parcours parfois méconnu, qui forme les jeunes à des compétences professionnelles et transversales particulièrement recherchées par les recruteurs.

- 300 participants
- 20 lycées mobilisés



Relève le défi du CIEL

Destiné aux élèves de terminale **bac professionnel CIEL**, ce concours est organisé avec le concours du CMQ « Transformation numérique » et l'appui du projet CyberINSA. À travers des défis collaboratifs autour de la cybersécurité, de l'informatique et des réseaux, les élèves développent leur esprit d'équipe, leur persévérance et leur ambition de poursuivre leurs études.

- Plus de 100 participants
- 8 lycées mobilisés

Hôtellerie-restauration : une filière d'excellence qui fait rayonner l'académie

— Les élèves des lycées hôteliers de l'académie d'Orléans-Tours se sont particulièrement illustrés cette année dans de nombreux concours régionaux, nationaux et internationaux. Ces distinctions récompensent l'engagement des élèves et des équipes pédagogiques et contribuent au rayonnement de la voie professionnelle.

Quelques belles récompenses

Lycée Jean-Guéhenno de Saint-Amand-Montrond (18)

- 3^e place d'Amélys Philippon au concours Matisse Marchais ;
- Qualification de Rémi Dupontet pour la finale nationale du concours MAF Cuisine froide.

Lycée Châteauneuf d'Argenton-sur-Creuse (36)

- Podiums de Rémy Bonnet-Ragey et Ali Edhem dans les métiers du bar.

Lycée hôtelier de Blois (41)

- Médaille d'or régionale pour Adrien Brule ;
- 1^{er} prix national au Concours Général des Métiers en Cuisine pour Erwann Navasse.

Lycée hôtelier de l'Orléanais (45)

- Victoire de Nina Averlant-Millet au Trophée Thonon Chateldon ;
- 2^e prix de Nina Averlant-Millet au Concours Général des Métiers ;
- 3^e place nationale de Maé Audibert-Bigot au concours MAF Cuisine froide.

Lycée Jean-de-la-Taille de Pithiviers (45)

- Victoire de Maëlys Bouvrot et Ryan Rual-Fourmy au Trophée Bernard Vaussion ;
- 2^e place de Grace Nzuzi au Défi des arts de la table ;
- Intronisation de Jeanne Gossart dans la Confrérie du Pithiviers.

À l'international, les talents de la voie professionnelle s'illustrent également. Gabin Huguet, du lycée hôtelier de Blois, a représenté la France lors de la finale des **Jeunes Talents Escoffier**. Ewenn Mienné s'est également distingué en recevant le **Prix Saveurs Peugeot**.

ZOOM SUR sur Nina Averlant-Millet

Élève de terminale bac professionnel au lycée hôtelier de l'Orléanais, Nina Averlant-Millet a remporté le **Trophée Thonon Chateldon** et vient de décrocher le **2^e prix du Concours Général des Métiers**. Passionnée par les métiers du service, elle souligne que cette réussite est le fruit d'une préparation exigeante, menée de front avec les épreuves du baccalauréat.



Nina Averlant-Millet

La voie professionnelle brille aussi dans les métiers de la propreté

— Accueillie cette année au lycée Paul-Gauguin d'Orléans, la rencontre interacadémique des futurs talents du monde de la propreté, organisée par la Fédération des entreprises de propreté (FEP), a permis aux élèves de la filière hygiène, propreté et stérilisation de démontrer leur savoir-faire face à des candidats venus de plusieurs académies.

- **300 participants de 16 établissements issus de 6 académies**

- **2 podiums pour le lycée Paul-Gauguin** : 1^{ère} place au concours d'éloquence et 3^e place au concours de maniabilité de la monobrosse.

Ces réussites témoignent de la diversité des parcours proposés dans la voie professionnelle et de la capacité des élèves et apprentis de l'académie à se distinguer par leurs compétences, leur engagement et leur créativité.



Les rencontres interacadémiques des métiers de la propreté, lycée Paul-Gauguin d'Orléans

F. Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence : patrimoine, métiers d'art et tourisme (PatMat)

Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Patrimoines, Métiers d'Art et Tourisme (CMQe PatMAT) fait partie des 121 Campus des métiers et des qualifications déployés en France. Véritable laboratoire d'innovation et d'expérimentation, il contribue à renforcer l'attractivité des métiers, à développer les compétences et à favoriser l'insertion professionnelle des apprenants, du CAP au Bac+8, dans six filières d'excellence : **Patrimoines, Métiers d'art & Design, Paysage, Hôtellerie-Restauration, Tourisme et Alimentation.**

1. UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

— Depuis cinq ans, le CMQe PatMAT fédère les acteurs du territoire autour de la **formation, de l'innovation et de l'emploi** dans les secteurs des patrimoines, métiers d'art et du tourisme. Ses actions visent notamment à **renforcer l'attractivité des formations**, adapter les compétences aux besoins des filières, créer des passerelles entre formations et développer des projets pédagogiques communs. Le Campus élargit également ses activités à de nouvelles thématiques comme le **végétal, l'intelligence artificielle appliquée à la création et l'inclusion**. Son ouverture à la **recherche** et à l'**international** doit favoriser l'innovation et les échanges de pratiques. Enfin, l'année **2025-2026** a marqué une étape importante avec le renouvellement de l'engagement de ses trois principaux partenaires - **la Région académique Centre-Val de Loire, le Conseil régional et l'Université de Tours** - afin de consolider et développer les missions du Campus. Quelques actions emblématiques

Quelques actions emblématiques

— Les Rencontres des savoir-faire de Mosnes

Pour la 6^e année consécutive, le CMQe PatMAT et la Ville de Mosnes ont proposé aux collégiens une immersion au cœur des formations et des métiers de l'artisanat d'excellence, dans le cadre de leur Parcours Avenir.

Le 12 septembre 2025, près de **530 élèves d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher**, issus de 12 établissements de formation du Centre-Val de Loire, ainsi que deux groupes encadrés par la Protection judiciaire de la jeunesse, ont été accueillis.

Au programme :

- **des ateliers et démonstrations** proposés par des établissements de formation, des fédérations professionnelles et des artisans ;
- **un jeu de piste** animé par la Direction de l'Orientation et de l'Apprentissage du Centre-Val de Loire ;
- **l'espace « Métiers en scène - Métiers d'art »** de la Région Centre-Val de Loire.

L'événement a mobilisé 43 artisans, une fédération professionnelle, la Direction de l'Orientation et de l'Apprentissage de la Région Centre-Val de Loire, sept établissements de formation partenaires du PatMAT et l'antenne IPE Centre-Val de Loire.

Chiffres clés depuis 2020

- **130 structures partenaires**
- **43 actions**
- **12 000 jeunes** sensibilisés grâce aux initiatives en faveur de l'attractivité des métiers et de l'innovation pédagogique



Jeu de piste LéoQuest aux rencontres des savoir-faire de Mosnes - Septembre 2025

— **L'exposition « Manufacto, la fabrique des savoir-faire » au Musée du Compagnonnage de Tours**

À l'occasion de la France Design Week Loire Valley, l'exposition « **Manufacto, la fabrique des savoir-faire en Centre-Val de Loire** » a pris ses quartiers au Musée du Compagnonnage de Tours, du 11 au 30 septembre 2025.

Au total, **3 811 visiteurs**, scolaires, individuels et groupes confondus, ont pu découvrir les six objets réalisés collectivement par les classes ayant participé à l'édition 2024-2025.

— **Workshop « Le végétal au service d'un décor vivant »**

Le Domaine de la Grande Lienne, dans l'Indre, a accueilli, le 2 octobre 2025, un workshop de design spéculatif organisé par le CMQe PatMAT, en partenariat avec Maison Roze et les Manufactures Nationales. **35 étudiants et formateurs** du Lycée Choiseul de Tours, du Lycée des Charmilles de Châteauroux, de l'ENSA Bourges et de l'INSA Centre-Val de Loire ont participé à cette journée.

Répartis en groupes de quatre ou cinq, les participants ont été invités à explorer différents scénarios d'évolution d'un produit textile aux surfaces évolutives, soumis à l'action de la lumière naturelle pendant sa durée d'exposition.

— **Hackathon sur le repas franco-indien en circuits courts**

Depuis 2008, la Région Centre-Val de Loire développe, dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, des relations étroites avec l'État du Tamil Nadu et le Territoire de Pondichéry.

Dans ce cadre, la Direction Europe et International de la Région Centre-Val de Loire a proposé au CMQe PatMAT et à l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA) d'organiser l'accueil en résidence de l'agricultrice indienne Banushree C. Reddy. Plusieurs actions ont ainsi été proposées aux lycées hôteliers à l'occasion de sa venue.

Le 16 octobre 2025, **18 élèves en Bac professionnel hôtellerie-restauration, dans le cadre de la coloration « circuits courts »**, issus du lycée Jean-de-la-Taille de Pithiviers et du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de Blois, ont participé à un hackathon consacré aux enjeux d'une alimentation saine, durable, traçable et de saison, à la croisée des cultures agricoles et gastronomiques françaises et indiennes.



Hackathon franco-indien - Octobre 2025

— Salon International du patrimoine culturel

À l'occasion de la 31^e édition du Salon International du Patrimoine Culturel, organisé du 23 au 26 octobre 2025 au Carrousel du Louvre, le CMQe PatMAT a partagé un stand avec les Campus des métiers et des qualifications du Réseau thématique national (RTN) « Industries culturelles et créatives ».

Cette présence a permis de présenter les formations proposées par les établissements membres des différents Campus et de mettre en valeur leurs savoir-faire à travers de nombreuses démonstrations.

Le 23 octobre, le CMQe PatMAT était notamment présent aux côtés du Campus des Métiers 37, qui a fait découvrir aux visiteurs les savoir-faire de l'horlogerie, ainsi que ses formations en tapisserie et en cordonnerie et son dispositif consacré aux « métiers rares ».

— Pépite's Day Tourisme

Le 13 novembre 2025, le Lycée des métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme Val de Loire, à Blois, a accueilli la quatrième édition du **Pépite's Day Tourisme**, coorganisée par le CMQe PatMAT, le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire et Pépite Centre-Val de Loire.

« Enchanter les visiteurs de Bourges, Capitale européenne de la Culture 2028 » : tel était le thème proposé aux 86 apprenants, du Bac professionnel à la Licence, et aux neuf enseignants issus de cinq établissements du Loir-et-Cher.

Réunis autour de trois problématiques, les participants ont imaginé des concepts innovants :

- De la première impression à l'envie de revenir
- À table ! Le Berry dans votre assiette
- Quand le soleil se couche, l'expérience continue

Les **14 équipes** ont relevé le défi avec créativité et présenté leur projet en trois minutes devant un jury d'experts.



Pépite's day tourisme - Novembre 2025



Stand du CMQe PatMAT au Salon International du Patrimoine Culturel - Octobre 2025



Démonstration d'horlogerie au Salon International du Patrimoine Culturel - Octobre 2025

— Forum HeriTech

Le CMQe PatMAT a participé au forum européen de l'innovation patrimoniale HeriTech, organisé pour la première fois en Centre-Val de Loire les 6 et 7 mai 2026, avec le soutien du cluster Pixel Players.

Pendant deux jours, professionnels, chercheurs et acteurs publics ont échangé autour des enjeux de l'innovation dans le domaine du patrimoine. Ces rencontres ont notamment permis de mettre en évidence l'intérêt de structurer une véritable filière d'innovation patrimoniale en Centre-Val de Loire.

Cette dynamique contribuera à nourrir la réflexion sur l'adaptation de l'offre de formation régionale aux grandes évolutions de la filière patrimoine, notamment en matière de **nouveaux outils de médiation, de construction durable et d'intelligence artificielle**.

— Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)

À l'occasion de l'édition 2026 des JEMA®, le Domaine national de Chambord a accueilli, du 10 au 12 avril 2026, des professionnels des métiers d'art, des organismes de promotion et des établissements de formation afin de valoriser les savoir-faire artisanaux auprès du grand public.

La journée du vendredi 10 avril était entièrement consacrée au public scolaire. **Plus de 600 élèves** ont ainsi pu profiter d'un programme riche en découvertes :

- démonstrations et rencontres avec des artisans et restaurateurs d'art, dont huit Meilleurs Ouvriers de France ;
- visite de l'exposition « Cœurs à l'ouvrage » du CMQe PatMAT ;
- découverte de l'espace « Métiers en scène – Art, Patrimoine » de la Région Centre-Val de Loire ;
- espace d'information sur les métiers et les formations animé par les acteurs de l'orientation.

Développée dans le cadre de PatMAT, l'exposition « Cœurs à l'ouvrage » a présenté, du 7 au 26 avril 2026, 14 œuvres réalisées par des élèves, étudiants et apprentis issus de neuf établissements de formation régionaux. Elle a accueilli **71 229 visiteurs**.

Sept établissements partenaires du PatMAT étaient également présents afin de faire découvrir leur offre de formation.



Lancement des Journées Européennes des Métiers d'Art au Domaine national de Chambord avec Sabrina Roubache, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage - Avril 2026



Sac à main Tea Time réalisé par une apprenante du lycée Balzac-d'Alembert et exposé au Domaine national de Chambord @Whoisreno - Avril 2026

2. RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

— Les cinq premières années d'activité du CMQe PatMAT ont permis de mettre en évidence plusieurs atouts majeurs : **un ancrage territorial unique, un réseau de partenaires dynamique, la richesse et la complémentarité des filières, une capacité reconnue d'innovation pédagogique et une dimension internationale affirmée.**

Le CMQe PatMAT se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son développement.

Fort d'une légitimité consolidée et de nombreux soutiens, il doit désormais poursuivre la structuration de son action et définir une stratégie ambitieuse, à la hauteur des transformations qui traversent les filières de son périmètre.

Les transitions **écologiques, numériques et sociétales** constituent autant de défis auxquels les formations et les métiers doivent pouvoir répondre. Pour y parvenir, le Campus entend notamment renforcer ses liens avec la recherche et poursuivre son ouverture à l'international.

Les priorités pour les prochaines années

- **Poursuivre les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des formations**, notamment à travers Manufacto, la fabrique des savoir-faire, les Rencontres des savoir-faire de Mosnes, les Rencontres des métiers d'art et du patrimoine de Thiron-Gardais, la France Design Week Loire Valley, le Salon Régional des Métiers d'Art, le Salon International du Patrimoine Culturel ou encore les JEMA®.
- **Accompagner l'élaboration d'une coloration de diplômes autour du patrimoine bâti**, afin de mieux répondre aux besoins en compétences de cette filière.
- **Soutenir le déploiement de concours et de dispositifs de valorisation des savoir-faire**, tels que WorldSkills, « Un des Meilleurs Apprentis de France », le Prix Avenir Métiers d'Art ou le Trophée Bernard Vaussion.
- **Développer des actions pédagogiques à destination des apprenants**, notamment à travers le Pépite's Day Tourisme, les master class consacrées au repas franco-indien ou encore les Rencontres Internationales de la Restauration.
- **Renforcer la coopération internationale** avec la mise en œuvre du projet « Métiers d'art en partage », consacré à la coopération entre la France et le Maroc. Ce projet vise à améliorer la connaissance des systèmes de formation dans le domaine des métiers d'art et à favoriser des résidences croisées d'artisans français et marocains. Ces résidences permettront aux professionnels de cocréer, avec les apprenants, un objet d'art inspiré des savoir-faire et des cultures de chacun des deux pays.

- **Valoriser les mobilités européennes et la transmission des savoir-faire** à travers la diffusion d'une bande dessinée inédite, **MOBILIA**, consacrée aux mobilités des apprenants, aux établissements et aux écosystèmes économiques associés.

En 2025, le Lycée des métiers d'Arsonval, à Joué-lès-Tours, et La Cometa, à Côme en Italie, ont engagé une coopération de deux ans. Celle-ci a permis à des artisans, des enseignants et des jeunes des deux pays de travailler ensemble à la réalisation d'un rocking-chair et de petits meubles assortis. Pour donner vie à ces créations, les participants se sont retrouvés à plusieurs reprises dans le cadre d'échanges Erasmus+ organisés par les deux établissements. Le projet éditorial MOBILIA viendra prolonger cette expérience en retraçant le parcours vécu par les apprenants et en mettant en lumière la transmission des savoir-faire à l'échelle européenne.

- **Accompagner l'émergence de la filière économique de l'« Innovation Patrimoniale »**, afin de mobiliser de nouveaux financements structurants pour le territoire et de soutenir, notamment, le développement des compétences. Cette démarche sera menée aux côtés de Pixel Players et de la MSH Centre-Val de Loire.
- **Développer des initiatives en faveur des filières de l'hospitalité** et les inscrire dans la dynamique de l'événement « Bourges 2028, Capitale européenne de la Culture ».

Ces orientations doivent permettre au CMQe PatMAT de franchir une nouvelle étape et de consolider son rôle de **fédérateur, d'animateur et d'accélérateur de projets au service des compétences, de l'innovation et de l'attractivité des filières d'excellence en Centre-Val de Loire.**

G. L'enseignement supérieur et la recherche en Centre-Val de Loire

1. UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR STRUCTURÉ AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Une offre d'enseignement supérieur diversifiée et répartie sur le territoire

— Le paysage de l'enseignement supérieur en Centre-Val de Loire repose sur trois établissements publics majeurs : l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'INSA Centre-Val de Loire. Cette offre est complétée par des établissements privés, notamment deux écoles de commerce, sept écoles d'ingénieurs et trois écoles d'art.

En 2024-2025, la région comptait près de **71 900 étudiants**, répartis principalement sur les campus d'Orléans et de Tours, mais également sur plusieurs sites territoriaux : Blois, Bourges, Chartres, Châteaurox, Issoudun, Amboise, Dreux, Le Blanc, Montargis et Vierzon. Les trois établissements publics ont engagé une dynamique de rapprochement visant à renforcer la visibilité et la cohérence de l'enseignement supérieur régional. Cette coopération s'appuie sur des laboratoires, des projets et des formations communs et sera formalisée par une **Convention de coopération territoriale (CCT), dont la signature est prévue le 9 septembre 2026**. Elle inscrit les trois établissements dans une démarche commune au sein du **Pôle Universitaire Centre-Val de Loire (PU-CVL)**.

En 2026, le PU-CVL rassemble :

- **44 255 étudiants**, dont 17 409 à l'Université d'Orléans, 25 101 à l'Université de Tours et 1 685 à l'INSA Centre-Val de Loire ;
- **64 laboratoires de recherche**, dont 24 unités mixtes de recherche (UMR) avec le CNRS, l'INRAE, l'INSERM et le BRGM ;
- **68 projets et actions partagés**, comprenant notamment 12 projets financés dans le cadre de France 2030, 9 projets CPER, 12 projets financés par la Région, 10 laboratoires communs, 15 plateformes ou structures communes et 10 formations communes.

Cette coopération permet ainsi de **mutualiser les compétences et les infrastructures et de renforcer les synergies académiques, scientifiques et organisationnelles** à l'échelle régionale.

Des étudiants aux profils spécifiques et un enjeu majeur de poursuite d'études

— Le parcours de formation des jeunes en Centre-Val de Loire présente plusieurs spécificités par rapport à la moyenne nationale. Le taux de scolarisation des 18-25 ans est inférieur au niveau national et, en 2023, **20,3 % des jeunes de plus de 15 ans ayant quitté le système scolaire ne possédaient aucun diplôme**, contre 18,3 % au niveau national.

La composition sociale des étudiants constitue toutefois un élément positif : **les jeunes issus de familles ouvrières sont proportionnellement plus nombreux à accéder aux différentes filières de formation** qu'au niveau national.

La région se caractérise également par une proportion plus importante de bacheliers technologiques et professionnels, tandis que la part des bacheliers généraux est légèrement inférieure à la moyenne nationale : **52,8 % contre 54,5 % en France**.

Le taux de poursuite d'études immédiate après le baccalauréat reste inférieur au niveau national, quelle que soit la voie suivie.

Par ailleurs :

- près de **67 % des étudiants** sont inscrits dans des établissements universitaires publics ;
- **47 % des apprentis** préparent un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- les étudiants boursiers sur critères sociaux représentent **29 % des étudiants** de l'enseignement supérieur.

Ainsi, le principal enjeu régional réside moins dans la réussite au baccalauréat que dans la capacité à **transformer cette réussite en poursuite d'études supérieures**, notamment pour les néobacheliers.

Le repas à 1 € pour les étudiants

Depuis mai 2026, le repas à 1 € est accessible à l'ensemble des étudiants dans tous les restaurants des Crous (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires) de France. Cette offre s'adresse aux titulaires d'une carte d'étudiant, aux titulaires d'une carte d'étudiant des métiers (apprentis et alternants), aux doctorants ainsi qu'aux volontaires engagés dans une mission de service civique. Proposé au déjeuner, le repas à 1 € est également disponible au dîner dans les restaurants Crous ouverts en soirée.

En facilitant l'accès à une alimentation équilibrée à un tarif particulièrement abordable, **cette mesure contribue à lutter contre la précarité étudiante et constitue un véritable levier en faveur de l'égalité des chances.**

Des formations et des projets structurants pour renforcer l'attractivité

Plusieurs initiatives contribuent à diversifier l'offre de formation et à renforcer l'attractivité régionale.

Le projet **MINERVE**, porté par l'Université d'Orléans dans le cadre de France 2030 et doté de 13,8 millions d'euros sur dix ans, vise à développer une formation par la recherche du premier cycle au doctorat dans plusieurs domaines d'excellence internationale, en partenariat avec le CNRS, l'INRAE, le BRGM et des entreprises.

Le projet **Loire Val'Health**, porté par l'Université de Tours et doté de 11,8 millions d'euros sur huit ans, repose sur une alliance académique et hospitalière associant notamment les CHU de Tours et d'Orléans. Il structure l'écosystème régional autour de trois axes : les maladies infectieuses, la santé mentale et les biomédicaments.

La région développe également de nouvelles formations dans le domaine de la santé, avec notamment l'ouverture d'une formation médicale à Orléans en partenariat avec la faculté de médecine de Tours.

Enfin, le **programme Horizon INSA**, financé dans le cadre de France 2030, vise à diversifier les profils recrutés dans les écoles d'ingénieurs et à renforcer l'attractivité des sciences et technologies, notamment auprès des jeunes femmes.

2. UNE RECHERCHE DIVERSIFIÉE ET DES DOMAINES D'EXCELLENCE À FORT POTENTIEL

Un écosystème scientifique reposant sur des acteurs complémentaires

La recherche régionale s'appuie sur les trois établissements d'enseignement supérieur ainsi que sur cinq organismes publics de recherche majeurs : **BRGM, CEA, CNRS, INRAE et INSERM**. Elle bénéficie également de l'appui des deux CHU de Tours et d'Orléans, du CROUS Orléans-Tours et de la Région Centre-Val de Loire. Un **collège doctoral unique** fédère les cinq écoles doctorales des universités d'Orléans et de Tours et de l'INSA Centre-Val de Loire, afin de renforcer la coordination des parcours doctoraux. À la rentrée 2024-2025, les doctorants représentaient **2,4 % des effectifs étudiants**.

La région compte **64 unités de recherche**, réparties entre trois grands domaines : sciences de la vie et environnement ; sciences et technologies ; sciences humaines et sociales. Près de la moitié sont des unités mixtes de recherche associant les établissements universitaires aux organismes nationaux de recherche. Cette organisation favorise une articulation étroite entre **formation, recherche et innovation**.

Des domaines d'excellence reconnus au niveau national et international

Plusieurs secteurs constituent des pôles d'excellence régionaux.

La **santé** est une thématique transversale qui mobilise la plupart des établissements et organismes de recherche régionaux. La structuration de la filière s'est notamment renforcée avec la création du CHU d'Orléans.

Les **sciences de la Terre et de l'Univers** occupent également une place importante, avec notamment le BRGM, l'Observatoire des Sciences de l'Univers Centre-Val de Loire et le radiotélescope de Nançay.

L'**énergie**, notamment les recherches consacrées à l'hydrogène et à la combustion, constitue un autre domaine de pointe. Les **sciences humaines et sociales** disposent quant à elles d'une expertise reconnue dans le domaine du patrimoine, en lien avec la richesse historique et culturelle du territoire.

Les universités d'Orléans et de Tours apparaissent régulièrement dans les classements internationaux thématiques de Shanghai, notamment en sciences vétérinaires, sciences de la Terre, sciences atmosphériques, ingénierie mécanique et biomédical. Elles figurent également dans d'autres classements internationaux de référence, tels que THE et Leiden.

La région dispose par ailleurs d'un potentiel humain et financier significatif. Elle compte **plus de 6 000 chercheurs**, dont près des deux tiers exercent dans le secteur privé. En 2020, les acteurs privés et publics consacraient **1,24 milliard d'euros à la recherche et développement (R&D)**, cette dépense étant respectivement financée à hauteur de **73 % par le secteur privé et de 27 % par le secteur public**. En 2022, l'effort régional de recherche représentait **2,3 % de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) nationale**, plaçant le Centre-Val de Loire au **7^e rang des régions métropolitaines**. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) régionales jouent également un rôle important dans cet effort de recherche : elles représentaient, en 2023, **30,3 % de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)**, contre 25 % à l'échelle nationale.

Une dynamique particulièrement forte dans le domaine de la santé

— La création, en janvier 2026, de l'unité mixte de recherche **InTheRNA (INSERM / Université d'Orléans)** constitue une étape importante dans la structuration de la recherche biomédicale régionale.

Cette structure, unique en France, est consacrée aux acides nucléiques, avec un focus particulier sur l'ARN messager et ses applications biomédicales. Elle intègre l'accélérateur de recherche technologique **ART-ARNm**, créé par l'INSERM en décembre 2022, et contribue à structurer un continuum allant de la recherche fondamentale à la recherche translationnelle et technologique.

Cet environnement hospitalo-universitaire favorise les interactions entre chercheurs, cliniciens et partenaires académiques et industriels, avec l'objectif de transformer plus rapidement les découvertes scientifiques en solutions thérapeutiques au bénéfice des patients.

3. UNE RECHERCHE DAVANTAGE VALORISÉE ET OUVERTE SUR LE MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Renforcer les liens entre enseignement supérieur, recherche et entreprises

— La région s'appuie sur plusieurs dispositifs permettant de rapprocher les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche et le monde socio-économique.

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) associent établissements d'enseignement, entreprises, pôles de compétitivité et collectivités. Trois campus structurent notamment l'offre régionale autour de secteurs stratégiques :

- le **CMQ Cosméto-pharma**, consacré aux formations liées à la production pharmaceutique et cosmétique ;
- le **CMQ Patrimoine, métiers d'art et tourisme**, qui vise notamment à renforcer l'attractivité des métiers d'art ;
- le **CMQ Transformation numérique**, qui travaille notamment sur la mixité et l'attractivité des métiers du numérique.

Les dispositifs **Compétences et métiers d'avenir (CMA)** financés par France 2030 complètent cette dynamique, avec notamment **CyberINSA** sur la cybersécurité, **ARClimeD** sur la santé numérique et **HAPPIS** sur l'hydrogène.

La valorisation de la recherche publique s'est également structurée avec le **Pôle universitaire d'innovation Loire Valley Innov'**, financé à hauteur de 4 millions d'euros sur quatre ans dans le cadre de France 2030. Il réunit les trois établissements d'enseignement supérieur, quatre organismes de recherche et les deux CHU.

Son objectif est de renforcer la coordination et la visibilité de l'écosystème régional auprès du monde socio-économique autour de trois axes :

- le **transfert de technologie**, avec la détection et la maturation des résultats de recherche ;
- l'**entrepreneuriat**, en favorisant l'émergence de start-up deeptech, notamment auprès des étudiants et des chercheurs ;
- le **renforcement des relations avec les entreprises**, grâce à des actions d'animation et d'acculturation.

Exemples de startups issues de la recherche publique

- **Lovaltech** : startup issue de travaux de recherche menés par l'Université de Tours et INRAE, qui développe un vaccin contre la Covid-19 administré par voie nasale et conçu pour être efficace contre les différents variants. Les études cliniques chez l'humain ont débuté. D'autres vaccins reposant sur le même principe d'administration par voie nasale sont également à l'étude. Lauréate du concours national i-Lab 2022.
- **Fractal Energy** : startup issue de recherches menées par l'Université de Tours et le CNRS, qui développe une solution de stockage de l'énergie destinée notamment aux particuliers. Lauréate du concours national i-Lab 2022.
- **SACHA Therapeutics** : startup développant une approche thérapeutique fondée sur des anticorps thérapeutiques pour lutter contre la grippe et d'autres pathologies respiratoires. Le projet a été porté par une doctorante lauréate du dispositif i-PhD 2024. SACHA Therapeutics figurait parmi les finalistes du concours i-Lab 2025, en tant que seule startup de la région Centre-Val de Loire à avoir atteint cette étape.

Le consortium **Carnot Loire Valley Innov'**, présenté dans le cadre de l'appel à candidatures Carnot par le PUI Loire Valley Innov', doit également permettre de renforcer la recherche partenariale avec les entreprises régionales, avec un volume de contrats attendu supérieur à 4 millions d'euros par an.

Développer la recherche partenariale et l'innovation

— Le développement des collaborations public-privé constitue un autre levier important.

Le dispositif **CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche)** permet à des doctorants de réaliser leur thèse en partenariat avec un laboratoire public et une entreprise disposant d'une activité de R&D. Il contribue à renforcer simultanément la recherche partenariale et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs.

En 2023, les entreprises de la région ont ainsi accueilli **32 nouveaux doctorants CIFRE**, tandis que les laboratoires publics en accueillaient 16. Cette dynamique contribue à rapprocher durablement les compétences scientifiques régionales des besoins des entreprises et à favoriser le transfert des connaissances et des technologies vers l'économie.

Une recherche davantage ouverte au grand public

Le développement de la culture scientifique et du dialogue entre recherche et société constitue enfin un axe important de la stratégie régionale. Le projet **TEEPEE – Science avec et pour la société (SAPS)** structure le réseau régional des acteurs de la médiation et de la communication scientifiques. Il vise à favoriser le dialogue entre les sciences, la recherche et la société.

Plusieurs initiatives complètent cette démarche :

- **MARMIT (Maison des Actions Régionales pour les Mathématiques, l'Informatique et leurs interactions)**, qui vise à promouvoir les mathématiques, l'informatique et les sciences auprès des jeunes, des entreprises, des

personnels de l'éducation et du grand public ;

- la déclinaison régionale du plan « **Filles et Maths** », destinée notamment à renforcer la place des jeunes filles dans les filières scientifiques ;
- les actions de culture scientifique menées auprès du public scolaire ;
- la **Fête de la science**, organisée du 2 au 12 octobre 2026 autour du thème « Saveurs savantes ».

Le label TEEPEE a également permis de financer une dizaine de projets de médiation scientifique. Parmi eux, le projet « [IMMERSION] La forêt : connaissance, vues du ciel, gestion durable », porté par l'Université d'Orléans, organise des rencontres entre chercheurs de la région et habitants de l'Indre autour des enjeux liés à la forêt.

Enfin, le festival **[Re]cherche et trouve**, organisé en juin 2026 au Château du Plessis, illustre cette volonté de rapprocher la recherche des citoyens.



Zoom sur les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)

Depuis le printemps dernier, la région académique Centre-Val de Loire prépare de nouveaux contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec trois établissements : l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'INSA Centre Val de Loire. Ces contrats remplaceront les précédents contrats pluriannuels et permettront de mieux adapter les priorités nationales aux réalités du territoire. Ils s'articuleront autour de trois axes : la formation et la vie étudiante, la recherche et l'innovation, et le pilotage des établissements. Le diagnostic territorial est lancé et les groupes de travail débuteront en septembre.



COMP Université d'Orléans - juillet 2026



II

**Une vision à long
terme : adapter
l'École aux évolutions
de la société**

A. Anticiper l'évolution démographique pour adapter l'offre scolaire

1. FAIRE FACE AU DÉFI DE LA BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE

— La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale a publié de nouvelles projections des effectifs scolaires à l'horizon **2035**, déclinées à l'échelle départementale. Ces projections confirment **une baisse démographique importante** : la France compterait **1,68 million d'élèves en moins d'ici 2035**, soit une diminution de **14,2 %** des effectifs dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Cette évolution s'explique principalement par **la baisse continue du nombre de naissances**, amorcée en 2010 et accentuée ces dernières années. En 2025, 645 000 naissances ont été enregistrées, soit **24 % de moins qu'en 2010**. Le premier degré serait particulièrement concerné, avec :

- **933 000 élèves en moins**, soit une baisse de **15,2 %** ;
- contre **743 800 élèves en moins dans le second degré**, soit une baisse de **13,2 %**.

La diminution des effectifs concernerait progressivement l'ensemble des niveaux d'enseignement, de l'école maternelle à l'école élémentaire, puis au collège et au lycée.

Une baisse qui s'accélère dès 2026

— Cette évolution démographique se traduit dès la rentrée 2026 par une nouvelle diminution importante des effectifs, avec plus de **160 000 élèves en moins** :

- **125 400 élèves en moins** dans le premier degré ;
- **36 200 élèves en moins** dans le second degré.

La baisse serait particulièrement marquée en école maternelle, notamment en petite section, avec l'arrivée de la génération née en 2023, nettement moins nombreuse.

À elle seule, cette génération entraînerait une diminution de **46 500 élèves en petite section**.

Des réalités territoriales contrastées

La baisse des effectifs scolaires ne sera toutefois **pas homogène selon les territoires**.

Les projections à dix ans font apparaître des écarts importants entre les départements, appelant des réponses adaptées aux réalités locales.

Ces disparités constituent un enjeu majeur pour l'adaptation de **l'offre de formation, de l'organisation des établissements et des politiques d'orientation** aux évolutions démographiques.

Des projections pour mieux anticiper et construire un diagnostic partagé

— Pour la première fois à cette échelle, le ministère met à disposition des **projections d'effectifs scolaires à l'échelle départementale**. Cet outil doit permettre aux territoires d'anticiper l'évolution de leurs besoins et d'adapter progressivement leur offre scolaire. Ces données ont vocation à alimenter directement les **Observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT)**, désormais généralisés à l'ensemble des départements. Les ODRT doivent favoriser le partage d'un **diagnostic commun entre l'État et les élus locaux** et permettre de construire une vision prospective partagée de l'organisation scolaire.

Chiffres clés depuis 2020

- **7 092 élèves en moins en 2026**
(428 320 élèves en 2025 / 421 228 élèves en 2026)

1^{er} degré (public et privé)

223 887 élèves en 2025 / 219 208 élèves en 2026
Soit une baisse **de plus de 2 %** dans le 1^{er} degré.

2nd degré (public et privé)

204 433 élèves en 2025 / 202 020 élèves en 2026
Soit une baisse **de 1,2 %** dans le 2nd degré.

- **66 500 élèves en moins en 2035**

1^{er} degré (public et privé)

16,52 % d'élèves en moins

2nd degré (public et privé)

14,43 % d'élèves en moins

2. UNE EXPÉRIMENTATION INÉDITE POUR CONSTRUIRE UNE CARTE SCOLAIRE ADAPTÉE AUX RÉALITÉS LOCALES

— Face aux évolutions démographiques qui transforment durablement les territoires, le ministère de l'Éducation nationale engage une nouvelle méthode de construction de la carte scolaire, fondée sur l'anticipation, la concertation et la prise en compte des réalités locales.

Depuis avril 2026, une expérimentation est menée dans **18 départements répartis dans 17 académies**, choisis pour représenter la diversité des territoires français : territoires ruraux, urbains, de montagne ou ultramarins, aux caractéristiques démographiques et géographiques variées.

Dans notre académie, le département de l'Indre participe à cette expérimentation.

Partir du terrain pour construire une vision à cinq ans

— Cette expérimentation repose sur un changement de méthode : **partir des réalités de chaque territoire pour construire une vision prospective de l'offre scolaire**. À partir de projections démographiques pluriannuelles, les services de l'État et les acteurs locaux sont invités à travailler ensemble à l'évolution de la carte scolaire, en prenant en compte les effectifs attendus, les implantations scolaires, les organisations pédagogiques, les besoins en personnels, mais également les conditions de mobilité et de transport des élèves.

L'objectif est de construire, dans chacun des 18 départements concernés, **une vision de la carte scolaire à cinq ans**, afin de mieux anticiper les évolutions démographiques et de donner davantage de visibilité aux familles, aux équipes éducatives et aux élus locaux.

Cette démarche doit ensuite permettre de définir un **schéma d'emploi cohérent**, présenté dans le cadre de la préparation de la loi de finances.

Elle intervient dans un contexte de forte évolution démographique, dont les effets ne seront toutefois pas uniformes. Certains territoires connaîtront une diminution importante de leurs effectifs, tandis que d'autres pourront être confrontés à des évolutions différentes.

L'enjeu est donc de construire **des réponses adaptées à chaque bassin de vie**, plutôt que d'appliquer des solutions uniformes.

La logique est inversée : il s'agit de partir

du terrain, des réalités démographiques et géographiques de chaque territoire, pour construire ensuite un schéma d'emploi local cohérent et adapté aux besoins.

Une méthode fondée sur la concertation avec les élus locaux

— Le préfet et les sous-préfets conduisent cette démarche en lien étroit avec les acteurs locaux : **députés et sénateurs, conseils départementaux et régionaux, présidents d'intercommunalités et maires**.

Cette association étroite des élus répond à un principe simple : **l'organisation scolaire ne peut être pensée indépendamment de l'aménagement du territoire, des mobilités et de l'ensemble des services publics qui contribuent à sa vitalité**.

L'expérimentation n'a donc pas vocation à produire une réponse identique pour tous les territoires. Elle doit au contraire permettre de faire émerger **des méthodes de travail transposables**, prenant en compte les spécificités de chaque bassin de vie.

Les Observatoires des dynamiques rurales et territoriales au cœur de la démarche

— Les **Observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT)**, annoncés en janvier dernier, constituent l'un des espaces privilégiés de travail de cette expérimentation.

Ils permettent de croiser les données et les projections démographiques avec l'ensemble des dynamiques qui structurent un territoire : école et éducation, mais aussi santé, services publics, sport, culture, mobilités, orientation, accès à l'enseignement supérieur et insertion professionnelle.

Cette approche globale doit permettre de réfléchir à l'offre scolaire **au-delà de la seule évolution des effectifs ou du nombre de postes**, et de travailler à des échelles adaptées aux réalités locales : réseaux pédagogiques, bassins de vie ou périmètres intercommunaux.

Une démarche territoriale complémentaire de la concertation nationale

— Cette démarche s'inscrit en complément des travaux engagés au niveau national avec les organisations syndicales représentées au **comité social d'administration ministériel de l'Éducation nationale (CSAMEN)**.

Un premier atelier prospectif consacré à la démographie scolaire s'est tenu le **21 avril 2026**. Il a permis de partager les données disponibles, d'analyser les évolutions démographiques passées et à venir et d'examiner différentes

formes d'organisation scolaire, notamment les territoires éducatifs ruraux, les regroupements pédagogiques intercommunaux et les regroupements pédagogiques concentrés. Les travaux nationaux et territoriaux ont vocation à **s'alimenter mutuellement** : les premiers permettent de partager les analyses et d'identifier des pistes communes ; les seconds permettent de les confronter aux réalités concrètes de chaque territoire.

Anticiper pour construire une offre scolaire de qualité dans la durée

— **L'expérimentation n'est pas une opération comptable : c'est une démarche de projet de territoire.**

Elle ne se confond pas avec la préparation de la rentrée en cours et ne préjuge pas, à ce stade, de décisions concernant les implantations scolaires ou les moyens. Les évolutions de moyens restent traitées chaque année dans le cadre budgétaire habituel.

L'objectif est précisément de **sortir d'une logique de décisions prises rentrée après rentrée** et de donner aux territoires une visibilité à moyen terme.

En anticipant les évolutions démographiques, en associant les élus et en tenant compte des réalités géographiques et des mobilités, cette nouvelle méthode doit permettre de construire **une offre scolaire de qualité, accessible et durable**, au plus près des besoins des territoires.

Anticiper pour ne plus subir : c'est le sens de cette expérimentation, qui place les réalités démographiques et territoriales au cœur de la réflexion sur l'avenir de l'École.



© Xavier Schwebel MEN

B. Faire du numérique un accélérateur de la réussite éducative

1. L'ÉCOLE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

— L'académie d'Orléans-Tours déploie une stratégie ambitieuse en matière d'intelligence artificielle, inscrite dans la stratégie nationale du numérique pour l'éducation et dans le cadre national d'usage de l'IA pour l'éducation. **L'IA est envisagée comme un levier au service des apprentissages, de l'accessibilité et de l'innovation pédagogique, sans jamais se substituer à la relation entre l'élève et l'enseignant.** Depuis septembre 2025, de nombreuses expérimentations ont été lancées, faisant aujourd'hui de l'académie un territoire **précurseur et reconnu** pour ses initiatives dans le domaine de l'IA éducative. La stratégie académique en matière d'IA repose sur trois ambitions majeures :

- **former les personnels** à une utilisation raisonnée, responsable et éthique de l'intelligence artificielle ;
- **développer une culture de l'IA** auprès de l'ensemble des élèves, de l'école au lycée ;
- **mettre l'IA au service de l'inclusion**, de la différenciation pédagogique et de la réussite de chaque élève.

Former les personnels

— L'académie accompagne les enseignants et les équipes éducatives afin de leur permettre d'intégrer progressivement l'IA dans leurs pratiques professionnelles, **dans un cadre maîtrisé et adapté aux enjeux pédagogiques.** Les principales actions engagées sont les suivantes :

- organisation, dans chaque département, de **cafés IA** à destination des chefs d'établissement ;
- déploiement d'une offre de formation à l'IA destinée aux enseignants : **plus de 1 500 enseignants** ont suivi les parcours de formation en ligne et plus de 50 formations ont été organisées directement dans les établissements ;
- expérimentation de **ressources numériques fondées sur l'IA** pour accompagner les gestes professionnels des enseignants, notamment dans le suivi des élèves et la préparation des séquences pédagogiques.



Les cafés IA

Former les élèves aux enjeux de l'IA

— Plus de **80 % des collégiens et lycéens utilisent désormais régulièrement des outils d'intelligence artificielle**. Face à l'évolution rapide de ces usages, l'académie accompagne les élèves dans l'acquisition d'une véritable culture de l'IA, afin de leur permettre d'en comprendre le fonctionnement, les opportunités, les limites et les enjeux éthiques. Cette démarche vise également à développer leur esprit critique et leur citoyenneté numérique.

Plusieurs dispositifs emblématiques sont ainsi expérimentés en classe :

- **Option « Informatique et IA » en classe de troisième** : ouverte depuis 2024, cette option sera déployée dans **40 collèges à compter de la rentrée 2026**. Depuis la rentrée 2025, son contenu intègre plusieurs séquences consacrées à la découverte de l'intelligence artificielle. Une parité entre les filles et les garçons est recherchée dans le recrutement des élèves. Cette option est complémentaire du parcours Pix IA, qui sera proposé en 2026-2027 à l'ensemble des élèves de quatrième et de seconde ;
- **Option « IA » en classe de seconde** : ouverte depuis la rentrée 2025 dans les lycées généraux et technologiques et les lycées professionnels, elle permet aux élèves de comprendre ce qu'est l'intelligence artificielle, ses enjeux éthiques et environnementaux ainsi que, dans les lycées professionnels, ses applications dans les différentes filières et métiers. Cette option sera déployée dans **27 lycées à compter de la rentrée 2026** ;
- **Classes IA en collège et en lycée** : ces dispositifs permettent aux enseignants d'expérimenter les usages de l'IA dans leur propre discipline et de participer à une communauté d'échange de pratiques. Depuis septembre 2025, cette expérimentation s'est étendue à plus de **20 collèges et lycées** (généraux et professionnels) et mobilise 85 enseignants ;
- **Concours académique IA.Art** : cette première édition associe IA et création artistique, en mobilisant des élèves du CM1 à la terminale ;



Concours IA.Art - Juin 2026

- **Stage'IA à l'université de Tours** : organisé avec le collectif Les Intrépides de la Tech, ce dispositif a permis à **30 élèves de seconde, dont 19 filles**, de découvrir, pendant deux semaines, l'IA, la cybersécurité, la robotique et la programmation à travers des projets concrets et des rencontres avec des professionnels. Il vise à développer les compétences numériques, à favoriser la mixité dans les filières technologiques et à accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation vers l'enseignement supérieur.

Une intelligence artificielle au service de l'accessibilité et de l'inclusion

— L'IA est également mobilisée pour mieux accompagner les **élèves à besoins éducatifs particuliers**, personnaliser les parcours d'apprentissage et soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de la différenciation pédagogique. Des outils numériques reposant sur l'intelligence artificielle sont ainsi expérimentés afin de favoriser l'accessibilité des apprentissages et l'inclusion scolaire.

Parmi les réalisations emblématiques figure le **projet @llo**, destiné aux élèves allophones. Il vise à favoriser leur inclusion scolaire en développant à la fois leur maîtrise du français et leurs compétences numériques. Le projet ambitionne d'accélérer les apprentissages linguistiques tout en renforçant les pratiques inclusives en classe ordinaire grâce aux outils numériques et à l'intelligence artificielle.

Le projet a été mis en œuvre dans **cinq collèges du Cher**, qui ont bénéficié d'équipements adaptés - tableaux numériques interactifs, tablettes, casques, mobilier favorisant la classe flexible - ainsi que de ressources numériques pédagogiques. Les élèves pouvaient notamment utiliser leur tablette pour faciliter la traduction des consignes en classe ordinaire et ainsi accéder plus facilement aux activités proposées.

Une expérimentation autour de l'IA et des **agents conversationnels (« chatbots »)** a également permis d'explorer de nouvelles approches pour développer les compétences de production écrite et orale des élèves. Les résultats obtenus aux examens de langue française par les élèves bénéficiaires se sont révélés supérieurs à ceux de l'ensemble des autres élèves allophones de la région académique. **Ces résultats ont conduit à envisager l'extension du projet @llo à d'autres collèges**. Une expérimentation sera également menée en lycée à compter de la rentrée 2026.

Le projet DescollIA : l'IA au service de la prévention du décrochage scolaire

Le projet **DescollIA** est un projet de recherche-action consacré à la prévention du décrochage scolaire. Il est conduit avec des enseignants-chercheurs en informatique, en partenariat avec deux autres régions académiques - **Bourgogne- Franche-Comté** et **Grand Est** - et bénéficie d'un financement de la Direction du numérique pour l'éducation (DNE). Son objectif est d'identifier, à partir de larges bases de données, les **signaux faibles susceptibles de révéler un risque de décrochage scolaire**, afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement des élèves concernés. Le projet vise notamment à développer des modèles d'IA **équitable et explicables**, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels de l'éducation. Cette collaboration entre chercheurs et acteurs de terrain permet de confronter et de valider les facteurs de risque identifiés et de concevoir des tableaux de bord susceptibles d'aider les équipes éducatives à repérer les élèves en situation de risque et à adapter leur accompagnement.

À travers ces différentes initiatives, l'académie d'Orléans-Tours inscrit ainsi l'IA dans une approche à la fois pédagogique, inclusive, éthique et prospective, en faisant du numérique un levier au service de la réussite de tous les élèves et de l'évolution des pratiques professionnelles.

2. LE TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : UNE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE DANS LE CHER, UNE AMBITION DÉSORMAIS RÉGIONALE

— Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE) répondent à une double ambition : contribuer à **l'élévation générale du niveau** et à une **plus grande justice sociale**, tout en accompagnant la transformation de l'École et en anticipant les enjeux liés au déploiement du numérique dans les territoires. repérer les élèves en situation de risque et à adapter leur accompagnement.

Le Cher, un laboratoire d'innovation au service de l'École

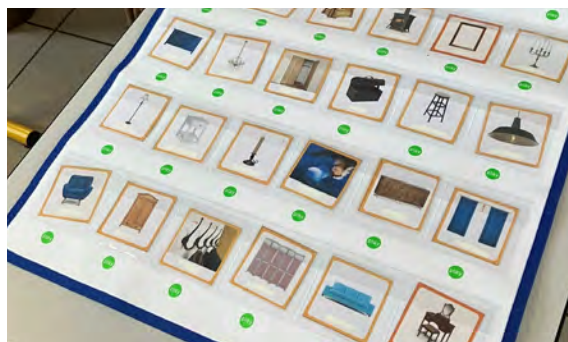
— Depuis 2022, le **Territoire Numérique Éducatif du Cher** constitue un véritable laboratoire d'innovation au service de la communauté éducative. Déployé avec l'ensemble des partenaires du territoire –

collectivités territoriales, GIP Recia, Réseau Canopé, Ligue de l'enseignement, associations, établissements d'enseignement supérieur et acteurs de l'EdTech –, il a permis de structurer un **écosystème du numérique éducatif**.

Au-delà du déploiement d'équipements numériques dans les écoles et les établissements, le TNE du Cher a accompagné les enseignants grâce à un important programme de formation et favorisé l'émergence de **projets pédagogiques innovants**.

De nombreux usages ont ainsi été expérimentés autour de la **robotique, du codage, de l'intelligence artificielle, des technologies immersives, de l'oralité et des arts**. Des robots pédagogiques alpha1 ont notamment permis d'initier les élèves au fonctionnement des réseaux de neurones, tandis que des casques de réalité virtuelle offrent aux collégiens la possibilité de découvrir des métiers en immersion.

Le concours **IA.art**, qui associe IA et création artistique, ainsi que le projet **e-cyclisme**, conduit avec la Fédération française de cyclisme et le CREPS de Bourges, illustrent la diversité des projets développés dans le département.



Le Territoire Numérique Éducatif du Cher en actions

Le numérique, un levier d'inclusion et d'égalité

— L'expérimentation a également contribué à construire une **École plus inclusive**. Des solutions numériques ont été déployées pour accompagner les élèves allophones et les élèves à besoins éducatifs particuliers, à travers des équipements adaptés, des ressources pédagogiques spécifiques et des projets consacrés au repérage et à l'accompagnement de ces besoins.

Le TNE a par ailleurs renforcé le lien entre **l'École et les familles**. Plusieurs milliers de parents ont bénéficié d'actions de médiation numérique, d'ateliers et de temps de coéducation visant à développer leur accompagnement et leur participation à la scolarité de leurs enfants. La question de la **mixité dans les métiers du numérique, des sciences et de l'ingénierie** a également occupé une place importante. Les actions conduites avec les partenaires du territoire visent à lutter contre les stéréotypes de genre, à sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge et à encourager davantage de jeunes filles à s'orienter vers ces filières.

Le projet « **Deviens ingénieur(e)** », porté avec l'INSA de Bourges, ainsi que les actions autour de l'IA et le **Stage'IA**, illustrent cette volonté.

Mesure d'impact : les premiers résultats d'une enquête en cours auprès des enseignants du Cher

Echantillon : 22 écoles, 125 classes et 3 042 élèves concernés

Impact sur les apprentissages

- 63% des enseignants constatent une amélioration de la maîtrise des savoirs fondamentaux.
- 72% des enseignants observent un accroissement des compétences numériques des élèves.

Motivation massive et engagement renforcé

- 86% des enseignants constatent une motivation supplémentaire chez leurs élèves.
- 73% des enseignants observent un meilleur engagement des élèves dans la tâche.

Une adhésion massive des porteurs de projets TNE

- 100% des enseignants évaluent l'impact du TNE comme satisfaisant (55%) ou très satisfaisant (45%).
- 95% des enseignants souhaitent poursuivre et faire évoluer le projet.

Une ambition désormais régionale

Fort des enseignements tirés de l'expérimentation conduite dans le Cher, un **projet d'extension du dispositif à l'échelle de l'ensemble de la région académique Centre-Val de Loire a été déposé auprès du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)**, dans le cadre du financement France Relance.

Cette nouvelle étape doit permettre de **diffuser les expérimentations les plus réussies** tout en répondant aux nouveaux enjeux du numérique éducatif.

Le futur **TNE Centre-Val de Loire** ciblera prioritairement les territoires les plus fragiles afin de contribuer à réduire les **inégalités territoriales et numériques**. Il reposera sur une gouvernance partagée associant l'Éducation nationale, les collectivités territoriales, le Groupement d'intérêt public (GIP) Recia et l'Institut de formation professionnelle de la région académique (IFPRA), en partenariat avec Réseau Canopé, le Hub-Lo et de nombreux acteurs régionaux.

L'ambition est d'inscrire durablement la transformation numérique dans les politiques éducatives, en développant des **modèles économiques pérennes et des financements complémentaires**, notamment européens.

Le projet régional s'articulera autour de **cinq grandes priorités** :

- **Réduire les fractures numériques**, en développant un numérique éducatif durable, responsable et souverain, notamment grâce au projet Reconnect, destiné aux écoles des territoires les plus fragiles ;
- **Diffuser les innovations pédagogiques**, en s'appuyant sur les expérimentations du TNE du Cher et en développant les usages de l'IA, de la cybersécurité, des technologies immersives, des sciences et technologies et des dispositifs favorisant l'oralité ;
- **Renforcer l'inclusion**, notamment à travers les projets @llo, destiné aux élèves allophones, et Capabilis, consacré aux élèves à besoins éducatifs particuliers dans le cadre des pôles d'appui à la scolarité, tout en développant les actions en direction des familles ;
- **Poursuivre les actions en faveur de la mixité**, afin d'encourager davantage de jeunes filles à s'orienter vers les métiers du numérique, des sciences et de l'ingénierie ;
- **Accompagner les personnels**, grâce à une offre de formation renforcée sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les technologies immersives et les pratiques pédagogiques innovantes.

ZOOM sur le séminaire TNE

Le séminaire « Terre Numérique 2026 » s'est tenu le 1er avril 2026 au CO'Met d'Orléans, réunissant **près de 800 acteurs de la communauté éducative** autour des enjeux du numérique éducatif.

Organisé par la région académique Centre-Val de Loire, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, il proposait conférences, tables rondes et ateliers pour accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques et développer une culture numérique partagée.

Cette édition a été marquée par l'annonce de l'extension du projet « Territoire Numérique Éducatif » à l'ensemble de la région dès septembre 2026.



Séminaire Territoire Numérique Éducatif - Avril 2026



Évaluer pour mieux diffuser les innovations

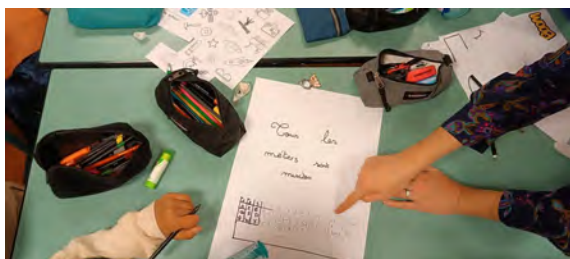
— L'évaluation scientifique occupera une place centrale dans cette nouvelle phase. Conduite avec des partenaires de la recherche, elle permettra de mesurer l'impact des dispositifs sur les **apprentissages, l'inclusion et les compétences numériques des élèves**.

Cette évaluation doit permettre d'identifier les actions les plus efficaces et de favoriser leur diffusion à plus grande échelle.

3. LA MIXITÉ AU CŒUR DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE

— La région académique Centre-Val de Loire poursuit son engagement en faveur d'une **plus grande mixité dans les filières et les métiers du numérique**, en développant des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à destination des élèves comme des personnels. Cette démarche vise à lutter contre les stéréotypes de genre, à faire découvrir les métiers du numérique et à encourager davantage de jeunes filles à s'orienter vers les filières scientifiques, technologiques et numériques.

Depuis la rentrée 2025, **77 ateliers « Expérience IA, numérique et mixité »**, organisés avec les Intrépides de la Tech, ont permis à **1 925 élèves** de découvrir l'intelligence artificielle et d'échanger avec une professionnelle du secteur. De son côté, l'opération **ElleStime** a sensibilisé près de **3 500 élèves de 5^e** à l'égalité entre les filles et les garçons dans les domaines des sciences et du numérique, grâce à des rencontres avec des mentores, des ateliers et des activités pédagogiques.



ElleStime



Les Intrépides de la Tech

La région académique encourage également la **créativité, l'esprit critique et l'ouverture sur les métiers du numérique** à travers plusieurs dispositifs. Le concours **IA.art**, notamment consacré aux enjeux de mixité et d'égalité entre les filles et les garçons, permet aux élèves d'explorer les liens entre intelligence artificielle et création artistique. L'exposition itinérante **« Femmes de la Tech : elles innovent pour**

nous », permet quant à elle de faire découvrir aux élèves des parcours et des modèles féminins inspirants dans le secteur technologique.

Les élèves volontaires peuvent également approfondir leurs compétences numériques et scientifiques grâce à différents dispositifs : l'option **« Informatique et IA » en classe de 3^e**, ouverte dans le respect de la parité, compte aujourd'hui **509 élèves, dont 218 filles** ; l'option **et les classes IA en seconde** accueillent **376 élèves, dont 154 filles** ; enfin, le stage **Girls Can Code**, destiné aux collégiennes, leur permet de développer leurs compétences en programmation et de découvrir les métiers du numérique.

Cet engagement en faveur de la mixité s'appuie également sur un **accompagnement renforcé des équipes pédagogiques**. Depuis la rentrée 2025, **plus de 160 enseignants de collège** ont été formés à l'IA, au numérique et aux enjeux liés à la mixité. Ces formations s'accompagnent de ressources pédagogiques « clés en main » et d'ateliers coanimés en classe avec les Intrépides de la Tech, afin de favoriser une évolution concrète des pratiques pédagogiques.

Les pratiques professionnelles évoluent également grâce aux actions conduites auprès du **réseau des chargés de mission numérique de proximité**, notamment autour de la sensibilisation aux biais de genre et de l'analyse des pratiques. Par ailleurs, un **groupe académique composé de six référents mixité** est chargé de produire des ressources et de concevoir un parcours de formation dédié sur la plateforme Magistère.

Enfin, une **table ronde consacrée à la mixité dans les métiers du numérique**, organisée lors du séminaire du TNE en avril 2026, a permis de nourrir la réflexion collective sur cet enjeu majeur, à la fois pour l'égalité des chances et pour l'attractivité des filières scientifiques, technologiques et numériques.

Cette dynamique va se poursuivre avec le déploiement, dans la région académique, du programme national **TechPourToutes**, qui vise à accompagner les jeunes filles vers les études supérieures et à favoriser leur accès aux formations et aux carrières dans les domaines des **sciences et des technologies**.

À travers l'ensemble de ces actions, la région académique fait de la mixité un axe structurant de sa politique numérique, en agissant simultanément sur les représentations, les pratiques pédagogiques, l'accès aux compétences et l'orientation des élèves.

C. Préparer les professionnels de santé de demain dans les territoires

1. UNE OPTION « SANTÉ » POUR LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

— Dans une région confrontée à des difficultés d'accès aux soins et caractérisée par la présence de nombreux « déserts médicaux », l'**académie d'Orléans-Tours a souhaité prendre sa part de responsabilité pour anticiper les besoins futurs en professionnels de santé**. Elle a ainsi mis en place une option « santé » dans des lycées volontaires.

L'académie s'est engagée dans cette expérimentation pour une durée de cinq ans, elle est destinée aux élèves de première et de terminale. Le dispositif poursuit un double objectif : **encourager les lycéens à s'orienter vers les études et les métiers de la santé et favoriser, à terme, leur retour dans leur territoire d'origine**, afin de contribuer au renforcement de l'offre de soins locale.

Depuis sa mise en œuvre, **huit lycées** de l'académie proposent cette option :

- lycée Alain-Fournier de Bourges ;
- lycée Jean-Moulin de Saint-Amand-Montrond ;
- lycée Pasteur de Le Blanc ;
- lycée Émile-Zola de Châteaudun ;
- lycée Pierre et Marie Curie de Châteauroux ;
- lycée Thérèse-Planiol de Loches ;
- lycée Claude-de-France de Romorantin ;
- lycée En Forêt de Montargis.

Durant l'année scolaire 2025-2026, **209 élèves de première et de terminale**, tous volontaires, ont bénéficié de cette expérimentation. Le dispositif est reconduit dans les huit établissements pour l'année scolaire 2026-2027.

2. UN DISPOSITIF CONSTRUIT AUTOUR DE LA DÉCOUVERTE DES ÉTUDES ET DES MÉTIERS DE LA SANTÉ

— L'option « santé » repose sur plusieurs axes complémentaires. Elle comprend tout d'abord un **renforcement disciplinaire**, assuré par les enseignants des établissements, notamment en sciences de la vie et de la Terre, en mathématiques et en physique-chimie. Dans certains établissements, comme le lycée En Forêt, une approche spécifique de la biologie est également proposée. Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

(IA-IPR) concernés accompagnent les équipes éducatives dans la mise en œuvre du dispositif.

L'option vise également à développer les **compétences psychosociales** des élèves, afin de les accompagner dans leur projet d'orientation et de leur permettre de mieux appréhender les exigences des études et des métiers de la santé.

Une place importante est par ailleurs accordée à la **découverte des formations et des professions de santé**. Cette découverte prend des formes variées : conférences, rencontres avec des professionnels, stages, périodes d'immersion, visites de structures de santé, exposés, forums des métiers ou encore présentation des différentes formations.

La diversité des métiers présentés constitue l'un des points forts du dispositif. Les élèves peuvent ainsi découvrir aussi bien les professions médicales que paramédicales : médecin, chirurgien, infirmier, psychologue, dentiste, pharmacien, podologue, ostéopathe, kinésithérapeute, nutritionniste, radiologue, sage-femme, ergothérapeute, biologiste ou encore chercheur.

Pour favoriser cette ouverture, les lycées ont développé de nombreux partenariats avec les universités, les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les établissements hospitaliers et les professionnels de santé. Au moins un établissement propose également aux élèves une préparation au PSC1 (Premiers Secours Citoyen).

Dans l'ensemble des établissements, les séances sont organisées le mercredi après-midi, généralement sur des créneaux de deux heures, pour une durée hebdomadaire moyenne de deux heures.

3. UN ENGAGEMENT DES ÉLÈVES QUI FAVORISE LES VOCATIONS

— L'accès à l'option repose sur le volontariat. Dans la majorité des établissements, les élèves souhaitant intégrer le dispositif doivent présenter une lettre de motivation ; dans un lycée, cette candidature est complétée par un entretien.

L'option est principalement proposée aux élèves ayant choisi les enseignements de spécialité

physique-chimie, SVT et mathématiques, ou qui suivent au moins deux de ces trois disciplines. Toutefois, les établissements réfléchissent à faire évoluer les modalités de recrutement. Certains envisagent notamment, d'ouvrir l'option dès la classe de seconde, comme au lycée En Forêt. Des réflexions sont également engagées afin de permettre à des élèves n'ayant pas choisi la combinaison physique-chimie/SVT/mathématiques de rejoindre le dispositif.

L'investissement des élèves est valorisé de différentes manières selon les établissements : attestation de participation, mention dans les bulletins scolaires ou dans le livret scolaire lycéen, et valorisation dans la fiche Avenir sur Parcoursup. Cette reconnaissance permet de mettre en évidence la démarche volontaire des élèves et la cohérence de leur projet d'orientation.

Les équipes éducatives constatent une **forte implication des élèves**. Les chefs d'établissement sont unanimes à reconnaître l'intérêt du dispositif. Les élèves qui s'engagent en classe de première poursuivent, dans leur très grande majorité, l'option en terminale. Ils se montrent motivés et assidus.

Cette implication semble également se traduire dans leurs choix d'orientation. Dans les lycées ayant accueilli cette année des élèves de terminale, **au moins 80 % des élèves ont formulé sur Parcoursup des vœux en lien avec les métiers de la santé**, un taux qui atteint jusqu'à **95 % dans l'un des établissements**.

En favorisant la rencontre avec les professionnels, la connaissance des formations et le renforcement des compétences disciplinaires, l'option « santé » contribue à **faire émerger et à conforter les projets d'orientation vers les métiers de la santé**, avec l'ambition, à plus long terme, de renforcer l'attractivité des territoires confrontés aux difficultés de démographie médicale.



Présentation de l'option santé au lycée Émile-Zola de Châteaudun

D. L'éducation au développement durable et la gestion du changement climatique

1. LES ENJEUX DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

— L'éducation au développement durable (EDD) constitue un enjeu majeur de la formation des élèves. Elle leur permet de comprendre les interactions entre les dimensions environnementales, économiques, sociales et culturelles des grands enjeux contemporains. Intégrée aux programmes scolaires, l'EDD mobilise l'ensemble des disciplines à travers des enseignements consacrés notamment au développement durable, au changement climatique et à la biodiversité.

Cette approche contribue à la fois à **développer la culture scientifique des élèves, leur esprit critique et leur capacité à comprendre les évolutions du monde**, tout en favorisant une relation sensible et responsable à leur environnement.

Le développement des compétences des élèves en matière de développement durable et de **transition écologique** s'appuie également sur de nombreux projets pédagogiques qui les placent en situation d'acteurs. Parmi les principaux leviers figure la démarche de labellisation « **École/Établissement en démarche de développement durable** » (E3D). Ce label est attribué aux écoles, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis engagés dans une démarche globale de développement durable.

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle, la démarche E3D permet de fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'un projet collectif et de faire des élèves de véritables acteurs de la transition écologique. Le label est attribué pour une durée de **trois ans**.

Des dispositifs de terrain pour faire des élèves des acteurs de la transition

Les aires éducatives : apprendre à protéger son environnement

Les aires terrestres éducatives (ATE), encadrées par l'**Office français de la biodiversité (OFB)**, permettent aux élèves de s'approprier concrètement les enjeux liés à la biodiversité et à la préservation des milieux naturels. Le dispositif

concerne principalement des classes de cycle 3, de CM1, de CM2 et sixième, qui prennent en charge un espace naturel à proximité de leur établissement afin de contribuer à sa connaissance, sa préservation, sa gestion et sa valorisation.

Tout au long de l'année, les élèves sont accompagnés par un référent issu d'une structure spécialisée dans la recherche, la protection de la nature ou l'éducation à l'environnement et bénéficient d'un label national.

À la rentrée 2026-2027, l'académie d'Orléans-Tours comptera une **soixantaine d'aires terrestres éducatives en activité, dont plus de 40 labellisées**.

Les dispositifs CREEDD : expérimenter les enjeux environnementaux sur le terrain

— Le dispositif **Convention régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (CREEDD)** permet aux écoles et établissements scolaires publics et privés de la région Centre-Val de Loire de construire des projets pédagogiques autour d'un enjeu environnemental concret : alimentation, climat, eau, biodiversité, etc.

Sur une partie de l'année scolaire, les élèves explorent cette problématique sur le terrain avec l'appui de structures signataires du référentiel régional de qualité pour l'accompagnement du jeune public.

En 2025-2026, 123 dossiers ont été déposés et **73 nouveaux projets** ont bénéficié d'un financement. Ils concernent **47 écoles, 15 collèges, 5 lycées, 1 lycée agricole, 1 institut médico-éducatif (IME), 2 instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et 2 maisons familiales rurales (MFR)**.

Une nouvelle dynamique régionale pour l'éducation à l'environnement

— Lors du comité de pilotage d'avril 2026, la mission EDD du rectorat a repris le **copilotage tournant de la convention CREEDD**. Cette nouvelle implication s'inscrit dans la préparation des **Assises régionales de l'éducation à l'environnement et au développement durable**, qui se tiendront le **8 décembre 2026**. **Valoriser l'engagement des élèves.**

Le Prix de l'action éco-déléguée : donner de la visibilité aux initiatives des élèves

— Créé en 2020 par le ministère chargé de l'Éducation nationale, le **Prix de l'action éco-déléguée de l'année** vise à accompagner le développement du réseau des éco-délégués et à faire connaître, encourager et valoriser les projets qu'ils portent au sein de leur établissement.

Pour l'édition 2026, le **collège Beauchant de Château-Renault** a été distingué dans la catégorie collège, tandis que le **lycée Duhamel-du-Monceau de Pithiviers** a remporté le prix dans la catégorie lycée.

Éduquer à l'alimentation durable

— La **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire**, en lien avec la mission Éducation au développement durable du rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, a lancé un appel à projets visant à accélérer la généralisation de l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire.

Le cahier des charges a été co-construit avec la mission EDD et vise à produire des **ressources pédagogiques adaptées aux différents niveaux d'enseignement**, du cycle 1 au lycée, en cohérence avec le référentiel de compétences pour l'éducation au développement durable. Les ressources produites pourront être mises à disposition des enseignants sur une plateforme en ligne. **Onze projets ont été retenus, pour un financement total de 180 000 euros.**

Sciences participatives : les élèves acteurs de la recherche

— L'académie développe également des projets de **sciences participatives**, notamment avec la **Fondation Tara Océan**. Depuis plusieurs années, une vingtaine de classes participent au projet « **Plastique à la loupe** », qui permet aux élèves d'étudier la présence et la dispersion des déchets plastiques dans différents milieux naturels du territoire.

Cette démarche associe observation de terrain, démarche scientifique et sensibilisation aux enjeux de la pollution plastique. Elle est accompagnée chaque année par une journée de formation et par l'intervention de scientifiques de la Fondation Tara Océan.

Une dynamique de labellisation qui progresse

— La démarche E3D connaît une progression importante dans l'académie. En 2025-2026, **136 écoles** disposent d'un label en cours.

À ces 136 écoles s'ajoutent **29 écoles ayant obtenu la mention « sensibilisation »**, qui constitue une première étape vers la labellisation.

Du côté des collèges, **92 établissements** disposent d'un label EDD en cours en 2025-2026. Ainsi, **31 % des collèges de l'académie** sont aujourd'hui engagés dans une démarche de labellisation EDD.

La dynamique concerne également les lycées : **40 établissements sont labellisés, soit 30 % des lycées de l'académie.**

Former et partager les connaissances sur les enjeux climatiques

— La mission Éducation au développement durable a également contribué, en 2025-2026, à l'organisation de **deux grandes journées thématiques au Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE)**.

Le **12 mars**, une journée consacrée au développement durable a été organisée à destination des personnels des services déconcentrés de l'Éducation nationale, en lien avec le groupe « développement durable » des personnels du rectorat.

Le **20 mai**, une journée académique consacrée à l'EDD et à l'**éducation physique et sportive adaptée (EPSa)** a réuni des enseignants, des conseillers principaux d'éducation (CPE) et des personnels de direction d'établissements engagés dans une démarche de labellisation E3D. Ces deux journées ont permis de faire intervenir des **experts du changement climatique et de ses impacts sur le territoire régional**, notamment un professeur expert missionné en partenariat avec Météo-France. Elles ont également été l'occasion de présenter aux enseignants, aux personnels de direction et aux personnels du rectorat et des **directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)** différents outils permettant de mieux appréhender les effets locaux du changement climatique.

À travers ces actions, l'académie d'Orléans-Tours fait de l'éducation au développement durable un **levier de formation, d'engagement et d'action**, en donnant aux élèves les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre les transitions en cours et contribuer, à leur échelle, à leur mise en œuvre.

2. VAGUES DE CHALEUR : UN PLAN MINISTÉRIEL POUR PROTÉGER ET ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

— Face à des vagues de chaleur plus fréquentes, plus intenses ou plus prolongées, le ministère de l'Éducation nationale déploie un **plan de gestion des vagues de chaleur** destiné à renforcer la prévention, protéger les élèves et les personnels et garantir, autant que possible, la continuité du service public de l'éducation.

Ce dispositif repose sur une démarche d'anticipation et d'adaptation, conduite avec les établissements scolaires, les services académiques, les collectivités territoriales et, selon les situations, les services de l'État et les acteurs de santé.

Anticiper les situations à risque dans les établissements

— Le plan prévoit tout d'abord d'identifier les écoles et établissements particulièrement exposés aux fortes chaleurs. **Un diagnostic du bâti et des espaces extérieurs permet de repérer les locaux les plus sensibles et les espaces pouvant constituer des zones de repli.**

Cette évaluation prend notamment en compte l'exposition au soleil, l'isolation des bâtiments, la présence de protections solaires, les possibilités de ventilation, les surfaces vitrées, les espaces végétalisés et ombragés ainsi que l'accès à des points d'eau.

Les établissements sont également invités à cartographier leurs zones à risque et leurs **zones de fraîcheur**, afin de disposer de solutions concrètes en cas d'épisode de chaleur intense.

Adapter les bâtiments et les espaces

— Le plan encourage, en lien étroit avec les collectivités territoriales propriétaires des bâtiments scolaires, **la mise en œuvre de travaux et d'aménagements permettant d'améliorer durablement le confort d'été.**

Sont notamment envisagés : protections solaires extérieures, stores et volets, pare-soleil, amélioration de la ventilation, brasseurs d'air, végétalisation et création d'espaces ombragés. Les projets de rénovation énergétique doivent également intégrer la question du confort d'été afin de mieux adapter les bâtiments scolaires aux évolutions climatiques.

Protéger les personnels

— La protection des agents constitue un autre volet majeur du plan. **Le risque lié à l'exposition aux épisodes de chaleur intense doit être intégré à l'évaluation des risques professionnels et**

au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

En période de fortes chaleurs, les établissements et services doivent notamment :

- mettre à disposition de l'eau potable et fraîche ;
- identifier et privilégier les locaux les moins exposés ;
- aménager des espaces de fraîcheur ;
- adapter, lorsque cela est nécessaire, les horaires, la charge et l'organisation du travail ;
- augmenter la fréquence des pauses ;
- limiter l'exposition au soleil et aux fortes chaleurs ;
- porter une attention particulière aux agents vulnérables, isolés ou travaillant à l'extérieur.

La situation doit être réévaluée quotidiennement afin d'adapter les mesures aux conditions météorologiques et aux caractéristiques de chaque lieu de travail.

Adapter l'accueil des élèves

— Pour les écoles et établissements scolaires, les mesures peuvent porter sur l'aménagement des locaux, les horaires, les activités pédagogiques, les récréations, les pauses méridiennes, les sorties et les transports scolaires. **Lorsque l'accueil demeure possible mais doit être aménagé, plusieurs organisations peuvent être envisagées** : ouverture le matin et fermeture l'après-midi, accueil par niveaux ou en demi-groupes, ou encore accueil prioritaire de certains élèves.

La décision est prise en fonction de la situation locale et de l'évaluation globale des conditions d'accueil. Le plan rappelle qu'**aucun seuil réglementaire de température ne fixe à lui seul la fermeture d'une école ou d'un établissement scolaire**. La décision doit tenir compte notamment de la température réelle, de la durée d'exposition, de la ventilation et de la situation des personnes accueillies.

Si aucune mesure d'aménagement ne permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, une fermeture temporaire peut être décidée. Cette mesure doit rester exceptionnelle et proportionnée, afin de préserver la continuité du service public et la continuité pédagogique.

Maintenir la continuité pédagogique

— Le plan prévoit également l'anticipation d'une éventuelle fermeture grâce au plan de continuité pédagogique (PCP) de chaque école et établissement.

Les équipes doivent pouvoir maintenir le contact avec les élèves et leurs familles et proposer, lorsque nécessaire, des modalités d'enseignement à distance adaptées. Une

attention particulière est portée aux élèves les plus fragiles et à ceux qui ne disposent pas d'un accès au numérique, pour lesquels des supports papier ou un suivi téléphonique peuvent être prévus.

L'objectif est de permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de fermeture, tout en limitant les ruptures dans les apprentissages.

Anticiper, adapter et protéger : le plan ministériel de gestion des vagues de chaleur vise ainsi à renforcer la capacité de chaque école et établissement à faire face aux épisodes de chaleur intense, tout en garantissant la sécurité des élèves et des personnels et la continuité du service public de l'éducation.



© Adobe Stock





III

**Une École accueillante
et sécurisante pour
toutes et tous**

A. Une nouvelle charte académique pour renforcer l'alliance éducative avec les familles

Pour une coéducation dans la confiance, au service de la réussite de chaque élève

L'académie d'Orléans-Tours renforce son engagement en faveur d'une relation de confiance entre l'École et les familles avec la mise en place d'une Charte académique des relations entre les parents d'élèves, leurs représentants et les équipes des écoles et établissements publics.

Cette charte affirme une conviction : **la réussite et l'épanouissement des élèves reposent sur une alliance éducative solide entre l'École et les familles.**

Dans un contexte de transformation profonde de l'École, cette démarche s'inscrit pleinement dans les trois piliers qui guident son action : **l'exigence, la protection et l'émancipation**. Elle vise à garantir à chaque élève les conditions nécessaires pour réussir, grandir et s'épanouir dans un environnement sûr, respectueux et bienveillant.

1. UNE CHARTE POUR INSTALLER UN CADRE DE CONFIANCE ET DE DIALOGUE

— La relation entre l'institution scolaire et les familles constitue un élément essentiel de la réussite des élèves. Parents, personnels de l'Éducation nationale et élèves sont appelés à agir comme des partenaires, dans le respect des responsabilités et de la place de chacun.

La charte fixe ainsi **un cadre commun, clair et partagé**, destiné à favoriser des relations apaisées, constructives et respectueuses entre les familles et les équipes éducatives.

Elle reconnaît notamment :

- la responsabilité des écoles et des établissements dans la création des conditions favorables au dialogue et à la coopération avec les familles ;
- le rôle des parents et des élèves dans une démarche d'engagement actif et responsable ;
- la place essentielle des représentants des parents d'élèves, acteurs à part entière du dialogue avec les équipes de direction.

L'objectif est de faire de **l'alliance éducative un véritable levier de réussite scolaire, de bien-être et d'émancipation des élèves.**

2. UNE DÉMARCHE CONSTRUITE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS ET LES PERSONNELS DE TERRAIN

— La charte a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail du Groupe académique climat scolaire (GACS), selon une démarche collaborative et dans une logique d'organisation apprenante.

Compte tenu de la nature du projet, une place importante a été accordée aux représentants des parents d'élèves.

— Dans le premier degré

Le travail a notamment associé la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE), aux niveaux académique et départemental, ainsi que différents personnels des services du pôle Emploi Vie Scolaire (EVS), de la division juridique et des équipes d'inspection des directions académiques.

Cette construction collective permet de proposer un document partagé, conçu au plus près des réalités des écoles et des communautés éducatives.

— Dans le second degré

La démarche a également reposé sur une concertation élargie associant les deux principales fédérations de représentants de parents d'élèves, la FCPE et la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (PEEP), aux niveaux académique et départemental. Des représentants des personnels de direction de collèges et de lycées ont également contribué activement à l'élaboration du document.

Le groupe de travail a réuni des personnels issus de différents services et expertises : pôle EVS, affaires juridiques, numérique éducatif, information et orientation, ainsi que des représentants des personnels de direction. Cette diversité des contributions a permis de croiser les regards et les expériences afin de construire un cadre partagé, opérationnel et adapté aux besoins des écoles et établissements.

3. DE LA CHARTE ACADÉMIQUE À UNE CHARTE ADAPTÉE À CHAQUE ÉCOLE ET ÉTABLISSEMENT

— La charte académique constitue un socle commun, appelé à être décliné localement. Des annexes et des outils « clé en main » sont proposés afin de permettre à chaque école et établissement de définir, avec les familles et leurs représentants, les modalités concrètes du dialogue et de la coopération.

Cette déclinaison locale doit permettre :

- de contextualiser les engagements en fonction des spécificités de chaque communauté éducative ;
- de formaliser les modalités de communication et de dialogue entre les familles et l'École ;
- de favoriser une appropriation collective de la charte ;
- de donner aux équipes des outils concrets pour prévenir les tensions et maintenir un cadre de communication respectueux.

Dans le second degré, un courrier-type est également proposé aux équipes de direction afin de les accompagner lorsque le cadre de communication défini avec les familles n'est pas respecté.

4. UNE AMBITION COMMUNE : FAIRE VIVRE L'ALLIANCE ÉDUCATIVE AU QUOTIDIEN

— Présentée au sein des instances académiques, la charte a vocation à être appropriée par l'ensemble des écoles et établissements de l'académie.

Son ambition dépasse la seule formalisation d'engagements : **elle doit devenir un outil vivant de dialogue, de confiance et de coopération.** L'académie invite ainsi les équipes éducatives, les élèves, les parents et leurs représentants à s'en saisir et à la faire vivre au quotidien.

En renforçant le dialogue entre l'École et les familles, cette charte affirme une ambition collective : construire une coéducation fondée sur la confiance et le respect, au service de la réussite et de l'épanouissement de tous les élèves.

Premier degré

Charte académique des relations entre les parents d'élèves, les représentants des parents d'élèves et les directrices et directeurs des écoles publiques



Pour une coéducation dans la confiance,
au service de la réussite des élèves

Charte académique des relations entre les parents d'élèves, les représentants des parents d'élèves et les équipes de direction des établissements publics locaux d'enseignement



Pour une coéducation dans la confiance
au service de la réussite des élèves

B. Lutter contre toutes les formes de violence à l'École

1. UNE MOBILISATION ACADÉMIQUE ABSOLUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

— La lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité nationale et académique. **L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour prévenir les situations d'intimidation, intervenir avec réactivité lorsqu'elles surviennent et accompagner durablement les élèves concernés ainsi que leurs familles.**

Grâce au déploiement généralisé du programme pHARe, à la professionnalisation des équipes et à l'engagement des élèves ambassadeurs, l'académie d'Orléans-Tours poursuit la construction d'une véritable culture commune de prévention. L'objectif est de garantir à chaque élève un climat scolaire serein, protecteur et propice aux apprentissages.

Une mobilisation collective au service des élèves

- Depuis plusieurs années, l'académie d'Orléans-Tours consolide son organisation afin d'apporter une réponse rapide, coordonnée et efficace à chaque situation de harcèlement. Aujourd'hui :
- **100 % des écoles, collèges et lycées publics** sont engagés dans le programme pHARe et bénéficient d'une labellisation, au minimum au niveau « Engagement » ;
 - **18 000 personnels** exerçant dans les écoles, collèges et lycées ont été formés à la prévention et à la prise en charge des situations de harcèlement ;
 - chaque circonscription du premier degré ainsi que chaque collège et lycée public disposent d'**équipes ressources formées à la méthode de la préoccupation partagée**, permettant une prise en charge rapide, éducative et coordonnée des situations ;
 - **plus de 5 500 élèves ambassadeurs** sont engagés dans les collèges et les lycées. Ils sensibilisent leurs camarades au respect d'autrui, contribuent au repérage des situations de harcèlement et participent activement aux actions de prévention menées dans les établissements. Leur engagement constitue un levier essentiel pour développer une culture de la vigilance, de la solidarité et de l'entraide entre élèves.

Une politique académique fondée sur trois leviers : prévenir, former, agir

— L'académie d'Orléans-Tours déploie une politique ambitieuse reposant sur trois principes complémentaires :

- **Prévenir**, à travers les actions d'éducation et de sensibilisation et le développement des compétences psychosociales des élèves ;
- **Former**, en accompagnant les personnels, les équipes ressources, les élèves ambassadeurs et les partenaires de l'École ;
- **Agir rapidement**, en garantissant une prise en charge coordonnée de chaque situation signalée grâce au pilotage académique et départemental.

Cette organisation permet d'apporter à chaque élève concerné une réponse éducative, rapide et adaptée, tout en assurant un accompagnement dans la durée.

Chiffres clés

- **1 800 situations signalées**, y compris les situations de cyberharcèlement ;
- **100 % des situations prises en charge** ;
- **98 % des situations résolues dans le mois suivant leur révélation.**

— Chaque signalement fait l'objet d'une évaluation immédiate et d'un accompagnement associant les établissements, les familles, les services départementaux et le rectorat. Pour garantir une réponse rapide et coordonnée, l'académie s'appuie sur une **responsable académique harcèlement** ainsi que sur un réseau de **responsables départementaux présents dans chacun des six départements**. Cette organisation permet d'assurer une prise en charge confidentielle, réactive et adaptée à chaque situation.

Les temps forts de l'année scolaire 2025-2026

— Journée nationale de lutte contre le harcèlement - 6 novembre 2025

Les établissements de l'académie ont organisé de nombreuses actions de sensibilisation, portées par les équipes éducatives et les élèves ambassadeurs : ateliers, débats, expositions et productions artistiques. Cette mobilisation a contribué à renforcer l'engagement collectif en faveur d'un climat scolaire serein et protecteur.



Journée nationale « Non au harcèlement » au lycée Balzac-d'Alembert d'Issoudun - Novembre 2025

— Questionnaire national d'auto-évaluation

Du 6 au 21 novembre 2025, tous les élèves du CE2 à la terminale ont été invités à compléter un questionnaire d'auto-évaluation.

Ce temps dédié a permis de renforcer le repérage des situations de harcèlement, de favoriser la parole des élèves et d'accompagner rapidement ceux nécessitant une attention particulière.

— Safer Internet Day 2026

De février à mars 2026, et notamment le 10 février 2026, les établissements de l'académie ont participé au Safer Internet Day en organisant des actions de sensibilisation aux usages responsables du numérique et à la prévention du cyberharcèlement.

— Prix académique « Non au harcèlement » 2026

Avec 227 productions déposées, l'académie d'Orléans-Tours confirme la forte mobilisation des écoles et des établissements autour du prix « Non au harcèlement ».

Ce concours valorise l'engagement des élèves en les rendant pleinement acteurs de la prévention. Il contribue également à sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative aux enjeux du bien-être, du respect d'autrui et de la lutte contre toutes les formes de harcèlement. Les productions lauréates, affiches et vidéos, sont consultables sur le site académique.

Les priorités pour 2026-2027

— L'académie poursuivra et amplifiera son engagement autour de plusieurs priorités :

- **poursuivre** la formation des personnels des écoles et des établissements ;
- **accompagner** les équipes vers les niveaux « Approfondissement » puis « Expert » de la labellisation PHARE ;
- **renforcer** les actions de prévention dès le premier degré et consolider la continuité des parcours de sensibilisation jusqu'au lycée ;
- **conforter** le rôle des élèves ambassadeurs dans la prévention et le repérage des situations ;
- **renforcer** la prévention du cyberharcèlement ainsi que des violences sexistes et sexuelles ;
- **consolider** le suivi académique des situations afin de garantir des réponses toujours plus rapides, coordonnées et adaptées ;
- **renforcer** l'association des parents à la politique de prévention, notamment en développant leur information grâce au parcours national d'autoformation proposé par le CNED et en expérimentant un réseau de parents ambassadeurs destiné à favoriser le dialogue entre les familles et les établissements.

— Les rendez-vous de l'année scolaire 2026-2027

- Jeudi 5 novembre 2026 : Journée nationale de lutte contre le harcèlement ;
- Prix académique « Non au harcèlement » 2026- 2027 ;
- 24^e édition du Safer Internet Day, à compter du 9 février 2027, pour deux mois de mobilisation consacrés à la prévention du cyberharcèlement et aux usages responsables du numérique.

Besoin d'aide ?

Une écoute et un accompagnement de proximité

Les élèves, les familles et les professionnels peuvent contacter les services académiques ou départementaux pour toute situation de harcèlement.

- Numéro académique : 02 38 79 38 70
- situation.harcelement@ac-orleans-tours.fr

Les responsables départementaux sont également joignables dans chacun des six départements via une adresse électronique dédiée : situationXX.harcelement@ac-orleans-tours.fr (XX correspondant au numéro du département.)

Les dispositifs nationaux

- Le 3018 : numéro national d'écoute, d'accompagnement et de signalement des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.
- Le 3114 : numéro national de prévention du suicide.
- Le 119 : numéro national de l'enfance en danger, destiné aux enfants victimes ou témoins de violences ainsi qu'aux adultes préoccupés par une situation.
- PHAROS : plateforme officielle de signalement des contenus illicites sur Internet : <https://internet-signalement.gouv.fr/>
- Point de Contact : plateforme permettant de signaler tout contenu ou comportement illicite rencontré sur Internet : <https://www.pointdecontact.net/>

2. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

— Garantir un environnement scolaire protecteur, inclusif et propice à la réussite de tous suppose de renforcer l'accompagnement social des élèves comme des personnels de l'Éducation nationale.

Les services sociaux occupent, à ce titre, une place essentielle dans la politique académique. Ils interviennent dans la **prévention et le repérage des situations de vulnérabilité, la protection de l'enfance, la lutte contre le harcèlement, la prévention du décrochage scolaire**, mais également dans l'accompagnement des personnels et l'amélioration de leur qualité de vie au travail.

Une action sociale au service des élèves

— L'action des assistantes et assistants de service social en faveur des élèves repose sur un accompagnement à la fois **individuel et collectif**, construit en lien étroit avec les familles et avec l'ensemble des professionnels susceptibles d'intervenir auprès de l'élève.

Cette approche partenariale, associant les acteurs de l'Éducation nationale, de la santé, du social, de la justice et les partenaires associatifs, permet d'appréhender les situations dans leur globalité et d'apporter des réponses adaptées. Elle contribue directement à la construction d'un **climat scolaire sécurisant et bienveillant**, favorable à l'engagement et à la réussite des élèves.

Les services sociaux participent notamment à des actions portant sur :

- la protection de l'enfance et le repérage des situations préoccupantes ;

- la prévention et la lutte contre les violences et le harcèlement ;
- la prévention du décrochage scolaire ;
- la prévention des conduites addictives ;
- le développement des compétences psychosociales ;
- l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) ;
- la prévention des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales ;
- le soutien aux familles et le renforcement de la coéducation ;
- la promotion de la santé mentale et du bien-être des élèves.

Un engagement nécessaire face à des besoins croissants

— L'activité des services sociaux en faveur des élèves témoigne de l'importance de leur mobilisation.

Au cours de l'année scolaire **2024-2025**, le service social en faveur des élèves a traité :

- **1 954 informations préoccupantes ;**
- **2 248 signalements.**

Ces situations concernaient principalement des conditions d'éducation compromises, des problèmes de comportement ainsi que des faits de violences physiques, psychologiques ou sexuelles.

Ces données illustrent l'importance du rôle des personnels sociaux dans le repérage et la prise en charge des situations de vulnérabilité et confortent la nécessité de poursuivre les actions de prévention et de protection.

Accompagner également les personnels

— L'action des services sociaux s'inscrit également pleinement dans la politique académique de ressources humaines. Le service social en faveur des personnels accompagne les agents confrontés à des difficultés professionnelles, personnelles ou sociales et contribue à la prévention des risques psychosociaux, à la promotion de la santé au travail et à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En 2024-2025, le service social en faveur des personnels a réalisé :

- **4 639 entretiens ;**
- **auprès de 1 878 agents.**

Au-delà de l'accompagnement individuel, les assistants de service social contribuent à de nombreuses actions collectives : formations aux premiers secours en santé mentale, participation aux cellules d'écoute et aux dispositifs d'accompagnement des situations complexes, sensibilisation aux violences intrafamiliales et information sur les dispositifs d'action sociale. Cette action s'inscrit dans une dynamique de travail collectif, au sein de l'institution comme avec les partenaires extérieurs.

Développer une culture commune de protection de l'enfance

— L'une des actions majeures conduites en 2025-2026 est l'expérimentation d'une **formation à la prévention des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales (VSS-VIF)** destinée aux personnels du premier degré.

Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- développer une culture commune de la protection de l'enfance ;
- améliorer le repérage des situations préoccupantes ;
- renforcer la capacité des professionnels à accueillir et accompagner la parole ;
- faciliter le relais et le signalement ;
- consolider la coopération entre les professionnels de l'éducation, de la santé, du social et de la justice.

Une première expérimentation menée dans le Loiret a permis de **former 43 personnels dans quatre écoles**. Cette expérimentation doit désormais permettre d'envisager un **déploiement académique en 2026-2027**. Cette démarche vient renforcer les politiques transversales de santé et de protection, notamment en matière d'EVARS, de compétences psychosociales et de santé mentale.



Signature d'une convention pour sensibiliser les élèves aux violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles - Juin 2026

Les questionnaires « Brisons le silence »

— Le questionnaire « Brisons le silence, agissons ensemble » renforce la protection des élèves contre toutes les formes de violence en milieu scolaire. Il s'appuie sur une meilleure détection des situations à risque, une écoute renforcée de la parole des élèves et un contrôle accru des établissements privés sous contrat. Ce dispositif doit contribuer à :

- renforcer le repérage précoce des situations de violences sexistes ou sexuelles ;
- faciliter la mobilisation des acteurs compétents pour assurer la protection des élèves concernés ;
- procéder aux signalements nécessaires lorsque la situation le justifie.

→ Obligatoires dans les établissements publics et privés sous contrat à la rentrée 2026.

→ Pour tous les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées qui résident en internat :

- passation en ligne deux fois par an ;
- de façon anonyme ou nominative au choix ;
- après information préalable des parents d'élèves.

→ Proposés au retour de voyages avec nuitée(s).

Des actions de terrain au plus près des élèves, des familles et des équipes

— Les services sociaux développent, dans les départements, de nombreuses initiatives adaptées aux besoins des territoires.

— Dans l'Eure-et-Loir

Plusieurs actions illustrent également l'engagement du service social en faveur des personnels et des élèves :

- présentation du service social des personnels aux nouveaux personnels de direction et aux personnels faisant fonction ;
- déploiement des premiers secours en santé mentale (PSSM) : 106 personnels formés dans l'académie au cours de l'année 2025-2026, dont 47 dans l'Eure-et-Loir ;
- participation active aux cellules de facilitation, afin de favoriser la dynamique collective au sein des établissements scolaires et des services ;
- participation aux Assises de la santé scolaire, notamment par l'intervention de la conseillère technique départementale ;
- sensibilisation des classes du second degré et des personnels à la protection de l'enfance.

— Dans l'Indre

Plusieurs actions sont conduites autour de la prévention du décrochage et de l'accompagnement des élèves :

- actions préventives auprès des élèves de 6e ;
- préparation à l'oral du DNB et du CFG ;
- visites de lycées professionnels ;
- temps d'échanges avec les CIO ;
- accompagnement des élèves en situation de décrochage.

Une action spécifique est également menée en direction des parents, dans une logique de coéducation, autour de différentes thématiques : adolescence, vie numérique, vie dans le quartier et conduites addictives.

Cette action, initiée dans le cadre du Contrat local de santé, associe le service social en faveur des élèves, le collège, le centre social, la psychologue de l'Éducation nationale, Addictions France et une association d'insertion intervenant dans le quartier.

Un travail autour de la confiance en soi est également engagé : l'infirmière intervient auprès des élèves de 6e et de 5e tandis que l'assistante de service social intervient auprès des élèves de 4e et de 3e, avec la création d'un livret adapté à chaque niveau.

— Dans le Loiret

Une affiche intégrant le **violentomètre**, ainsi que les coordonnées de partenaires territoriaux et les numéros utiles, a été créée. Ces affiches sont installées dans les sanitaires des établissements afin de permettre aux élèves d'accéder de manière discrète et confidentielle à des informations et à des ressources utiles en matière de prévention et de protection.

Ces initiatives illustrent la diversité des modalités d'intervention des services sociaux et leur capacité à articuler accompagnement individuel, prévention collective, formation et travail partenarial.

Les priorités pour 2026-2027

— Pour l'année scolaire 2026-2027, l'action des services sociaux s'articulera autour de plusieurs priorités :

- mettre en œuvre la **circulaire relative à la scolarité protégée** ;
- poursuivre et amplifier le déploiement de la **formation VSS-VIF** ;
- renforcer les politiques transversales en matière d'**EVARS, de compétences psychosociales et de santé mentale** ;
- poursuivre les actions de prévention du décrochage scolaire et de soutien aux familles ;
- renforcer l'accompagnement des personnels et la prévention des risques psychosociaux ;

- consolider le **travail pluridisciplinaire et partenarial**.

Ces orientations visent à mieux articuler les différentes dimensions de la politique de santé, de protection et d'accompagnement au sein de l'École.

Une ambition commune : protéger, accompagner et faire réussir

— Par leur présence au plus près des élèves, des familles et des personnels, les services sociaux constituent un **acteur central de la politique de protection et de prévention de l'Éducation nationale**.

Leur action contribue à repérer les fragilités, prévenir les ruptures, protéger les élèves, soutenir les familles et accompagner les personnels.

En renforçant la coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et leurs partenaires, l'académie d'Orléans-Tours poursuit une même ambition : **construire une école plus inclusive, plus protectrice et plus bienveillante, capable de répondre aux vulnérabilités et de créer les conditions de la réussite de chacun**.

3. PROTÉGER ET SÉCURISER LES ÉLÈVES

Le plan de lutte contre la propagation des armes blanches au collège et au lycée

— Face à la recrudescence des violences en milieu scolaire, le Gouvernement a décidé de renforcer les dispositifs de sécurité dans les établissements. L'objectif demeure inchangé : garantir à chaque élève un environnement d'apprentissage serein et protecteur, dans lequel sa sécurité est pleinement assurée.

Des opérations de contrôle ciblées dans les établissements

Depuis la précédente année scolaire, des opérations de fouilles de sacs, pouvant être aléatoires ou ciblées, sont organisées dans de nombreux établissements scolaires. Ces opérations sont conduites en étroite coordination avec les forces de l'ordre et les services judiciaires, notamment la police nationale, la gendarmerie et le parquet. Leur mise en œuvre repose sur une concertation locale associant le préfet, le recteur d'académie, le procureur de la République et les représentants des collectivités territoriales. Ces contrôles visent principalement à prévenir et à dissuader l'introduction dans les écoles, collèges et lycées d'objets susceptibles de représenter un danger, notamment les armes blanches, les objets contondants ou tout autre équipement pouvant constituer une menace

pour la sécurité des élèves et des personnels. Ces mesures ne sont pas généralisées à l'ensemble du territoire. Elles sont déployées de manière ciblée, en fonction de la gravité et de la récurrence des incidents constatés localement. Cette approche permet d'apporter une réponse proportionnée et adaptée aux réalités de chaque territoire, tout en préservant la vocation éducative et protectrice de l'École.

Une réponse renforcée en cas de découverte d'une arme blanche

Depuis la publication d'un décret en juillet 2025, la découverte d'une arme blanche sur un élève entraîne systématiquement deux mesures :

- la **saisine obligatoire du conseil de discipline de l'établissement** ;
- le **signalement immédiat au procureur de la République**.

Cette nouvelle disposition vise à renforcer la réactivité des établissements face à toute situation présentant un risque pour la sécurité et à réaffirmer un principe de fermeté à l'égard de l'introduction d'armes au sein des établissements scolaires.

Contrôle des établissements privés : un dispositif renforcé pour garantir le respect des obligations de l'État

Des contrôles réguliers pour les établissements sous contrat

Les établissements privés sous contrat conservent leur caractère propre, tout en étant tenus de respecter les programmes, les structures pédagogiques et les horaires de l'enseignement public. Ils sont soumis à des contrôles **administratifs, financiers et pédagogiques**.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, un **pôle Établissements Privés**, composé de trois inspecteurs référents, coordonne le contrôle et le suivi des établissements privés, en lien avec les services académiques.

Les contrôles peuvent prendre deux formes : un **contrôle sur pièces**, portant notamment sur l'organisation administrative, les obligations pédagogiques et l'utilisation des moyens attribués, et un **contrôle sur place**, permettant d'approfondir ces vérifications. Ce dernier peut notamment porter sur la réalisation effective des heures d'enseignement et l'utilisation des financements publics.

Ces contrôles peuvent être programmés ou intervenir à la suite d'un signalement. Les établissements privés sous contrat font par ailleurs l'objet d'une évaluation périodique dans le cadre national prévu par la loi.

Un encadrement spécifique pour les établissements hors contrat

L'ouverture d'un établissement privé hors contrat est soumise à une **procédure de déclaration** auprès de l'autorité académique.

Le dossier doit notamment comporter les informations relatives aux responsables de l'établissement, leurs qualifications et leur casier judiciaire, ainsi que des éléments concernant les locaux et le financement de l'établissement.

Plusieurs autorités de l'État peuvent s'opposer à l'ouverture d'un établissement, notamment pour des motifs liés à **l'ordre public, à la protection de l'enfance et de la jeunesse ou au respect des conditions légales applicables aux responsables et au projet pédagogique**. En l'absence d'opposition, l'établissement peut ouvrir à l'issue d'un délai de trois mois.

Garantir la qualité et le respect du cadre réglementaire

À travers ces dispositifs, l'académie veille au respect des obligations qui s'imposent aux établissements privés et à la bonne utilisation des moyens qui leur sont attribués.

Le renforcement et la structuration des contrôles, notamment avec la création du pôle Établissements Privés, visent ainsi à assurer un suivi plus systématique des établissements et à garantir une éducation conforme aux exigences de l'État.

Chiffres clés depuis 2020

- **125** établissements privés sous contrat dans le premier degré
- **89** établissements privés sous contrat dans le second degré
- **55** établissements privés hors contrat

Les contrôles dans les établissements privés sous contrat et hors contrat

Les établissements privés hors contrat								
	18	28	36	37	41	45	Académie	Établissements contrôlés en 2025-2026
Nombre total	5	10	8	9	8	15	55	10
1 ^{er} degré	3	6	4	6	4	9	31	5
2 nd degré	2	4	4	3	4	6	18	5

Depuis septembre 2022, 47 établissements ont été contrôlés (31 dans le 1^{er} degré et 16 dans le 2nd degré).

Les établissements privés sous contrat								
	18	28	36	37	41	45	Académie	Établissements contrôlés en 2025-2026
Nombre total	11	24	8	29	24	27	123	34
1 ^{er} degré	7	16	6	26	14	20	89	19
2 nd degré	18	40	14	55	38	47	212	15

À la fin de l'année 2024-2025, le ministère de l'Éducation nationale a fixé pour objectif de contrôler 40 % des établissements privés d'ici la fin de l'année scolaire 2026-2027, dont la moitié sur place.

Programme de contrôles 2025-2027 pour l'académie d'Orléans-Tours

Type de contrôle	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Sur place	4	19	20	43
Sur pièces	22	15	15	52

En juin 2027, 45 % des établissements auront été contrôlés (20 % sur place et 25 % sur pièces).

C. Prendre soin de la santé psychique et physique des élèves

1. AGIR POUR LA SANTÉ DES ÉLÈVES

— L'École est le cœur battant de la République : elle instruit, émancipe et rassemble. Pour qu'elle accomplisse pleinement sa mission, elle doit créer les conditions permettant à chaque élève d'apprendre sereinement, dans un **environnement bienveillant, protecteur et attentif à sa santé comme à sa parole**.

Dans cette perspective, les Assises de la santé scolaire de mai 2025 ont réaffirmé trois priorités majeures :

- renforcer la **prévention, la détection et la promotion de la santé** ;
- agir dès le plus jeune âge afin de **mieux prévenir et détecter les difficultés** ;
- placer la **santé mentale et le bien-être des élèves** au cœur de l'action de l'École.

Faire de la santé mentale des élèves une priorité

— Le lien entre le bien-être à l'École et la réussite scolaire, établi depuis plusieurs années par la recherche, n'est plus à démontrer. Le bien-être constitue ainsi un levier essentiel au service de l'élévation du niveau des élèves et de l'égalité des chances.

Les résultats de l'enquête nationale EnCLASS 2022, menée auprès des collégiens et lycéens sur la santé et les consommations de substances, appellent toutefois à une vigilance renforcée. La majorité des élèves de collège et de lycée se perçoivent en bonne santé et se déclarent satisfaits de leur vie actuelle. Néanmoins :

- 59 % des collégiens et 51 % des lycéens présentent un bon niveau de bien-être mental ;
- 21 % des collégiens et 27 % des lycéens déclarent un sentiment de solitude ;
- 51 % des collégiens et 58 % des lycéens présentent des plaintes somatiques et/ou psychologiques récurrentes ;
- 14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression ;
- 24 % des lycéens déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois ;
- 13 % déclarent avoir déjà effectué une tentative de suicide au cours de leur vie, dont environ 3 % ayant donné lieu à une hospitalisation.

Entre 2018 et 2022, les indicateurs de santé mentale et de bien-être des collégiens et des lycéens se sont dégradés, avec une évolution particulièrement marquée chez les filles. Compte tenu de la vulnérabilité particulière des enfants et des adolescents, **le bien-être et la santé mentale des élèves constituent donc un axe prioritaire de l'académie d'Orléans-Tours pour l'année scolaire 2026-2027**.

Afin de renforcer le repérage précoce et l'accompagnement des élèves, plusieurs actions sont engagées :

- mise en place de **protocoles dédiés à la santé mentale** dans les écoles, collèges et lycées, afin de faciliter le relais vers les personnels ressources de l'École : infirmier, médecin, assistant de service social et psychologue ;
- sensibilisation des **inspecteurs du premier degré et des personnels de direction** aux enjeux de santé mentale ;
- formation de **deux personnels repères en santé mentale par circonscription** dans le premier degré, notamment parmi les conseillers pédagogiques ;
- déploiement de **personnels repères dans les collèges et les lycées**, parmi les CPE (Conseiller Principal d'Éducation) et les enseignants.

Renforcer l'appui aux équipes éducatives

— La prise en compte de la santé et du bien-être des élèves repose également sur la capacité des équipes éducatives à être accompagnées et outillées.

Dans cette perspective, l'académie poursuit plusieurs actions :

- création de pôles **départementaux « Santé, bien-être, protection »**, destinés à soutenir les équipes et composés de conseillers techniques médecin, infirmier, psychologue et assistant de service social ;
- renforcement des équipes : **quatre psychologues sont à ce jour nommés dans quatre des six directions académiques** ;
- mise en œuvre d'une **formation complémentaire en santé mentale à destination des personnels sociaux et de santé**, prévue au premier trimestre 2026-2027 et amorcée dès la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Sensibiliser et prévenir dès le plus jeune âge

— La prévention constitue un levier essentiel pour agir durablement sur le bien-être des élèves et le climat scolaire.

L'académie poursuivra notamment le développement des **compétences psychosociales des élèves**, en s'appuyant sur la dynamique de labellisation **École promotrice de santé**.

L'objectif est de donner aux élèves les moyens de mieux comprendre et réguler leurs émotions, développer leur capacité à établir des relations positives et faire des choix favorables à leur santé et à leur bien-être.

Renforcer la prévention par la vaccination

— Depuis 2023, une campagne nationale de vaccination contre les **papillomavirus humains (HPV)** est organisée au sein des collèges. Cette démarche de santé publique s'inscrit pleinement dans la politique de l'**École promotrice de santé** et constitue également un outil de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Dans la région Centre-Val de Loire, le rectorat et l'Agence régionale de santé ont souhaité élargir cette démarche en permettant la mise en place d'un **rattrapage vaccinal**, notamment pour les vaccinations obligatoires contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche (DTP-C), ainsi que contre la rougeole. Selon les estimations disponibles, environ **30 % des collégiens présentent un schéma vaccinal incomplet**, ce qui peut favoriser la survenue et la diffusion d'épidémies.

Au cours des deux premières campagnes de vaccination, **près de 10 000 collégiens ont ainsi pu être vaccinés gratuitement en Centre-Val de Loire**.

Une politique de santé au service de la réussite de tous

— La santé des élèves est indissociable de leur réussite scolaire, de leur épanouissement et de leur capacité à devenir des citoyens autonomes et responsables.

En agissant simultanément sur la prévention, le **repérage, la protection, l'accompagnement et la promotion de la santé**, l'académie d'Orléans-Tours entend renforcer une véritable culture de santé au sein de l'École.

2. DÉPLOYER L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE ET À LA SEXUALITÉ

— Engagée depuis 2003, l'académie d'Orléans-Tours poursuit et amplifie son action avec la mise en œuvre du programme **EVAR(S)** :

- **EVAR** : éducation à la vie affective et relationnelle à l'école maternelle et élémentaire ;
- **EVARS** : éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité au collège et au lycée.

Cet enseignement s'inscrit de manière transversale et disciplinaire dans les apprentissages. Il constitue pleinement une composante de la mission éducative de l'École. L'EVAR(S) complète ainsi l'obligation légale inscrite dans l'article L. 312-16 du Code de l'éducation qui prévoit au moins trois séances annuelles dans les écoles, les collèges et les lycées.

L'EVAR(S) répond à plusieurs enjeux fondamentaux

• Protéger les élèves

L'EVAR(S) contribue à prévenir les violences, notamment les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Elle permet également de mieux identifier, repérer et signaler les situations à risque.

Cette dimension protectrice rejoint directement la responsabilité de l'École dans le repérage des atteintes aux droits et à l'intégrité des enfants.

• Former la personne et le citoyen

L'EVAR participe à l'apprentissage de la relation à soi, à autrui et à la vie en société. Elle contribue ainsi au développement des compétences psychosociales, du respect, de la solidarité et du sens des responsabilités.

• Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations

L'EVAR(S) participe à la construction d'une culture commune fondée sur la dignité, l'égalité entre les filles et les garçons et le refus de toutes les discriminations.

Le programme définit, pour chaque niveau d'enseignement, des notions et compétences adaptées à l'âge et au développement des élèves. Il repose sur trois axes structurants :

1. **Se connaître, vivre et grandir sereinement avec son corps ;**
2. **Rencontrer les autres, construire des relations respectueuses et s'y épanouir ;**
3. **Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.**

Au niveau national, en décembre 2025, 66 % des écoles avaient mis en place une première séance d'EVAR avant décembre, contre 48 % des collèges et 35 % des lycées. Ces données sont en progression depuis 2023.

Par ailleurs, 69 % des écoles et établissements déclaraient en décembre 2025 être en mesure de réaliser les trois séances au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Pour l'académie d'Orléans-Tours, l'objectif est clair : **atteindre une couverture effective de 100 % des élèves bénéficiant de l'EVAR(S).**

Cette ambition suppose de poursuivre l'impulsion engagée et de l'inscrire dans une dynamique durable de formation, d'accompagnement et de sécurisation des pratiques.

La formation des personnels

— Un important plan de formation est proposé afin de permettre aux personnels d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires :

- sessions de formation proposées par l'EAFC (École académique de la formation continue), notamment le parcours « Savoir-faire et savoir-être pour intervenir en EVAR(S) », destiné aux équipes des établissements secondaires et accessible également sur candidature individuelle en 2026-2027 ;
- prochaine session complémentaire de l'EAFC consacrée à la dynamique d'établissement en EVAR(S) ;
- parcours Magistère en auto-inscription, ouvert à tous les personnels ;
- ressources disponibles sur Éduscol, notamment des livrets par niveau proposant des séances types.

La sécurisation du déploiement de l'EVAR(S) demeure une condition essentielle de sa réussite. Elle doit garantir aux familles un cadre éthique clair, la qualité des interventions et le strict respect du programme, adapté au niveau de classe et à l'âge des élèves.

L'EVAR(S) constitue ainsi un levier majeur de prévention et de protection : elle favorise une meilleure connaissance et un meilleur respect de soi et des autres, contribue à prévenir les violences sexistes et sexuelles et participe à la promotion de l'égalité.

Elle doit être articulée aux enseignements disciplinaires, aux trois séances spécifiques prévues par le programme et à la formation des personnels au **repérage, à l'accueil de la parole, au relais et au signalement.**

→ **Pour la rentrée 2026, l'académie s'engage en créant 21 postes supplémentaires au service de la santé des élèves**

- 7 postes d'assistants de service social ;
- 9 postes d'infirmiers scolaires ;
- 5 postes de psychologues conseillers techniques en santé mentale.



Séance d'EVAR à l'école Charles-Perrault de Rivennes - Février 2026



Séance d'EVARS au collège Marie-Amélie Le Fur de Langeais - Février 2026

D. Développer la pratique sportive et l'autonomie des jeunes

1. LE SPORT AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

— Agence nationale du Sport : un soutien durable au développement de la pratique sportive depuis 2022

Depuis 2022, le soutien de l'**Agence nationale du Sport (ANS)** contribue au développement durable de la pratique sportive sur le territoire. Ce soutien se traduit notamment par le financement d'emplois associatifs et par la mise en œuvre de dispositifs permettant aux enfants d'acquérir les savoirs sportifs fondamentaux.

Près de 9 millions d'euros investis dans l'emploi sportif

Entre 2022 et 2025, **8 959 978 euros** ont été consacrés aux aides à l'emploi, permettant d'accompagner les associations sportives dans la structuration et le développement de leurs activités.



© Adobe Stock

Année	Emplois aidés	Savoirs sportifs fondamentaux	Enfants bénéficiaires
2022	282	232 stages	3 500
2023	338	332 stages	5 000
2024	232	360 stages	5 400
2025	255	350 stages	5 250

Les savoirs sportifs fondamentaux : donner à chaque enfant les clés de la pratique sportive
L'ANS accompagne également les dispositifs d'apprentissage des savoirs sportifs fondamentaux, qui permettent aux enfants de développer des compétences essentielles à leur autonomie et à leur sécurité.

Depuis 2022 :

- **642 000 €** ont été investis ;
- **1 274** stages ont été organisés ;
- **19 150** enfants ont été sensibilisés aux dispositifs J'apprends à nager, Aïsansse aquatique et Savoir rouler à vélo.

Ces dispositifs participent à une ambition commune : permettre au plus grand nombre d'enfants d'acquérir, dès le plus jeune âge, les compétences nécessaires pour pratiquer une activité physique et sportive en toute sécurité.

Savoir Rouler à Vélo : développer l'autonomie et les mobilités actives

Le dispositif **Savoir Rouler à Vélo (SRV)** permet aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler à vélo de manière autonome et en sécurité avant leur entrée au collège.

Au-delà de l'apprentissage sportif, le dispositif contribue au développement des **mobilités actives et décarbonées** dès le plus jeune âge.

Depuis 2022 :

- **76 191 enfants** ont été formés ;
- environ **6 000 enfants** ont été formés en 2022, puis **22 000 en 2023** et **23 576 en 2025**, témoignant d'une montée en puissance du dispositif ;
- près de **3 500 interventions** ont été réalisées sur le territoire régional.

Savoir Nager : prévenir les risques et favoriser l'aisance aquatique

Le dispositif **Savoir Nager** vise à permettre à chaque enfant de maîtriser les compétences essentielles pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique, de la maternelle au lycée. Depuis 2022, les actions mises en œuvre ont permis :

- à environ **150 000 enfants** de valider le test « Savoir Nager » ;
- d'atteindre un **taux de réussite de 70 %** ;
- d'organiser près de **6 150 sessions**.

Ces résultats illustrent l'importance des politiques publiques en faveur de l'apprentissage de la natation et de la prévention des risques liés au milieu aquatique.

Un investissement au service d'une pratique sportive accessible à tous

Le bilan 2022-2025 témoigne ainsi d'un engagement durable en faveur du développement de la pratique sportive : **soutien à l'emploi associatif, accompagnement des structures sportives et apprentissage des compétences fondamentales** constituent les trois leviers d'une politique visant à favoriser l'accès de tous les enfants à une pratique sportive régulière, autonome et sécurisée.

ZOOM SUR « 2 heures de sport en plus au collège »

Le dispositif « 2 heures de sport en plus au collège » vise à favoriser la pratique sportive des collégiennes et des collégiens qui en sont le plus éloignés. Gratuit et proposé sur le temps périscolaire, il est déployé dans les collèges publics volontaires.

En complément de l'éducation physique et sportive (EPS) et de l'association sportive (AS), les élèves volontaires découvrent des activités ludiques et coopératives favorisant le bien-être, la santé et l'épanouissement personnel.

Une attention particulière est portée aux jeunes filles et aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Le dispositif favorise également la mixité et l'inclusion.

Les activités privilégient des pratiques variées et non exclusivement compétitives afin de mobiliser les élèves qui pratiquent peu ou pas de sport. Elles peuvent être proposées par des associations sportives affiliées à des fédérations agréées, à l'exclusion de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL), ainsi que par des associations agréées « Sport » ou « Jeunesse et Éducation populaire » et des structures de loisirs sportifs marchands.

2. « SEPTEMBRE BOUGE » : LE NOUVEAU RENDEZ-VOUS DE LA RENTRÉE DÉDIÉ À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

À partir de septembre 2026, « **Septembre Bouge** » devient le nouveau rendez-vous national dédié à la promotion de l'activité physique et sportive.

Par ce dispositif dédié au sport-santé, le Gouvernement souhaite créer une dynamique pour encourager les Françaises et les Français à reprendre ou à poursuivre une activité régulière et durable, accessible à tous, quels que soient l'âge, le niveau de pratique ou le lieu de vie.

Cette mobilisation répond à un enjeu majeur de santé publique. Face à la progression de la sédentarité, l'activité physique constitue un levier essentiel de prévention, au bénéfice de la santé physique comme de la santé mentale.

À chaque rentrée, « **Septembre Bouge** » installera l'activité physique comme un « **réflexe santé** » en rappelant un message essentiel : 30 minutes d'activité physique et sportive par jour permettent d'entretenir sa forme et préserver sa santé physique comme mentale. Il permettra également de faire perdurer l'esprit et l'héritage des Jeux de Paris 2024.

Tout au long du mois, la France vibrera au rythme de « **Septembre Bouge** » avec des événements sur l'ensemble du territoire. Partout, des villages sport-santé, gratuits et ouverts à tous, permettront de bouger, de s'informer et de trouver une pratique adaptée à chacun.

Élaborée en collaboration étroite avec les collectivités, le mouvement sportif, les acteurs de la santé, les partenaires de l'opération et les services de l'État, une tournée Septembre Bouge sillonnera également la France pendant près d'un mois à travers 18 villes-étapes. De l'Hexagone aux Outre-mer, elle ira au plus près des Françaises et des Français pour promouvoir l'activité physique et sportive comme levier de santé, de bien-être et de cohésion sociale.


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



→ Dans notre académie, « **Septembre Bouge** » fera étape à Châteauroux le dimanche 20 septembre 2026.

E. L'art et la culture, au cœur des enjeux éducatifs

1. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UN BIEN COMMUN AU SERVICE DE L'UNITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉMANCIPATION DES ÉLÈVES

— L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier majeur de la politique éducative. Inscrite dans une démarche interministérielle et académique, elle porte une ambition commune : **réduire les inégalités sociales et territoriales et garantir à chaque élève l'accès à la création, aux pratiques artistiques et aux rencontres culturelles.** L'EAC contribue aux apprentissages fondamentaux en proposant des approches créatives et diversifiées. Elle permet également d'explorer d'autres usages des écrans, voire de proposer des alternatives, mobilise les compétences psychosociales et favorise la découverte de nombreux univers professionnels. Au-delà des apprentissages, elle participe à la formation intellectuelle, sensible et citoyenne des élèves. Elle contribue ainsi à leur bien-être, à leur épanouissement et à leur émancipation, en favorisant une école fondée sur le partage, la curiosité, la tolérance et la rencontre avec l'autre.

Construire un parcours culturel pour chaque élève

Le **parcours d'éducation artistique et culturelle**, construit de la maternelle à l'université, s'inscrit dans l'ambition de consolider le **100 % EAC territorial**.

Il repose sur la complémentarité entre les enseignements et les actions éducatives proposées aux élèves sur les temps scolaire et périscolaire. Cette continuité est rendue possible par des partenariats construits à l'échelle locale, départementale et régionale. Ces conventions et collaborations permettent de soutenir et de développer des projets donnant aux élèves accès à trois dimensions complémentaires :

- la rencontre avec les œuvres, les artistes, les professionnels et les lieux culturels ;
- la pratique artistique et culturelle ;
- l'acquisition de connaissances et la construction d'une culture personnelle et commune.

L'enjeu est de faire de l'EAC un **bien commun**,

accessible à tous les élèves, quel que soit leur lieu de scolarisation.

Les priorités académiques pour 2026-2027

En 2026-2027, l'académie d'Orléans-Tours poursuivra cette ambition autour de plusieurs priorités structurantes.

— Renforcer la mobilisation en faveur de la lecture

La lecture fera l'objet d'une mobilisation renforcée, en lien avec les réseaux de lecture publique et dans le prolongement des **États généraux de la lecture pour la jeunesse**.

Cette dynamique reposera notamment sur :

- le développement du **quart d'heure lecture** ;
- la publication d'un **livret de ressources académiques** ;
- l'organisation d'un **séminaire intercatégoriel le 10 mars 2027**.

L'objectif est de conforter la lecture comme pratique culturelle, mais aussi comme levier essentiel des apprentissages, de l'émancipation et de la réussite des élèves.

— Faire du patrimoine de proximité un outil de découverte des territoires

La valorisation du patrimoine de proximité permettra aux élèves de mieux connaître et de se réappropriier les territoires dans lesquels ils vivent, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Cette orientation s'appuiera notamment sur :

- le dispositif « **Une école, un chantier, des métiers** » ;
- les Journées **européennes du patrimoine et de l'architecture** ;
- le développement de **partenariats locaux**.

— Développer la culture scientifique et technique

La promotion de la culture scientifique et technique sera poursuivie en collaboration avec les partenaires régionaux.

Cette dynamique prendra notamment appui sur les projets liés au bicentenaire de la photographie, offrant une occasion de croiser culture scientifique, histoire des techniques et pratiques artistiques.

— Poursuivre la dynamique « Objectif 100 % EAC »

L'académie poursuivra le déploiement de la labellisation « **Objectif 100 % EAC** » auprès des écoles et établissements publics locaux d'enseignement (EPL) volontaires. Cette labellisation, préconisée dans les feuilles de route académiques de l'EAC, permet de **valoriser l'engagement des équipes** et de structurer durablement la politique d'éducation artistique et culturelle des établissements.

— Renforcer l'action en direction des publics prioritaires

Une attention particulière sera portée :

- au premier degré ;
- aux établissements ruraux ;
- aux lycées professionnels ;
- aux internats.

Des moyens spécifiques seront mobilisés afin de soutenir les interventions artistiques et de garantir un accès effectif à la création et aux pratiques culturelles pour les élèves qui en sont le plus éloignés.

— Développer la formation des équipes

Les formations en établissements et en bassins seront renforcées, en partenariat avec les structures culturelles de proximité.

Cette approche doit permettre de mieux accompagner les équipes, de favoriser la construction de projets communs et d'ancrer durablement l'EAC dans les territoires.

— Articuler EAC et découverte des métiers

L'EAC constitue également un espace privilégié de découverte des métiers et des parcours professionnels.

Dans le cadre de la convergence avec le **Plan Avenir**, l'Académie développera des visites et des forums permettant aux élèves de découvrir la diversité des métiers présents dans les lieux et secteurs culturels.

— Donner une place accrue aux élèves dans la vie culturelle

La mission « **Ambassadeur Culture** » sera poursuivie et développée au sein du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), ainsi que dans les collèges et les lycées. Elle permet de renforcer la participation des élèves et de les rendre acteurs de la vie culturelle de leur établissement.

— Développer les résidences d'artistes et les projets de territoire

La mise en place de **résidences d'artistes et de projets culturels de territoire** sera poursuivie, avec une attention prioritaire portée aux territoires ruraux, notamment dans le cadre

des **Territoires éducatifs ruraux**, ainsi qu'aux **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** et aux cités éducatives.

L'objectif est de rapprocher les artistes, les œuvres et les pratiques culturelles des élèves, en construisant des projets au plus près des réalités locales.

Des moyens concrets pour développer les pratiques artistiques

En 2026-2027, 32 ateliers artistiques fonctionneront dans le second degré, avec le soutien de la **DRAC Centre-Val de Loire** (Direction Régionale des Affaires Culturelles), ainsi que **17 ateliers de culture scientifique et technique**, suivis en partenariat avec **Centre Sciences**.

Ces dispositifs constituent des espaces privilégiés pour permettre aux élèves de pratiquer, expérimenter, créer et développer leur sensibilité, tout en acquérant des connaissances et des compétences.

Zoom sur : « À la recherche du Petit Prince », un projet emblématique du 100 % EAC

Le projet « **À la recherche du Petit Prince** » illustre pleinement l'ambition portée par le 100 % EAC.

Cette résidence itinérante interdépartementale s'inscrit dans le travail de recherche du photographe **Léon Dubois** consacré à la genèse de l'œuvre emblématique d'Antoine de Saint-Exupéry. Ce travail est mené depuis trois ans dans le prolongement du dispositif « **Création en cours** ».

Le projet a concerné **10 villes de quatre départements** : Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Vierzon, Argenton-sur-Creuse, Issoudun, Vendoeuvres, Salbris, Neung-sur-Beuvron, La Chapelle-Vendômoise, Orléans.

Il a bénéficié du soutien de la DRAC, des conseils départementaux du Cher et du Loir-et-Cher, des municipalités et du rectorat, ainsi que de l'apport en ingénierie des différents partenaires et personnels engagés.

Des élèves d'écoles primaires, de collèges et de lycées ont ainsi pu découvrir l'univers de Saint-Exupéry à travers des conférences et des ateliers de création de **cyanotypes**.

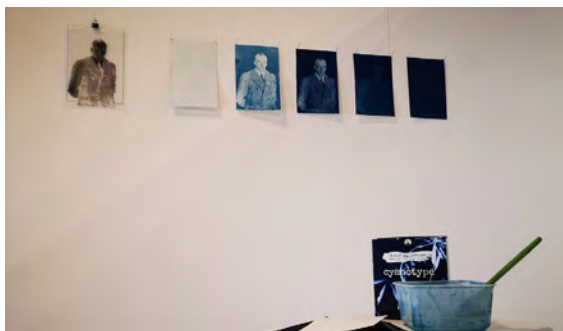
Ils ont également été invités à partager avec un public adulte leurs souvenirs de lecture et à enquêter sur les traces du passage de l'auteur en région Centre-Val de Loire.

Le projet a reçu en 2026 le **Prix de l'audace artistique et culturelle - mention académique**, notamment dans le cadre des ateliers menés

à l'internat d'excellence du collège et du lycée Édouard-Vaillant de Vierzon.

Il a également donné lieu à la réalisation d'un film par deux professeurs d'enseignement optionnel et de spécialité cinéma-audiovisuel, en collaboration avec des élèves.

Cette expérience illustre pleinement la capacité de l'EAC à **faire des élèves les acteurs d'une démarche de création, de recherche et de découverte de leur territoire**. Elle permet de comprendre le succès d'une œuvre universelle à travers les traces qu'elle a laissées dans la mémoire collective.



À la recherche du Petit Prince

Une ambition : faire de la culture un droit effectif pour chaque élève

— L'éducation artistique et culturelle ne constitue pas un complément aux apprentissages : elle participe pleinement à la formation des élèves, à leur ouverture au monde et à leur émancipation.

En poursuivant le développement du 100 % EAC, en renforçant les partenariats territoriaux et en portant une attention particulière aux publics et territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, l'Académie affirme une ambition claire : **garantir à chaque élève la possibilité de rencontrer les œuvres, les artistes, les savoirs et les pratiques qui contribuent à construire une culture commune**.

L'EAC est ainsi à la fois un **outil de lutte contre les inégalités, un facteur de cohésion et un levier d'émancipation**, au service d'une école du partage, de la tolérance et de l'égalité.

2. « CET ÉTÉ, JE LIS » : DONNER À CHAQUE ÉLÈVE LE GOÛT DE LIRE

— Lancée en 2025 et renouvelée pour une deuxième édition, l'opération « **Cet été, je lis !** » répond à un constat préoccupant : les jeunes consacrent en moyenne dix fois plus de temps aux écrans qu'à la lecture de livres pour leurs loisirs.

Pour encourager chaque élève à ouvrir un livre pendant les vacances d'été, l'édition 2026 s'appuie sur une œuvre majeure de la littérature antique : **les Métamorphoses du poète latin Ovide**, dans une édition illustrée par l'artiste Alice Chemama.

Un livre pour chaque élève de CM2

— Cette année, **chaque élève de CM2, y compris les élèves scolarisés en ULIS, a reçu un exemplaire de l'ouvrage**.

Afin de rendre l'œuvre accessible au jeune public, les textes bénéficient d'une nouvelle traduction et sont accompagnés de jeux permettant aux élèves de mieux s'approprier les récits.

Les illustrations, présentes tout au long de l'ouvrage, ont été conçues pour créer un univers à la fois intrigant et accessible, suscitant la curiosité et donnant envie aux jeunes lecteurs de poursuivre leur découverte.

Une opération nationale d'envergure

— L'édition 2026 représente une opération de grande ampleur :

- **811 349 élèves de CM2**, dont les élèves des classes ULIS, ont reçu le livre ;

- **31 512 écoles publiques et privées sous contrat** ont été livrées en France hexagonale et en outre-mer ;
- **25 607 professeurs de français de 6^e** ont également reçu l'ouvrage.

À travers cette initiative, le ministère de l'Éducation nationale entend renforcer l'accès de tous les élèves aux livres pendant les vacances et prévenir la rupture avec la lecture et l'école durant la période estivale.

L'opération associe ainsi **écoles, familles, bibliothèques, librairies et acteurs culturels**, afin de faire de la lecture une expérience partagée et un levier de réussite, de plaisir et d'épanouissement.

Une passerelle entre l'école et le collège

— L'ouvrage ne constitue pas seulement une invitation à lire pendant l'été. Il représente également un **tremplin pédagogique entre le CM2 et la 6^e**.

Les élèves retrouveront en effet plusieurs des mythes et des personnages découverts dans les Métamorphoses dès leur entrée au collège, notamment dans le cadre des enseignements de français.

Cette continuité permet de donner du sens à la lecture estivale et de créer un lien concret entre les apprentissages de l'école élémentaire et ceux du collège.

Un ouvrage conçu avec les acteurs de l'École

— Le projet a été élaboré avec l'appui d'un **comité pédagogique** réunissant des enseignants, des inspecteurs de lettres classiques, des professionnels de la littérature jeunesse, des personnels de direction et des élèves de 6^e. Six séances de travail ont été organisées entre novembre 2025 et mars 2026 afin de construire un ouvrage adapté aux besoins et aux attentes des jeunes lecteurs.

Des ressources pédagogiques accompagnent également l'ouvrage :

- textes traduits ;
- illustrations ;
- fiches pédagogiques ;
- capsules audio.

Les professeurs de français de 6^e pourront ainsi poursuivre le travail autour des Métamorphoses tout au long de l'année scolaire 2026-2027.

Une première ouverture vers le latin

— L'ouvrage constitue également une première approche de la **langue et de la culture latines**. Des activités permettent notamment aux élèves de découvrir la prononciation du latin, les chiffres romains et l'étymologie.

Cette approche contribue à donner du sens aux mots et aux expressions rencontrés dans leur quotidien et à montrer que les langues et cultures anciennes restent profondément présentes dans notre langue et notre culture.

Faire de la lecture une expérience estivale et un levier de réussite

— Avec « **Cet été, je lis !** », l'ambition est de faire du livre un compagnon des vacances et de la lecture un plaisir accessible à tous.

En donnant à chaque élève de CM2 un ouvrage commun, l'opération contribue à réduire les inégalités d'accès aux livres et à la culture tout en créant une continuité entre l'école, la famille et le collège.

À travers les Métamorphoses, les élèves sont invités à **lire, imaginer, découvrir, questionner et partager**. Une manière de faire de l'été non pas une rupture avec les apprentissages, mais un temps privilégié de découverte et d'ouverture culturelle.



« Cet été, je lis » à l'école Yvan Pommaux de Saint-Roch - Juin 2026



« Cet été, je lis » à l'école La Poterne de Vatan - Juin 2026

F. Une École pour tous les élèves

1. ACCOMPAGNER LA SCOLARISATION

— Plus de **20 000 élèves en situation de handicap** sont aujourd'hui scolarisés dans les écoles et établissements de la région académique, contre 8 000 en 2006, soit une **augmentation de 150 %**. L'École n'a jamais accueilli autant d'élèves en situation de handicap de toute son histoire.

Afin d'accompagner au mieux leur parcours de scolarisation, la région académique dispose de **219 dispositifs ULIS école** (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), **222 dispositifs ULIS collège** et **46 dispositifs ULIS lycée**. Dans le second degré, ces dispositifs poursuivent leur développement : sur les 230 collèges publics, 197 disposent aujourd'hui d'une ULIS. À la rentrée 2026, deux nouveaux dispositifs ULIS collège et deux nouveaux dispositifs ULIS lycée seront ouverts.

L'année 2025-2026 a été marquée par une volonté forte d'impulser une dynamique commune à l'échelle de la région académique. Cette stratégie repose sur trois principes structurants :

- **Renforcer la coopération entre les différents acteurs** de l'École inclusive ;
- **Articuler la stratégie académique avec les réalités de terrain**, grâce notamment à une feuille de route académique partagée et déclinée dans les départements ;
- **Construire une réponse graduée et lisible pour les familles**, tout en apportant un soutien renforcé aux équipes, grâce à la mobilisation des ressources pédagogiques, éducatives, médico-sociales et partenariales.

2. QUATRE PRIORITÉS POUR RENFORCER L'ÉDUCATION INCLUSIVE

— La feuille de route académique fixe **quatre axes prioritaires** pour répondre aux enjeux de l'éducation inclusive dans la région académique.

Prendre en compte la diversité des élèves et garantir le droit à l'éducation pour tous

La formation des professionnels constitue un levier essentiel. Un plan de formation renforcé est déployé aux niveaux départemental et académique pour les acteurs de l'éducation

inclusive, avec l'objectif notamment d'augmenter le nombre d'enseignants spécialisés.

Cette dynamique se traduit par une progression du nombre d'enseignants entrant en formation CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) : **63 enseignants à la rentrée 2026, contre 50 en 2025 et 42 en 2024**.

Assurer la fluidité des parcours des élèves

Un travail est mené chaque année avec le Conseil régional Centre-Val de Loire afin de rendre les forums d'orientation accessibles aux élèves en situation de handicap. Des espaces dédiés sont notamment proposés dans certains départements, comme dans le Loiret, tandis que des forums spécifiquement destinés aux élèves en situation de handicap sont organisés dans plusieurs territoires.

Coopérer avec les partenaires pour garantir l'égalité des chances

La coopération avec les acteurs médico-sociaux et institutionnels se poursuit, notamment à travers le déploiement des **Pôles d'appui à la scolarité (PAS)**.

À la rentrée 2025, **26 PAS** étaient déployés dans la région académique. À la rentrée 2026, ce sont **68 PAS** qui sont opérationnels :

Département	Rentrée 2025	Rentrée 2026
Cher	—	6
Eure-et-Loir	18	18
Indre	4	9
Indre-et-Loire	2	12
Loir-et-Cher	—	11
Loiret	2	12
Région académique	26	68



Le PAS au collège Pablo-Picasso de Châlette-sur-Loing - Décembre 2025

La stratégie en faveur des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement (TND) se poursuit également dans le cadre de la stratégie 2023-2027, avec notamment la création d'un dispositif d'autorégulation (DAR) en école dans l'Eure-et-Loir et d'une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) dans le Loir-et-Cher. **Ces ouvertures porteront à 35 le nombre total de dispositifs dédiés aux troubles du neurodéveloppement dans l'académie.**

Poursuivre la professionnalisation des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)

La professionnalisation et l'accompagnement des accompagnants d'élèves en situation de handicap constituent également une priorité. Dans ce cadre, un **guide RH dédié aux AESH** a été publié à l'issue d'un travail mené avec les organisations syndicales.

→ Pour la rentrée 2026, dans l'académie, 25 postes supplémentaires d'AESH ont été créés.

3. DES ACTIONS CONCRÈTES ET DES PARTENARIATS AU SERVICE DE L'INCLUSION

Au-delà des dispositifs, plusieurs initiatives témoignent de la volonté de faire de l'École inclusive une réalité concrète dans les territoires.

Une coopération renforcée entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social

— Une recherche-action cofinancée par la région académique et l'ARS (Agence régionale de santé) est menée depuis novembre 2024 pour une durée de deux ans. Portée par le chercheur Serge Thomazet, elle porte sur la coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et ceux du secteur médico-social.



Cette démarche a notamment été mise en lumière au niveau national le 1er juillet, lors d'une formation interministérielle réunissant des professionnels du médico-social, de l'Éducation nationale et de l'ARS. Les résultats et travaux seront également présentés le 2 septembre aux membres et pilotes des PAS.

Sensibiliser aux troubles du neurodéveloppement et à l'autisme

— Les Assises TND, organisées le 6 janvier à Blois, ont permis de rappeler l'engagement collectif en faveur d'une éducation inclusive. La présence de Monsieur le Recteur a souligné l'importance du travail mené au quotidien par l'ensemble des acteurs : enseignants, professionnels médico-sociaux, partenaires sanitaires, collectivités et familles.

La deuxième édition de la journée de sensibilisation à l'autisme, portée conjointement par le Centre de ressources autisme (CRA) et le rectorat, s'inscrit également dans cette dynamique. Elle vise à mieux faire connaître les troubles du spectre de l'autisme (TSA) et à promouvoir un regard inclusif sur les personnes concernées. Cette journée contribue notamment au parcours citoyen et au parcours éducatif de santé, en abordant les questions de discrimination et de prévention du harcèlement, notamment à travers les témoignages de jeunes.

Faire de l'innovation un levier d'accessibilité

— Enfin, l'innovation constitue un levier important pour améliorer **l'accessibilité pédagogique**. Une conférence consacrée à l'accessibilité et au numérique met ainsi en avant le numérique comme outil au service de la scolarisation des élèves à besoins particuliers. Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre du Territoire numérique éducatif (TNE).

À travers le développement des dispositifs, la formation des professionnels, le renforcement des partenariats et l'innovation pédagogique, la région académique poursuit ainsi une même ambition : **garantir à chaque élève un parcours scolaire accessible, adapté et inclusif, au plus près de ses besoins et de son territoire.**



© Adobe Stock

G. Construire un usage raisonné du numérique à l'École

1. UN CADRE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

— La mise en place de mesures adaptées pour promouvoir un **numérique raisonné à l'École** est essentielle à l'heure où les outils numériques occupent une place croissante dans le quotidien des élèves, des familles et de l'ensemble de la communauté éducative.

L'objectif est double : permettre aux élèves de développer leur **citoyenneté numérique** et les compétences nécessaires à un usage responsable des outils numériques, tout en créant un cadre protecteur face aux risques liés à des usages inappropriés et à une exposition excessive aux écrans, particulièrement chez les plus jeunes.

Cette politique repose sur **quatre leviers complémentaires** :

- **Former les élèves** à un usage responsable et raisonné des outils numériques ;
- instaurer une forme de « **droit à la déconnexion** », avec la suspension des mises à jour dans les **ENT** (espaces numériques de travail) et les logiciels de vie scolaire de 20h à 7h, ainsi que du vendredi 20h au lundi 7h ;
- **généraliser le dispositif « Portable en pause »**, afin de limiter l'usage des téléphones portables pendant le temps scolaire ;
- **accompagner les familles**, en les sensibilisant aux enjeux liés aux usages numériques et en les associant à la construction de pratiques équilibrées.

Cette démarche vise ainsi à concilier les bénéfices du numérique pour les apprentissages avec la nécessité de préserver la concentration, le bien-être et la santé des élèves.

2. INTERDIRE LE TÉLÉPHONE PORTABLE AU LYCÉE

De l'école au lycée : renforcer le cadre protecteur

— Déjà interdite à l'école et au collège, l'utilisation du **téléphone portable et des autres objets connectés** sera étendue aux lycées à compter de la rentrée 2026.

Cette mesure répond notamment à l'augmentation du temps passé par les jeunes devant les écrans. Selon une étude réalisée en 2025 par l'Institut IPSOS pour le Centre national du livre (CNL), les 15-19 ans consacrent en

moyenne 5h19 par jour aux écrans.

Cette exposition prolongée soulève plusieurs enjeux :

- **sanitaires**, avec notamment la fatigue visuelle et les troubles du sommeil ;
- **cognitifs**, en particulier les difficultés de concentration ;
- **sociaux**, avec des risques d'isolement ;
- **civiques**, notamment en matière de désinformation et de cyberharcèlement.

Dans son rapport d'avril 2024, la commission « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu » recommandait ainsi la création d'espaces « sans portable » dans les lycées.

Cette recommandation s'appuie notamment sur les expériences d'établissements ayant déjà encadré l'usage des téléphones, qui font état d'une amélioration du climat scolaire, d'une réduction des perturbations et d'un renforcement de la concentration.

L'extension de l'interdiction aux lycées s'inscrit donc dans une démarche globale visant à **protéger la santé et le bien-être des élèves**, à favoriser un environnement propice aux apprentissages et à renforcer la qualité de la vie collective. Elle ne constitue pas seulement une mesure d'interdiction : elle participe également à une politique d'**éducation aux usages numériques**, destinée à permettre aux jeunes de développer une pratique responsable et éclairée du numérique.

3. LES ENJEUX DE LA CYBERSÉCURITÉ UNE RÉPONSE ÉDUCATIVE FACE À UNE MENACE CYBER CROISSANTE

Une réponse éducative face à une menace cyber croissante

— **L'opération Cactus**

L'hameçonnage constitue aujourd'hui l'un des principaux vecteurs de compromission liés à l'usage de la messagerie. Face à cette menace, le ministère de l'Éducation nationale a conduit, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur (COMCYBER-MI), le ministère de la Justice, le GIP ACYMA, qui porte la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr, ainsi que la CNIL, une opération nationale de prévention reposant sur une simulation d'hameçonnage : l'opération Cactus.

Expérimentée dès 2024 dans les académies de Versailles et d'Orléans-Tours, puis déployée à l'échelle nationale en 2025, l'opération Cactus vise à sensibiliser les élèves, les personnels et les parents aux risques liés à l'hameçonnage et, plus largement, aux cyberattaques, ainsi qu'à leurs conséquences économiques, psychologiques et réputationnelles.

Cette démarche répond à une menace renforcée par la généralisation des environnements et services numériques dans les établissements scolaires, pour les apprentissages comme pour la gestion administrative. Plusieurs établissements ont ainsi été confrontés à des attaques ciblant les environnements numériques de travail (ENT) et les outils numériques de vie scolaire. Les vols de mots de passe et les campagnes massives d'hameçonnage peuvent perturber fortement leur fonctionnement et exposer élèves, familles et personnels à des contenus frauduleux, voire choquants.

L'opération consiste à envoyer de faux messages frauduleux, mais très réalistes, sur les messageries des Espaces Numériques de Travail (ENT), comme Pronote. Les cibles reçoivent des offres alléchantes adaptées à leur profil :

- Élèves : mangas gratuits ou accès exclusifs ;
- Parents : matériel sportif offert ;
- Enseignants : ressources pédagogiques gratuites.

Lorsque l'utilisateur clique sur le lien, il n'est pas piraté. Il est immédiatement redirigé vers une vidéo pédagogique lui expliquant qu'il s'agissait d'un piège et lui présentant les bons réflexes à adopter.

— Former et accompagner les enseignants

À compter de l'année scolaire 2026-2027, le Plan académique de formation intégrera des actions à destination des enseignants du second degré afin de les accompagner dans la mise en œuvre de l'opération Cactus.

L'objectif est de permettre aux enseignants d'inscrire cette action de sensibilisation dans des séquences pédagogiques pérennes et de favoriser une approche éducative durable des enjeux liés à la cybersécurité. Quatre enseignants référents cybersécurité accompagnent par ailleurs les actions de la Direction régionale académique des services de l'information et de l'innovation (DRASI) dans les établissements.

— Les Olympiades de la cybersécurité : apprendre par l'action

Dans le cadre du Territoire numérique éducatif (TNE) du Cher, des Olympiades de la cybersécurité ont été organisées au cours de l'année scolaire 2025-2026. Les élèves participants ont conçu des jeux de sensibilisation à la cybersécurité à partir du kit

CyberEnjeux, développé par le ministère de l'Éducation nationale en partenariat avec le Campus Cyber.

Cette démarche a permis de développer les connaissances des élèves sur les enjeux de cybersécurité, leur esprit critique face aux usages du numérique et leur capacité à adopter des pratiques responsables et sécurisées au quotidien.

La journée de restitution, organisée à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Bourges en partenariat avec le projet CyberINSA, a réuni **six classes de l'académie, soit environ 130 élèves**, de la seconde au BTS. Elle a été ponctuée par une cérémonie de remise des prix récompensant les productions des élèves et par de nombreux ateliers, numériques et déconnectés, consacrés à la découverte des enjeux de la cybersécurité.

Compte tenu de la qualité des productions et de l'engagement des participants, les Olympiades seront reconduites au cours de l'année scolaire 2026-2027 afin d'élargir cette démarche à de nouveaux élèves.

Par ailleurs, de nombreuses actions sont prévues au cours du Mois de la cybersécurité afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative – chefs d'établissement, enseignants et élèves – aux bonnes pratiques et aux enjeux de sécurité numérique.

— Un accompagnement dans la durée

La sensibilisation ne s'arrête pas à la simulation d'hameçonnage. Afin d'ancrer durablement cette démarche dans l'académie, les services de la Direction régionale académique des services de l'information et de l'innovation (DRASI) mettent chaque mois à disposition des établissements des ressources produites notamment par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et Cybermalveillance.gouv.fr.

Ces ressources s'appuient notamment sur les réseaux des professeurs principaux, qui peuvent les mobiliser lors des heures de vie de classe, ainsi que sur les référents numériques, chargés d'accompagner et de conseiller les personnels administratifs et enseignants.

Cette politique de sensibilisation porte ses fruits : les élèves de l'académie ont enregistré le taux de clic le plus faible au niveau national lors de la campagne de simulation d'hameçonnage.

Une réponse souveraine face aux enjeux liés à l'intelligence artificielle

— L'intelligence artificielle générative (IAG) s'est rapidement imposée, en moins de trois ans, dans les pratiques pédagogiques, administratives et techniques. Face à cette évolution, le ministère de l'Éducation nationale a publié, en juin 2025, un premier cadre commun d'usage de l'IA en éducation, élaboré à l'issue d'une large consultation et destiné à établir des principes partagés de gouvernance et d'utilisation. Au-delà des usages, la question de la souveraineté numérique constitue un enjeu majeur. Afin de réduire la dépendance aux solutions d'IA générative proposées par les grands acteurs internationaux, la Direction interministérielle du numérique (DINUM) a travaillé à la mise à disposition d'une solution d'IAG souveraine pour les administrations de l'État, en partenariat avec l'entreprise française Mistral AI.

Les différentes expérimentations menées dans les académies et en administration centrale ont permis d'identifier et de catégoriser plusieurs familles de cas d'usage. Ces travaux contribuent à structurer progressivement une offre de services généralisables, en cohérence avec la trajectoire gouvernementale en matière de souveraineté numérique et de maîtrise des outils utilisés par les administrations.

— 2026 : le passage à l'échelle

L'année 2026 marque une nouvelle étape dans la structuration de l'écosystème ministériel de l'intelligence artificielle. Cette montée en puissance repose sur trois axes transversaux : la structuration de la gouvernance, le développement de la formation et l'animation des communautés d'utilisateurs.

Dans cette perspective, le ministère a généralisé l'accès à l'outil « Assistant IA » pour l'ensemble des agents de l'Éducation nationale. Développé par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), cet outil avait été expérimenté depuis décembre 2025 dans l'ensemble des académies. L'IA ne constitue toutefois pas une finalité en soi. Elle doit rester un moyen au service des missions du ministère : favoriser la réussite de chaque élève, améliorer la qualité du service rendu aux familles et aux personnels, renforcer l'efficacité de l'action administrative et contribuer à la souveraineté du système d'information.

Cette stratégie doit enfin intégrer les enjeux d'écoresponsabilité, en privilégiant des usages de l'IA proportionnés aux besoins et les solutions présentant l'impact environnemental le plus faible possible.

L'ensemble de ces mesures traduit ainsi une même ambition : construire un environnement numérique plus protecteur pour les enfants et les adolescents, en associant réglementation, éducation, accompagnement des familles et responsabilisation des jeunes.



© OpenAI – image générée par intelligence artificielle





IV

Nos personnels au cœur de l'École

A. Une politique RH engagée

1. L'HUMANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Bilan de l'année écoulée

— L'année écoulée a notamment été marquée par la mise en œuvre de la feuille de route RH. Celle-ci définit les priorités et les principales actions engagées localement pour mieux accompagner les personnels tout au long de leur parcours professionnel, renforcer l'attractivité des métiers, développer les compétences et améliorer la qualité de vie au travail. Sa mise en œuvre repose sur un travail collectif associant plusieurs services. Les actions sont déclinées au niveau local et font l'objet d'un suivi régulier, à partir de nombreux indicateurs permettant d'en mesurer les résultats et les effets.

— Des actions concrètes

- **La mise en place et la diffusion du guide RH académique** : ce guide constitue un point d'entrée unique permettant à chaque personnel d'accéder facilement aux informations et ressources RH dont il a besoin, de son arrivée dans l'académie jusqu'à son départ à la retraite.
- **Le développement des réseaux des conseillers en ressources humaines de proximité (CRHP) et des dispositifs territoriaux de ressources humaines (DTRH)** : un important travail de structuration et de communication a été engagé cette année afin de mieux faire connaître ces deux réseaux et de renforcer leur rôle auprès des personnels. Les conseillères et conseillers RH de proximité (CRHP), à raison d'un par département, constituent des acteurs essentiels de l'humanisation des RH. Ils offrent à chaque agent un espace d'écoute, de conseil et d'accompagnement dans ses démarches d'évolution professionnelle et ses réflexions sur son parcours. Ce service s'adresse à l'ensemble des personnels, quels que soient leur statut, leur métier ou leur lieu d'exercice. Les déléguées et délégués territoriaux aux ressources humaines (DTRH) assurent, quant à eux, un maillage territorial de proximité. Ils apportent un premier niveau d'information sur les différentes thématiques RH et orientent les agents vers les services compétents.
- **Un accompagnement renforcé lors des étapes**

importantes du parcours professionnel :

un travail est engagé, en lien avec un chantier national, afin de rendre certaines communications plus humaines et de mieux accompagner les personnels dans des moments particulièrement importants ou sensibles de leur parcours, par exemple lors d'un départ à la retraite ou d'un refus d'octroi d'un congé de longue durée.

Perspectives et projets pour la prochaine année scolaire

- **Déployer le projet « Onboarding »** : l'accueil des nouveaux personnels constitue un enjeu majeur, tant pour le bien-être au travail que pour la fidélisation des agents. Le processus d'intégration s'étend des semaines précédant l'arrivée jusqu'aux premières semaines d'exercice. Le projet vise à identifier, harmoniser et structurer les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans l'académie, puis à les diffuser plus largement. Il permettra notamment de proposer un guide construit collectivement, pouvant être décliné aussi bien dans les services académiques que dans les établissements scolaires.
- **Renforcer la communication autour des CRHP et des acteurs de terrain**, notamment les conseillères et conseillers de prévention, les assistants et assistantes de service social et l'ensemble des professionnels qui contribuent au quotidien à l'accompagnement des personnels.

Zoom sur le Congé supplémentaire de naissance

Depuis juillet 2026, un nouveau congé supplémentaire de naissance est proposé aux parents. D'une durée maximale de deux mois, il permet à chaque parent de bénéficier d'un temps supplémentaire auprès de son enfant, tout en conservant une rémunération. Pour les agents de la fonction publique, ce congé est rémunéré à hauteur de 70 % du salaire net le premier mois et de 60 % le deuxième mois. Le congé peut être pris en une seule période de deux mois, pendant un mois, ou en deux périodes d'un mois, qui peuvent être non consécutives.

Ce nouveau congé s'ajoute aux congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption.

Pour pouvoir en bénéficier, les parents concernés doivent avoir préalablement pris leur congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou leur congé d'adoption.

2. LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS

Bilan de l'année écoulée

— L'année écoulée a été marquée par une forte activité de recrutement. Avec près de **20 000 candidatures reçues pour environ 1 500 offres diffusées**, l'académie a veillé à ce qu'aucune candidate ni aucun candidat ne reste sans réponse.

Très utilisée cette année, la plateforme de recrutement a facilité les échanges avec les personnes ayant candidaté et permis un meilleur suivi des candidatures.

Les recrutements ont concerné une grande diversité de métiers et de secteurs : fonctions administratives, comptabilité, métiers du secteur médico-social, mais également enseignement dans des disciplines variées, y compris dans des domaines plus spécifiques tels que la chaudronnerie, la bijouterie, la carrosserie ou encore l'horticulture.

Des pratiques de recrutement toujours plus professionnelles et harmonisées

— L'académie poursuit ses efforts pour harmoniser les pratiques de recrutement et renforcer les compétences des personnels qui en ont la charge.

Plusieurs actions ont notamment été menées cette année :

- des formations régulières à l'utilisation de la plateforme **Virtuo** ;
- des formations destinées à différents publics sur le thème « **Recruter, accueillir, évaluer sans discriminer** » ;
- la valorisation, dans l'ensemble des annonces de recrutement, de l'engagement de l'académie en faveur de **l'égalité, de la diversité et de la prévention des discriminations**.

Les annonces rappellent ainsi que l'académie d'Orléans-Tours est une communauté de **43 000 agents et 421 000 élèves**, au cœur d'un environnement culturel, scientifique et patrimonial particulièrement riche. Elles mettent également en avant l'attractivité du territoire et l'engagement de l'académie en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'inclusion. Toutes les candidatures sont étudiées à compétences égales, sans distinction liée notamment à l'âge, au genre, à l'origine, à la situation de handicap, à l'orientation sexuelle ou aux convictions.

Labellisée **Égalité et Diversité**, l'académie d'Orléans-Tours affirme ainsi sa volonté de construire un environnement professionnel respectueux, inclusif et ouvert à toutes et tous.

Perspectives et projets pour la prochaine année scolaire

- **Poursuivre et renforcer la formation des personnels** intervenant dans les processus de recrutement.
- **Accroître la présence de l'académie sur les salons régionaux de l'emploi et du recrutement**, afin de mieux faire connaître ses métiers et ses opportunités professionnelles.
- **Poursuivre l'harmonisation des outils et des pratiques à destination des recruteurs**, dans une démarche de modernisation des RH et de développement de la marque employeur.

3. LES LABELS « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE » ET « DIVERSITÉ »

L'audit « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité »

— Cette année, l'académie a été auditée par **AFNOR Certification** dans le cadre des labels d'État « **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** » et « **Diversité** ».

Cet audit représente un enjeu important : l'administration centrale et trois académies ont été auditées dans l'objectif de contribuer à la généralisation de la labellisation sur l'ensemble du territoire.

L'objectif de cet audit était de vérifier que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité et la prévention de toutes les discriminations sont effectivement prises en compte à toutes les étapes des processus RH, mais également dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des élèves.

Pendant trois jours, les auditeurs de l'AFNOR ont ainsi examiné les engagements, les projets, les processus et les pratiques de l'académie au regard du cahier des charges des labels. Une cinquantaine de personnes ont été entendues au rectorat et dans les directions académiques du Loir-et-Cher et du Loiret, ainsi que dans cinq établissements scolaires. L'audit s'est appuyé sur plusieurs centaines de documents et éléments de preuve.

Cette démarche a également permis de mettre en lumière plusieurs actions engagées ou réalisées par l'académie au cours de l'année.

Des actions concrètes en faveur d'une RH égalitaire

— Prévention des discriminations et évolution des pratiques RH

Plusieurs actions ont été menées afin de renforcer la prévention des discriminations et de faire progresser les pratiques professionnelles :

- **formation de l'ensemble des nouveaux cadres** pédagogiques et administratifs, avec notamment des études de cas concrètes ;
- formations destinées à différents publics sur le thème « **Recruter, accueillir, évaluer sans discriminer** » ;
- création et diffusion de l'exposition « **Fragments de vérités : et vous, si vous y étiez ?** », consacrée à dix situations de discrimination au travail et proposant des pistes de réflexion ainsi que des conseils pratiques.



Exposition « Fragments de vérités : et vous, si vous y étiez ? » - Mai 2026

— Prévention des violences sexistes et sexuelles et santé des femmes

L'académie a également renforcé son action en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et de santé des femmes :

- mise en place d'une formation intitulée « **Face aux violences sexistes et sexuelles envers les personnels : le rôle clé des cadres** » ;
- co-animation, avec le **Carrefour santé social**, d'une conférence proposée en présentiel et diffusée en visioconférence à l'échelle académique. Réunissant le rectorat, la MGEN et les partenaires sociaux autour de projets de prévention, le Carrefour santé social a consacré cette année cette conférence à la **santé des femmes**, avec pour objectif de mieux faire connaître une thématique encore trop peu connue alors qu'elle concerne une large majorité des personnels de l'académie.

Perspectives et projets pour la prochaine année scolaire

- **Faire du handicap le fil rouge de l'année** : plusieurs actions sont prévues, notamment une conférence ou une table ronde, des ateliers de sensibilisation et des formations. L'objectif est de mieux accompagner les situations de handicap des personnels, de favoriser les démarches de déclaration administrative, de renforcer l'accompagnement des encadrants dans leurs responsabilités RH et de sensibiliser les équipes.
- **Poursuivre le déploiement des outils de prévention des violences sexistes et sexuelles**, élaborés dans le cadre des groupes de travail menés avec les partenaires sociaux, notamment à travers une fiche réflexe et une campagne d'affichage.
- **Mieux connaître les besoins des personnels en matière de santé des femmes**, grâce à une enquête qui sera menée auprès des agents de l'académie.
- **Faire vivre l'exposition « Fragments de vérités »** en poursuivant son déploiement et en construisant une mallette pédagogique permettant de faciliter son utilisation auprès des personnels et des équipes.

B. Former les acteurs de l'éducation de demain

1. L'ACCÈS AUX CONCOURS POUR LES FUTURS ENSEIGNANTS

— Depuis la session 2026, les concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré, ainsi que le concours de conseiller principal d'éducation (CPE), sont accessibles dès le niveau bac+3.

Chaque concours comprend quatre épreuves : deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission.

Les lauréats du concours externe suivent une formation de deux ans au sein du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (M2E). Cette formation propose une entrée progressive et professionnalisante dans le métier, assortie d'une rémunération. Les lauréats bénéficient du statut d'élève fonctionnaire en première année, puis de celui de fonctionnaire stagiaire en deuxième année. À titre transitoire, pour les sessions 2026 et 2027, les concours accessibles au niveau bac+5 sont maintenus afin de permettre aux étudiants actuellement engagés dans un cursus de master de se présenter au concours.

Par ailleurs, à compter de la rentrée 2026, une licence professorat des écoles (LPE) est proposée. Destinée aux étudiants souhaitant devenir professeurs des écoles, elle offre un parcours professionnalisant couvrant l'ensemble des enseignements dispensés à l'école primaire. À partir de la session 2028, un concours externe spécial d'accès au professorat des écoles sera également ouvert aux étudiants inscrits en troisième année de LPE.

2. LES MASTERS CONSACRÉS À L'ENSEIGNEMENT ET À L'ÉDUCATION

Une organisation territoriale et partenariale

— L'INSPÉ CVL est présent dans les six départements de la région. Il assure la formation des futurs enseignants et des **conseillers principaux d'éducation (CPE)** en collaboration avec l'Université de Tours, le rectorat et les **directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

Le **master M2E** organise notamment la formation des fonctionnaires stagiaires.

Pour le professorat des écoles, la formation est organisée à l'échelle départementale, en lien

avec les directions académiques pour les stages et la constitution des équipes de formation. Pour le professorat du second degré, la formation est organisée à l'échelle académique, avec le rectorat et les unités de formation et de recherche (UFR) des universités. Les enseignements sont assurés à la fois par des universitaires et par des professionnels de terrain, notamment des formateurs et des inspecteurs.

Une attention particulière est portée aux filières technologiques et professionnelles, avec le développement de pôles de référence associant notamment les inspecteurs, les formateurs et les composantes universitaires spécialisées.

Le parcours consacré aux CPE est également organisé par l'INSPÉ, en collaboration avec le rectorat et les UFR.

Des comités de suivi réunissant les différents partenaires permettent d'ajuster l'organisation des stages et de répondre aux difficultés rencontrées.

Une nouvelle offre de formation en master

— Les masters représentent **780 heures sur deux ans** et associent connaissances théoriques, compétences professionnelles et expériences de terrain.

Bloc 1 - Disciplines et méthodes d'enseignement

Pour le premier degré, les étudiants approfondissent le français, les mathématiques, les sciences, l'éducation physique et sportive et les arts, ainsi que les méthodes permettant de les enseigner.

Pour le second degré, ils approfondissent leur discipline de spécialité et les méthodes adaptées aux élèves de collège et de lycée.

Pour les CPE, la formation porte notamment sur les règles juridiques et institutionnelles, la médiation, l'accompagnement des élèves et la gestion des groupes.

Bloc 2 - Enjeux éducatifs et sociétaux

Les trois formations abordent des thèmes communs : citoyenneté, inclusion, transition écologique et numérique. Ces thèmes sont travaillés à travers des projets collectifs, des partenariats et des certifications telles que PIX ou l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Bloc 3 – Pratique professionnelle

La formation s'appuie sur les stages et l'alternance pour permettre aux étudiants de mettre progressivement en pratique leurs connaissances et leurs compétences.

Bloc 4 – Recherche et mémoire

Les étudiants apprennent à analyser des situations professionnelles en s'appuyant sur les connaissances issues de la recherche.

Une formation appuyée sur la recherche

— La recherche constitue un élément commun aux trois parcours. Elle s'appuie notamment sur les sciences de l'éducation, la psychologie et la sociologie.

Les étudiants travaillent avec des enseignants-chercheurs, notamment issus de laboratoires tels que l'**Équipe de recherche sur les contextes et les acteurs de l'éducation (ÉRCAÉ)**.

Cette approche permet de mieux comprendre les situations rencontrées sur le terrain et d'adapter les pratiques professionnelles à partir de résultats de recherche.

Les trois parcours développent des approches spécifiques : pédagogies actives et inclusion dans le premier degré, didactique disciplinaire et enjeux écologiques dans le second degré, sociologie de l'éducation et psychologie de l'adolescent pour les CPE.

Les stages en master

Deux principaux stages rythment la formation :

- un **stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)** de 12 semaines en première année ;
- un **stage en responsabilité à mi-temps** en deuxième année.

Le SOPA permet d'observer les pratiques pédagogiques, puis de participer progressivement à l'enseignement avec l'aide d'un tuteur.

En deuxième année, le stage en responsabilité place le fonctionnaire stagiaire en situation plus autonome face à une classe, tout en restant accompagné par un enseignant expérimenté.

Ces stages permettent notamment de développer les compétences nécessaires pour préparer des séances, enseigner, évaluer les élèves et gérer une classe.



© Xavier Schwebel - MEN

C. La formation des personnels : un levier essentiel pour la réussite des élèves

1. UNE FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES COMPÉTENCES ET DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

— Dans un monde en constante évolution, les métiers de l'éducation évoluent eux aussi. Pour permettre aux personnels de s'adapter, de développer leurs compétences et de répondre aux besoins nouveaux des élèves, **l'académie d'Orléans-Tours déploie un vaste plan de formation continue.**

Ce plan, construit en cohérence avec les priorités nationales et le projet académique, repose sur trois ambitions : **améliorer les résultats scolaires, lutter contre les inégalités et renforcer les compétences professionnelles.** Il vise à proposer une offre de formation accessible et adaptée à l'ensemble des personnels, quels que soient leur métier, leur parcours et leurs besoins.

Pour 2026-2027, l'objectif est fixé à **60 000 journées de formation de 6 heures réalisées.**

Le plan de formation s'inscrit dans les orientations du ministère de l'Éducation nationale pour 2025-2029 et dans **le projet académique 2024-2028**, structuré autour de **8 axes et 31 actions prioritaires.** L'offre couvre un large éventail de thématiques : **didactique, transition écologique, promotion de la santé, conception universelle des apprentissages, mais également développement des compétences professionnelles.** Elle favorise l'**intercatégorialité**, tout en proposant des formations adaptées aux différents métiers et aux besoins spécifiques des personnels.

La formation continue constitue ainsi un véritable levier pour accompagner les évolutions du système éducatif et renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves.

2. UNE OFFRE DIVERSIFIÉE, SOUPLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DES PERSONNELS

— L'académie développe des modalités de formation variées afin de répondre au mieux aux attentes des personnels et aux réalités des établissements.

Les **formations collectives**, proposées à la

demande des établissements, favorisent le travail en équipe et permettent d'avoir un impact direct sur les pratiques et la vie scolaire. Elles devraient représenter 15 % des journées de formation en 2026-2027.

Les **formations individuelles**, choisies directement par les agents, permettent quant à elles d'accompagner les projets professionnels, le développement des compétences ou encore les démarches de reconversion. Elles représentent environ 30 % de l'offre.

Enfin, les **formations obligatoires**, proposées par l'institution, répondent notamment aux besoins des personnels nouvellement arrivés ou accompagnent la mise en œuvre de réformes.

La formation hybride, combinant **présentiel, distanciel et temps d'autonomie**, prend également une place croissante. Elle permet de mieux prendre en compte les contraintes des personnels, de faciliter l'accès à la formation et d'enrichir les pratiques pédagogiques.

Cette évolution repose sur plusieurs principes : identifier précisément les besoins, adapter les contenus aux différents profils, diversifier les formats - visioconférences, ateliers, ressources numériques, temps d'échanges - et surtout **évaluer l'impact concret des formations sur les pratiques professionnelles et la réussite des élèves.**

Des formations au cœur des grandes priorités nationales

— Plusieurs plans nationaux structurants sont déployés dans l'académie :

- **Le plan « Filles et maths » (2025-2029)** vise à lutter contre les stéréotypes de genre dans les filières scientifiques, technologiques, d'ingénierie et de mathématiques (STEM, pour Science, Technology, Engineering and Mathematics). Il forme notamment les enseignants à identifier et prévenir les biais inconscients dans les pratiques pédagogiques, les prises de parole ou les appréciations scolaires.
- **L'Acte II des plans français et mathématiques – Horizon 2030** poursuit le développement professionnel des enseignants du premier degré

grâce à des formations continues, différenciées et adaptées aux besoins des territoires.

- **Le plan « Santé mentale des élèves »** prévoit la formation de personnels repères, notamment les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les membres des équipes éducatives, afin de mieux repérer les situations de mal-être et d'orienter les élèves vers les professionnels compétents.
- **ProFAN-Transfert - Pour l'enseignement**, programme national destiné aux enseignants de lycée professionnel, s'appuie sur les apports de la recherche pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer notamment les compétences coopératives et psychosociales des élèves.
- **Le plan de formation à la transition écologique**, destiné aux agents publics, comprend plusieurs modules permettant d'acquérir un socle commun de connaissances sur les enjeux écologiques, la biodiversité et le rôle des agents publics dans la transition.

3. UNE FORMATION CONSTRUITE AVEC DES PARTENAIRES ET L'EAFC

— L'académie s'appuie sur plusieurs partenaires pour enrichir son offre de formation et renforcer les liens entre formation, recherche et pratiques professionnelles.

L'**Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) d'Orléans-Tours** contribue à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des professionnels, notamment à travers les licences, masters, certifications et préparations aux concours.

Réseau Canopé, opérateur public spécialisé dans l'accompagnement pédagogique et les ressources éducatives, apporte son expertise dans la conception de formations et le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, notamment numériques.

La **Maison pour la science** propose, quant à elle, des actions destinées à développer la culture scientifique des élèves et des enseignants, en lien avec les universités et la recherche.

L'École académique de formation continue : un levier de professionnalisation

L'**École académique de formation continue (EAFC)**, créée dans le cadre de l'engagement n°12 du Grenelle de l'éducation, constitue un levier majeur de professionnalisation et de valorisation des parcours.

Son ambition est de permettre à chaque personnel de bénéficier d'un accès élargi à des **formations continues qualifiantes et diplômantes**. Son offre diversifiée comprend notamment les candidatures individuelles, les

formations pour publics désignés, les initiatives d'établissement ou locales ainsi que les immersions professionnelles.

L'EAFC permet ainsi à chaque personnel de construire un **parcours de formation personnalisé**, en lien avec les besoins du terrain et les évolutions de son métier. Elle contribue à une formation continue plus proche, plus souple et davantage adaptée aux enjeux professionnels de demain.

Quelques chiffres pour l'académie d'Orléans-Tours en 2025-2026

- **5 403** sessions de formation ;
- **30 250** heures de formation.

À travers cette politique de formation continue, l'académie d'Orléans-Tours affirme ainsi une ambition claire : **mieux accompagner les personnels pour mieux accompagner les élèves**, en faisant de la professionnalisation et du développement des compétences des leviers essentiels de la réussite de tous.

D. Le soutien des équipes, les mesures de protection et d'accompagnement

— Les professeurs peuvent compter sur le soutien de leur équipe de direction, de leurs inspecteurs et, si nécessaire, des services académiques et départementaux.

L'École académique de la formation propose des formations consacrées à la gestion de classe et à la prévention des tensions.

Depuis la rentrée 2024, les équipes mobiles de sécurité (EMS) organisent également une formation de deux jours à destination des directeurs d'école afin de :

- se préparer à la gestion d'une crise ;
- mieux gérer les conflits et améliorer le dialogue avec les familles.

En cas de menace ou d'agression, les personnels peuvent par ailleurs bénéficier de la **protection fonctionnelle**, dispositif permettant à l'administration de protéger et d'accompagner ses agents lorsqu'ils sont victimes de menaces, de violences, d'agissements constitutifs de harcèlement, d'outrages ou d'autres attaques en lien avec leurs fonctions.

1. LES ÉQUIPES MOBILES DE SÉCURITÉ : PRÉVENIR, ACCOMPAGNER, SÉCURISER

— Dans l'académie d'Orléans-Tours, **19 équipes mobiles de sécurité (EMS)** sont réparties sur les six départements.

Chaque équipe est composée de deux professionnels, dont l'un est issu des forces de sécurité. Leurs missions, définies au niveau national depuis 2010, s'articulent autour de trois grands axes : prévention, **accompagnement et sécurisation**.

Informer et sensibiliser

À la demande des écoles, collèges et lycées, les EMS interviennent pour sensibiliser les élèves et les familles à des sujets variés : conduites addictives, usage du téléphone portable et des réseaux sociaux, harcèlement, citoyenneté, violences, etc.

→ En 2024-2025, les EMS ont rencontré **70 733 élèves**, dont 10 038 élèves du premier degré et 60 695 élèves du second degré, et ont échangé avec **282 familles**.

Accompagner les établissements

Les EMS soutiennent les équipes éducatives dans plusieurs domaines :

- rédaction de diagnostics de sécurité ;
- prise en charge d'élèves en difficulté de comportement ;
- amélioration du climat de classe, en appui aux enseignants ;
- observation des exercices de sécurité prévus dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), conseils et retours d'expérience.

Lorsqu'ils prennent en charge un élève, **leur intervention peut constituer une alternative à la sanction**. L'objectif est alors d'aider l'élève à comprendre qu'il a enfreint les règles, à mesurer les conséquences de ses actes sur autrui, à réfléchir aux éventuelles suites judiciaires et à s'interroger sur les raisons de son comportement.

Assurer la sécurité en situation sensible

Les EMS interviennent lors de manifestations, de blocus ou de conseils de discipline présentant un risque de tension. Ils ont ainsi réalisé **102 missions en 2024-2025**.

Lors des conseils de discipline, ils assurent la sécurité des lieux et accompagnent les familles avant et après la décision, tout en restant à proximité de la salle afin de garantir la sérénité des échanges.

2. LE SERVICE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ACADÉMIQUE (SDSA)

— Créé par décret, le **Service de défense et de sécurité académique (SDSA)** a été déployé dans toutes les académies avant l'été et intégré à la gouvernance académique existante.

Il est compétent pour toutes les questions de défense et de sécurité liées à l'éducation. Dans l'académie d'Orléans-Tours, le SDSA couvre l'ensemble des questions de défense et de sécurité concernant la jeunesse et l'enseignement supérieur, tout en respectant l'autonomie des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). Les chefs d'établissement restent ainsi responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur de leurs établissements.

Le SDSA est composé de **14 membres**, dont un correspondant par département, et assume plusieurs missions majeures :

- veille, alerte, traitement et suivi des événements graves ;
- accompagnement et soutien aux victimes ;
- lutte contre les atteintes aux valeurs de la République ;
- gestion des crises et formation à la sécurité ;
- prévention et sécurisation des établissements ;
- sécurité numérique et protection du secret de la défense nationale.

En tant que coordonnateur stratégique, le SDSA collabore avec l'ensemble des structures partenaires et des acteurs des services déconcentrés de l'État sur les questions de défense et de sécurité. Il agit comme correspondant direct du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) ainsi que du Service de défense et de sécurité (SDS), qui anime et coordonne l'action au niveau ministériel.

Pour sa première année d'exercice, le SDSA a structuré son activité en accompagnant les établissements scolaires, en étroite collaboration avec les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des six départements, autour des priorités suivantes :

- suivi des événements graves ;
- accompagnement et soutien aux victimes ;
- promotion des valeurs de la République et lutte contre toutes les formes de radicalisation et de dérives sectaires ;
- prévention et sécurisation des établissements, y compris en matière de sécurité numérique ;
- formation des personnels à la gestion de crise et réalisation de nombreux exercices dans les établissements ainsi que dans les bâtiments administratifs.

Le SDSA a également produit des notes ressources afin de guider les directeurs d'école, les personnels de direction et les inspecteurs dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes sur les questions de sécurité des établissements.

Quelques chiffres

- **7 761** faits établissement saisis et suivis, dont 119 rédigés par des établissements privés ;
- **413** protections fonctionnelles accordées sur 429 demandes ;
- **34** établissements privés sous contrat contrôlés ;
- **190** personnels formés à la gestion de crise ;
- **5 535** incidents de sécurité numérique traités.

À la rentrée 2026, le SDSA développera l'accompagnement des établissements et la formation des cellules de crise au sein de chaque direction académique.

3. LA PROTECTION FONCTIONNELLE

— Le nombre total de demandes de protection fonctionnelle en France s'élève à 5 264. Rapporté aux plus de 1,2 million d'agents relevant des trois ministères, ce volume reste limité, malgré le fait que la majorité des personnels exercent leurs missions sur le terrain, au contact direct des usagers.

Cette hausse s'explique notamment par la politique volontariste du ministère, qui vise à mieux accompagner les agents menacés ou agressés. Les mesures récentes incluent l'octroi automatique de la protection en cas d'agression, une communication renforcée sur ce droit et la systématisation des décisions formelles de protection, y compris dans des situations où elles n'étaient pas toujours prises.

La protection fonctionnelle est accordée par les directeurs académiques et les recteurs pour les agents placés sous leur autorité, ou par la ministre pour certains personnels spécifiques. En principe, la demande émane de l'agent, mais l'administration peut la déclencher d'office dans les cas graves.

En situation d'urgence, l'article L. 134-6 du Code général de la fonction publique (CGFP) impose à l'administration de prendre immédiatement des mesures conservatoires afin d'écarter tout risque grave pour l'intégrité physique de l'agent.

L'instruction des demandes est assurée par les services juridiques des rectorats et la direction des affaires juridiques, en coordination avec les équipes chargées de la mise en œuvre des mesures de protection.

Ces mesures peuvent comprendre :

- la sécurisation de l'environnement de travail : présence policière, restrictions d'accès, signalement aux forces de sécurité, etc. ;
- des actions de prévention : suspension ou sanction des auteurs des faits ;
- un soutien juridique : prise en charge des frais d'avocat, le plus souvent après dépôt de plainte ;
- un accompagnement psychologique et moral : lettre de soutien, droit de réponse, suivi médical ;
- la réparation des préjudices subis, avec possibilité pour l'administration de se retourner contre l'auteur.

La durée et l'ampleur du suivi varient selon les situations : procédure judiciaire longue, soutien médical ou psychologique, ou encore mesures spécifiques pour les agents poursuivis pénalement.

Ainsi, la politique ministérielle en matière de protection fonctionnelle poursuit un double objectif : **assurer la sécurité et le bien-être des agents, tout en garantissant une prise en charge réactive et adaptée aux réalités du terrain.**



© Marie Genel - MEN

ac-orleans-tours.fr
Service communication
communication@ac-orleans-tours.fr
T 02 38 79 45 96